

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉGUIER 32 84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

A nos adhérents.....	131
Liste des souscripteurs.....	131
Le général Weygand en Syrie, par HENRI FROIDEVAUX.....	132
Mascate, par R. VADALA.....	133
L'entrée en relations indépendantes de l'Afghanistan avec les Puissances.....	137
Le Siam et la France, par E. CHASSIGNEUX.....	142
Variétés. — L'Annam historique et pittoresque. Tchams et Moïs du Binh-Dinh, par MICHEL RAINEAU.....	148
Indochine. — Les importations françaises de riz et le marché indochinois. — Les élections indigènes au Conseil colonial de la Cochinchine. — Le progrès économique et l'œuvre sociale en Cochinchine. — Le service des Arts Cambodgiens. — Suppression des <i>luong-dien</i> du Tonkin.....	150
Levant. — Reprise de la Conférence de Lausanne. — Un conflit franco-turc prévu par l'Allemagne. — La concession Chester. — Le général Weygand en Syrie. — L'avenir agricole de la Syrie orientale. — L'influence française parmi les Bédouins aux alentours de Tadmor. — La mise en valeur des environs de Tadmor. — Reconnaissance des routes vers la Mésopotamie. — Les écoles officielles en Palestine. — L'Irak à la Chambre des Communes.....	153
Extrême-Orient. — Chine. — Le chaos chinois. — Les recettes des douanes. — Rétrocession de Wei-hai-wei. — Le projet d'abrogation des traités de 1915 avec le Japon.....	159
Japon. — La diète contre les relations diplomatiques avec le Vatican. — Un diplomate des Soviets à Tokyo. — L'œuvre du baron Den à Formose. — Une manifestation d'amitié franco-japonaise.....	163
Asie anglaise. — Le nouveau Haut Commissaire pour l'Inde. — Nouveaux fonctionnaires commerciaux. — Protection des princes indigènes contre les attaques de la presse. — La propagande communiste. — Réorganisation de l'armée des Indes. — Programme de l'École d'état-major. — Les élections en Birmanie.....	166
Philippines. — Essor agricole des Philippines. — Relations économiques du Japon avec les Philippines.....	170
L'expansion asiatique en Océanie. — La population jaune aux Fidji. — Situation des coolies indiens.....	170
Sommaire des périodiques.....	171

A NOS ADHÉRENTS

Nous appelons aujourd'hui de façon toute particulière l'attention de nos lecteurs sur le cahier numéro 8 des « Documents économiques, politiques et scientifiques publiés par l'Asie française ».

Il est consacré à Mossoul et la route des Indes et a pour auteur le R. P. Poidebard dont tous ceux qui s'occupent de l'Asie antérieure connaissent la compétence en questions de Perse, de Mésopotamie et du Caucase.

Tout récemment encore, le P. Poidebard publiait dans la Géographie une étude considérable sur la reconnaissance faite par lui, sur le terrain même, des voies de communications qui existent entre le Golfe Persique et le Caucase. Le présent article, accompagné de cartes précises, constitue un précieux complément à ce mémoire tout en formant, à lui seul, un travail dont nos adhérents apprécieront sûrement la solidité et le puissant intérêt.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

AVRIL 1923

MM. Raymond Poincaré, Président du Conseil.....	Fr.	100	»
M. Roger Maugras, à Paris.....		50	»
MM. de Jonquières, de l'Infanterie coloniale; Le gouverneur du Grand Liban, à Beyrouth; *Chambre de commerce de Lille; Bibliothèque des Officiers de Tripoli de Syrie; *René Chevrier, à Loango; Réunion des Officiers, à Arras; *Bibliothèque de garnison à Bordeaux; Saint-René Taillandier, à Paris, chacun 35 fr. Total.....	Fr.	280	»
MM. Chailley, directeur de l'Union coloniale à Paris; Société de géographie de Nantes; A Reporter.....		430	»

Report.....	430 »
Arsène Henry, ambassadeur de France à Paris; André Lebon à Paris; H. Tissot, ancien Résident supérieur en Annam; *Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine, à Haïphong; Colonel Chaplin, à Paris; Capitaine Jacottet à Paris; chacun 30 fr.....Fr.	240 »
MM. Lieutenant-Colonel Pichon à Prague; Capitaine Monceaux, S. P. 615; Dautremer, Consul de France à Bièvres; Réunion des Officiers de la place de Lyon; *S. Palle, Le Havre; de Panafieu, à Paris; Emile Tabet, à Beyrouth; Lieutenant Samory Amadou Touré à Dakar; chacun 25 fr...Fr.	200 »
MM. Commandant Arnaud, à Deraa; Docteur Bouchet à Paris; Max des Francs, à Tinténia; Gaudefroy-Demonbynes, à Paris; ensemble.Fr.	80 »
Total.....Fr	950 »

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des nouveaux adhérents.

Le général Weygand en Syrie

La nomination du général Weygand au poste de Haut-Commissaire de la République française en Syrie et au Liban a produit partout une sensation profonde, en même temps que déçu bien des espérances. Nous n'avons pu que la signaler d'un mot dans le dernier numéro de *l'Asie française*, et exprimer au nouveau Haut Commissaire les félicitations et les vœux du Comité; il convient d'y revenir à loisir et d'en montrer aujourd'hui la pleine et entière signification.

*
**

Est-il besoin de redire à cette place, une fois encore, la valeur des pays dont le Conseil de la Société des Nations a définitivement, au mois de juillet dernier, confié le mandat à notre pays? Dans un travail remarquable, publié naguère par notre Comité, M. Paul Huvelin, le savant professeur de l'Université de Lyon, un homme compétent entre tous, a indiqué cette valeur avec la plus grande netteté comme avec la plus stricte pondération. Avec et après beaucoup d'autres, il a montré dans la Syrie *intégrale* une importante voie de passage, « un couloir unissant de pied ferme deux continents, et comme un quai donnant accès à l'hinterland sur la mer... une artère longitudinale coupée perpendiculairement par une série de transversales » dont les intersections marquent autant de gîtes d'étapes — les marchés de l'intérieur, — et dont les débouchés sur la mer forment autant de ports — les *Echelles* sy-

riennes. Il a montré aussi que toutes les parties de cette contrée, dont les regrettables accords de 1916 ont abandonné le Sud à l'Angleterre, sont loin d'avoir la même valeur, et que le Nord du pays en est de beaucoup la partie la meilleure. Là se trouvent les terres les plus fertiles et les plus riches en possibilités; là aussi le débouché naturel de la haute Mésopotamie, sinon de la Mésopotamie tout entière; là encore la « plaque tournante » des chemins de fer de l'Asie antérieure et la meilleure des Echelles de la côte.

Tout confirme ces conclusions, basées sur une étude approfondie des conditions géographiques et des conditions économiques actuelles de la Syrie, comme aussi de son histoire. En fait — et sans nier les grandes « possibilités » de la contrée, non plus que son admirable prospérité dans les temps anciens, — force est d'avouer que la Syrie vaut surtout, à l'heure actuelle, comme voie de passage. Au début du xx^e siècle, son rôle est beaucoup plus passif qu'actif; nombre de faits le montrent, et, en particulier, ces chiffres du commerce syrien pour les années 1921 et 1922 qui ont été publiés dans notre livraison d'avril (aux p. 117-118), et sur lesquels il conviendra de revenir, pour les discuter et pour les critiquer. Mais la Syrie vaudra beaucoup plus dans l'avenir qu'elle ne le fait aujourd'hui (nous en avons la ferme espérance, et l'étude de la salle économique de l'exposition de la Syrie à Marseille nous a confirmé dans cette espérance, autorisée par les témoignages du passé) comme pays producteur de céréales et d'autres richesses agricoles; elle sortira, grâce à l'aide de la France, de l'état de stagnation où l'a plongée le régime turc et d'où nous entendons la tirer le plus tôt possible. Toutefois, elle gardera toujours ce rôle de trait d'union entre la Mer des Indes et la Méditerranée, entre l'Extrême-Orient et l'Europe, qu'elle tenait dès la plus haute antiquité et qu'elle a conservé pendant la première partie du moyen âge, jusqu'à la conquête ottomane, pour le perdre ensuite à peu près complètement pendant des siècles, jusqu'au percement de l'isthme de Suez.

*
**

De ce rôle, deux peuples surtout comprennent l'importance: les Anglais et les Allemands. Les Anglais, qui ont toujours visé à s'assurer la possession des routes des Indes qui ont déjà mis la main sur les routes de mer, c'est-à-dire sur le Cap et sur Maurice, sur l'Égypte et sur le canal de Suez, qui ont occupé depuis 1878 l'île de Chypre au débouché du golfe d'Alexandrette, qui ne nous ont pas permis pendant la Grande Guerre d'intervenir en Mésopotamie — c'était pour eux une « chasse gardée » — et qui depuis 1921, y ont assis sur le trône un roi dont ils se croient sûrs, les Anglais ne peuvent voir sans inquiétude ni dépit, la France établie dans la partie centrale, et surtout dans la partie septentrionale de la Syrie. Sans doute ont-ils obtenu de l'ignorance ou de la défaillance d'un de nos hom-

mes d'Etat, « malgré l'opposition du Quai d'Orsay », — l'aveu est de M. Clémenceau, cité par M. Lloyd George, — l'abandon de Mossoul, et cet abandon a été aggravé par la suite; mais s'ils nous ont ainsi écartés de la haute Mésopotamie et du Kurdistan, les Anglais n'ont pas pu nous amener à renoncer à la partie de l'Asie antérieure qui va de Djezireh ibn Omar sur le Tigre jusqu'au fond du golfe d'Alexandrette. Ils s'étaient bien promis de nous contraindre à l'abandon de la Syrie, de nous en dégoûter en nous y rendant la vie intenable, ou bien encore de nous jeter à la mer. Si la défaite des troupes de Faïçal à Khan Meisseloune détruisit une première fois leurs illusions, les difficultés de toute nature qui ont surgi en Occident, la mauvaise volonté manifeste des Allemands à remplir les engagements pris par eux au traité de Versailles, nos embarras financiers, les récriminations du Parlement au sujet des crédits demandés pour la Syrie, l'indifférence d'une partie de l'opinion française, tout leur a fourni par la suite des motifs de croire que la France, au cœur vaillant, mais à la tête ardente, se laisserait des affaires lointaines, montrerait peu de persévérance dans ses desseins et renoncerait à la Syrie placée sous son mandat comme elle a déjà renoncé à la Palestine et à la Cilicie, pour concentrer tous ses efforts sur le seul Liban.

Comme l'Angleterre, l'Allemagne s'est bercée de cet espoir, elle qui avait rêvé naguère de soumettre plus ou moins ouvertement l'Asie antérieure à sa domination, qui avait entrepris la grande œuvre de la construction du chemin de fer de Bagdad, et qui avait pensé trouver dans le Levant des pays capables de devenir pour ses enfants des terrains de colonisation comme pour sa camelote des marchés d'importation. Les fautes commises par ses vainqueurs à partir de la fin de la Grande Guerre, le réveil du Nationalisme turc, les querelles des Alliés, l'amitié des Soviétiques et des Turcs, les erreurs de notre diplomatie, qui n'a pas compris la nécessité de tenir les défilés du Taurus pour assurer la sécurité de la plaine, le recul graduel, mais continu de la frontière septentrionale de la Syrie jusqu'au Sud de la voie ferrée de Bagdad, tout a fait espérer aux Allemands que, malgré leurs défaites de 1918, de longs espoirs et de vastes pensées leur étaient encore permis dans le Levant et que, derrière les Turcs de Moustapha Kemal, ils pourraient bientôt poursuivre leur œuvre interrompue... Que de symptômes favorables ils découvraient! La diminution continue des troupes françaises de Syrie, la réduction des dépenses militaires d'occupation, d'imprudentes paroles prononcées à la tribune de la Chambre ou du Sénat, la lassitude du général Gouraud, les griefs de la population chrétienne de là-bas contre une France accusée d'avoir abandonné aux Turcs ses coreligionnaires de Cilicie, l'intransigeance d'une partie des Nationalistes turcs, les manifestations de quelques patriotes exaltés du sandjak d'Alexandrette, enfin les prétendus griefs du gouvernement ottoman à l'égard

de la diplomatie française... Aussi pensaient-ils pouvoir, tout au moins dans une certaine mesure, revenir dans des contrées sur lesquelles leur attention s'était portée depuis longtemps, et dont ils saisissaient admirablement l'importance économique et le rôle capital sur la grande route de l'Ancien Monde.

**

Malheureusement pour eux, Anglais et Allemands n'oublient qu'une chose. Comme eux, et de manière très nette, la France sait voir où est son intérêt; elle sait voir aussi, et de manière non moins nette, où est son devoir, et elle est très capable, en dépit de l'esprit primesautier et même un peu versatile qu'on lui prête, de persévérer dans la tâche qu'elle s'est assignée après en avoir mûrement pesé le pour et le contre et envisagé la complexité comme l'étendue. Que d'exemples en fournit l'histoire de notre expansion d'outre-mer! et que de fois n'a-t-on pas vu la nation rétablir une situation compromise par la faute de son gouvernement! Quelle preuve d'énergie et de volonté, de patience et de persévérance, de souplesse et d'ingéniosité dans l'effort que l'histoire de l'intervention française en Syrie, dans la Syrie intégrale! Mais ce n'est pas le passé qu'il convient d'évoquer ici aujourd'hui; il s'agit du seul présent. N'eût-elle pas des raisons de tradition et de sentiment pour remplir en Syrie le mandat dont elle a été chargée par la Société des Nations, la France aurait d'autres motifs pour le faire: elle y a des raisons d'intérêt.

Pas n'est besoin de rappeler que si l'Angleterre est la première puissance musulmane du globe, la France compte, elle aussi, de nombreux, et même de très nombreux sujets musulmans, qu'elle ne saurait l'oublier, et qu'elle a même le devoir de s'en souvenir. Les accords de 1916 ont été établis de telle sorte que toutes les villes saintes de l'Islam, celles des Sunnites comme celles des Chiïtes, sont plus ou moins contrôlées par les Anglais: La Mecque ou Médine au Hedjaz d'Arabie, Nedjef et Kerbéla en Mésopotamie, Jérusalem en Palestine. Mais du moins, de cette Syrie réduite où elle exerce le mandat et où se trouvent Damas, naguère point de départ du pèlerinage de La Mecque, et le tombeau du Turc Othman, la France peut nettement percevoir toutes les pulsations de la vie musulmane; elle peut se rendre compte des différents mouvements qui agitent le monde islamique. Avec sa multitude de populations, de langues et surtout de religions et de sectes, c'est un lieu d'observation unique. Nous ne saurions le quitter sans porter un coup funeste à nos intérêts coloniaux les plus précieux, à notre domination dans le Maghreb et dans l'Afrique occidentale, ailleurs encore.

Chacun s'en rend compte en quelque sorte d'instinct, mais sans doute conviendrait-il de le faire de façon raisonnée. Nous ne pouvons malheureusement pas traiter actuellement la question avec toute l'ampleur désirable; bornons-nous à quelques indications. On sait comment s'est,

de tout temps, propagé l'islamisme : par une évangélisation intense appuyée le plus souvent sur la conquête. Or cette propagande, menée surtout par des missionnaires arabes et hindous, était demeurée presque exclusivement religieuse jusqu'en l'année 1914; elle n'avait jamais abouti, à l'époque contemporaine, qu'à des manifestations locales de particularisme politique, si bien que, ni au XIX^e siècle, ni dans les premières années de notre siècle même, l'histoire n'a pu enregistrer une seule manifestation d'ensemble provoquée par les menées des agitateurs musulmans. Pour des raisons multiples, il n'en va plus ainsi aujourd'hui.

La Grande Guerre a mis en contact les uns avec les autres, sur les multiples théâtres des opérations militaires, les Musulmans des différents pays; elle a d'autre part mis en péril l'existence du dernier grand Etat islamique libre, de la Turquie, dont le souverain était à la fois khalife et sultan, chef religieux de tous les Musulmans et chef politique des Ottomans. De là, et de la destruction de l'équilibre en Orient, un malaise général par tout le monde islamique. Ce malaise a amené les Musulmans, dont certains avaient déjà subi l'impulsion politique de Guillaume II, à rechercher des défenseurs, des alliés contre la France et l'Angleterre pour l'empêcher de toucher au khalifat menacé, et peut-être — pour ne pas dire sans doute — à l'instigation de Berlin, à agir de concert avec les directeurs de la politique soviétique. Mais, bien entendu, ni les promoteurs de cette entente nouvelle : Enver, Talaat, Djemal, ni leurs héritiers après eux n'ont voulu qu'elle servit les intérêts du seul khalifat; ils ont également entendu en tirer parti au point de vue politique, pour la Turquie, et ils ont fait de la propagande islamique, naguère exclusivement religieuse, une arme d'une autre nature, semi-spirituelle et semi-temporelle, turque, ou, mieux encore, touranienne, et même pantouranienne en même temps que musulmane. Or, c'est de cette dernière manière que la propagande islamique se poursuit surtout aujourd'hui d'un bout à l'autre du monde musulman.

Que de preuves manifestes on en a signalé dans notre Maghreb, en Tunisie, en Algérie et au Maroc! Peut-être même serait-on en droit de se demander si les récents événements de Porto-Novo, au Dahomey, ne sont pas une répercussion de cette propagande. Or que vont aujourd'hui répétant les agents de la propagande islamique? Partout, à la suite de l'accord d'Angora, ils ont clamé — et ils clament encore — que les Turcs ont vaincu les vainqueurs de la Grande Guerre, et que ceux-ci leur ont rendu la Cilicie. Que diraient-ils si nous abandonnions maintenant la Syrie? Nous ne leur avons déjà que trop cédé de terrain, si bien que l'on a pu, non sans raison, comparer les pays de mandat français à la célèbre « peau de chagrin » de Balzac et que, dans ces pays où l'on ne connaît que la force, notre mansuétude a été prise pour de la faiblesse. N'en serait-il pas de même, dans l'Asie du Nord et dans l'Afrique occidentale et

équatoriale, si nous faisons de nouvelles concessions? et la solidité de notre établissement dans ces pays ne s'en trouverait-elle pas gravement compromise? Nous le répétons encore: ce serait là pour notre domination un coup des plus funestes.

*
**

Il faut parer ce coup, et il faut couper court aux convoitises de nos amis comme à celles de nos ennemis; il faut aussi empêcher les Turcs établis au Sud et au Nord de la frontière turco-syrienne de nourrir de vaines espérances. Qu'ils en aient conçu de telles, on n'en saurait douter. La preuve, demandera-t-on. La preuve? Ce sont ces manifestations — que l'on n'a pas pu démentir — qui se sont produites en Cilicie lors du récent voyage de Moustapha Kemal dans ce pays. Pour l'entrée du maréchal turc à Mersina, certains musulmans de Syrie n'avaient-ils pas érigé un arc de triomphe orné de drapeaux noirs et portant les inscriptions que voici: « Fraternité turque-arabe. — N'oubliez pas vos compatriotes syriens. — Délivrez-nous. » A Adana, un groupe d'irredentistes turcs d'Alexandrette et d'Antioche n'a-t-il pas promené pendant deux jours des drapeaux noirs par les rues de la ville en proférant des menaces à l'égard de la France? Enfin Moustapha Kemal lui-même n'a-t-il pas déclaré, en recevant à Mersina une délégation des Musulmans de Syrie, « désirer que la Syrie fixât elle-même ses propres destinées », ou bien encore — c'était cette fois à Adana — dit « impossible » qu'un foyer turc tel que la Syrie, et datant de tant de siècles, restât entre des mains étrangères? Voilà des paroles auxquelles on ne saurait refuser de l'importance. Puis comment, d'autre part, expliquer ces concentrations de troupes turques à la frontière syrienne dont il a été question plus d'une fois? Malentendu, nous répond-on de tous les côtés; il n'y a pas de concentration de troupes sur la frontière turco-syrienne, déclare Ismet pacha, mais seulement des mouvements de troupes, et cela sur tout le territoire ottoman; aucun front n'est spécialement visé... Soit. Acceptons cette assurance, mais déclarons que, de toutes les manières, nous défendrons nos intérêts... et notre situation dans le Proche-Orient.

Voilà ce que le gouvernement français a fait. Le général Pellé, haut commissaire de France à Constantinople, a indiqué sans détours nos intentions; pour les confirmer par des gestes, le ministère s'est occupé de parer à toutes les éventualités, et, à la place du général Gouraud, a envoyé en Syrie le général Weygand. Ce geste, ce geste sont significatifs et personne, nulle part, ne s'y est trompé, ni nos amis, ni nos ennemis; c'est la fin de ces rumeurs d'abandon de la Syrie par la France dont, il y a quelques mois encore, les journaux britanniques enregistraient le bruit, venu du Caire. La France y applaudit; elle en est reconnaissante à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont affirmé sa volonté de remplir

en Syrie toute sa mission et de ne s'en laisser évincer par personne.

Henri FROIDEVAUX.

P.-S. — Une légère omission a suffi à déformer la conclusion de notre dernier article. A la p. 102, il convient de rétablir la dernière phrase ainsi: *Nous souhaitons voir placer à la tête de ce Dominion français un commissaire général de la République qui NE SOIT autre que le gouverneur général de l'Indochine.*

MASCATE

A la fin de l'année 1920, je me suis rendu à Mascate pour y fermer le Consulat de France, et j'ai eu ainsi l'occasion d'étudier un peu ce pays.

**

Le port de Mascate, où réside le Sultan Teymour, est la capitale de l'Oman maritime dont Matrah et Sour sont les principaux ports. Les villages maritimes sont très nombreux et la navigation arabe y est très intense. Les boutres omanais vont jusqu'à la Mer Rouge, jusqu'à Zanzibar et même jusqu'à Madagascar. Trois ou quatre seulement battent encore pavillon français. Quant à l'Oman intérieur, il échappe complètement aujourd'hui à l'autorité du Sultan de Mascate. C'est le Djebel Akhdar (montagne verte) où les Européens ne peuvent pas pénétrer et où se trouvent de véritables villes, — riches, dit-on. Comme son nom l'indique, c'est un pays montagneux, verdoyant, fertile, minier, bien différent donc de la côte stérile, brûlante et inhospitalière. A l'heure actuelle, Mascate est plutôt en décadence et se dépeuple alors que Matrah devient une place commerçante de plus en plus importante.

J'ai recueilli pendant mon court séjour quelques renseignements historiques, économiques et politiques qui permettent de mieux comprendre ce qui se passe actuellement dans un pays que nous connaissons fort peu, où nous ne nous rendons jamais, pour ainsi dire, et qui couvre un des plus grands territoires de l'Arabie.

**

Les Imams d'Oman régnèrent à Nezwa, Makniyat, Behla et Rastak (toutes villes de l'intérieur) depuis l'année 751 jusqu'en 1741. La dynastie actuelle des Bou-Saydi commença par régner à Rastak depuis cette date. Deux Imams y séjournèrent, dont le second, Ahmed Ben Sayd, mourut à Rastak en 1783 après un règne de 34 ans. Quelques années plus tôt, en 1779, Hamed s'était établi à Mascate comme Seyyid; il eut pour successeurs: Sultan Bin Ahmed, Salim Bin Sultan, Saïd Bin Sultan qui régna de

1804 à 1856 et conquit Zanzibar. A la mort de ce dernier, ses Etats furent partagés entre ses fils. Madjid eut Zanzibar et Thuwainy (1856-1866), eut Mascate. Thuwainy ayant été tué par son fils Salem, celui-ci devint Sultan à sa place, et le demeura pendant 2 ans et 6 mois (1868). Azzam, qui était déjà imam religieux, se trouva alors porté à la dignité suprême et demeura sultan pendant 2 ans et demi; mais il se vit bientôt attaqué par Turki, frère de Thuwainy, et par les tribus qui soutenaient ses prétentions. Finalement Azzam fut tué par Turki, qui devint alors Sultan et qui régna pendant 19 ans et 10 mois. Feysal, troisième fils de Turki, succéda à son père et régna 25 ans. Il mourut en 1913 et son fils Teymour monta alors sur le trône.

Telle est, d'après le sultan Teymour lui-même, l'histoire sommaire de la dynastie des Bou Saydi.

**

Celui-ci s'habille à l'européenne et visite souvent les Indes, où il a placé son fils comme élève au Collège des Princes. Son désir est de visiter l'Europe et surtout Paris. Il a 17 frères et sœurs qui vivent à sa charge. De ses quatre ministres, Nader, frère de Teymour, est Président du Conseil; Zobeil est pour la Justice; Seyd Mohammed pour les Finances et El Rached pour le Culte.

La guerre vient de sévir pendant 7 ans entre le sultan de Mascate et l'Oman intérieur; elle s'est terminée seulement le 11 Moharrem 1339 (25 septembre 1920). Alors fut signée à Sib entre le Sultan Teymour et Issa ben Salah, représentant de toutes les tribus en guerre, la paix omano-mascataise par l'intermédiaire du consul britannique Wingate. Mascatais et Omanais peuvent librement trafiquer et voyager, mais les marchandises de l'intérieur payent 5 pour cent de douane à leur arrivée sur le littoral. Grâce à cette paix, qui aurait été suivie d'un pacte secret excluant toute demande d'intervention étrangère, l'Oman est maintenant calme et le commerce a pu reprendre.

Les Anglais ont retiré les troupes qu'ils avaient à Matrah, et le sultan possède maintenant des soldats belouchis qui pourraient le protéger contre les attaques des gens de l'intérieur. Au total, le Consul d'Angleterre reste à Mascate l'arbitre de la situation, car la France (nous l'avons indiqué plus haut) et l'Amérique ont fermé leurs consulats. Sans doute, une mission américaine religieuse existe encore, mais son influence pâlit devant celle du représentant de l'Angleterre. Quant à nous, notre Consulat, cadeau du Sultan Feysal, est une belle maison arabe, vide aujourd'hui, que garde seulement un vieux serviteur. Notre dépôt de charbon est passé au Sultan qui l'a cédé aux Anglais. Ceux-ci sont donc les vrais protecteurs de Teymour.

Ils consolident encore leur influence en lui fournissant quelque argent. Ils lui ont prêté 700.000 roupies et Teymour a pu ainsi payer tous ses créanciers. Toutefois, sa situation financière n'a rien de bien brillant. Les douanes des quinze

ports de la côte donnent en effet, par an, 1 million de roupies dont le Sultan touche seulement 120.000. Il a aussi le tribut Zanzibarite, celui de Gwadar, de Sour, de Soher. Mais sa nombreuse famille, son palais, ses voyages aux Indes lui coûtent beaucoup et comme Teymour n'a pas de fortune personnelle il est toujours gêné. L'intérieur du pays, d'autre part, ne lui rapporte naturellement rien, car il n'y possède aucune autorité.

Lui-même, Teymour, m'a affirmé que 7 ou 8 tribus sont seules vraiment importantes; il estime qu'aujourd'hui tout l'Oman n'a guère plus de 1.500.000 habitants. Ainsi, la population n'est guère considérable. Peut-être toutefois l'évaluation de ce prince est-elle encore trop forte; certains livres récents ne donnent en effet que 500.000 habitants au sultanat de Mascate.

*
**

Le Sultan n'a aucune force maritime; il a même vendu son petit yacht, qui se balançait naguère devant son palais situé au bord de la mer. Il reconnaît que, sur la côte, il n'y a pas de vrais Arabes et que les Belouchis forment le fond de la population. Lui-même, d'ailleurs, a certainement du sang belouchi dans les veines. L'esclavage n'a pas disparu, et nègres d'Afrique comme Belouchis se vendent presque ouvertement. Le commerce entre l'intérieur et la côte d'Oman est actif, malgré le mauvais état des chemins. Boutres et vapeurs font communiquer la côte d'Oman avec le Golfe Persique, les Indes et la côte d'Afrique. La grande navigation boutrière est incontestablement bien déchue, mais elle se maintient néanmoins courageusement. On exporte dattes, grenades, fruits secs, perles, poissons, nacre, etc... On importe produits fabriqués européens et indiens ainsi que le riz.

Bien que Mascate soit encore la capitale, c'est Matrah qui devient le grand port commercial, et Sour continue à être le port d'attache des principaux boutres. Il n'existe plus aucune maison française à Mascate, où de temps à autre fait escale quelque petit croiseur ou aviso de notre flotte. Celle-ci trouve un abri excellent dans la Baie de Makalla.

En somme, l'Oman intérieur et même maritime est resté un pays encore fermé.

Si un chemin de fer venait à être construit vers l'intérieur, il semble que le pays pourrait se développer; il paraît en effet recéler des gisements miniers divers. L'intérieur est à explorer par des Européens, car on ne peut pas se fier aux récits des indigènes qui vantent d'autant plus leur pays que personne n'y est allé. Les Anglais, qui ont depuis quelques années de graves préoccupations en Asie, n'ont pas encore eu le temps d'organiser quelque chose de sérieux en Oman: du moins est-il certain qu'ils ont passé des accords plus ou moins secrets avec tous les grands chefs omanais et qu'un jour ils voudront exploiter ce vaste pays, si rébarbatif actuellement. Si le climat côtier est

très pénible, la vie est possible sur les hauteurs du Djebel Akhdar et un jour viendra où quelque Sanatorium y sera installé. Tout le monde sait que l'été est épouvantable à Mascate où, en peu d'années, six Français sont morts: 2 consuls (Blanchon et Jeannier), 2 commerçants (Goguyer père et fils) et 2 fourriers chargés de notre dépôt de charbon (Jouin et Le Quellec).

*
**

J'ai recueilli à Mascate même quelques précisions sur les relations franco-omanaises. Les Français qui étaient dans l'Inde eurent naguère des rapports commerciaux avec le Golfe Persique (comptoirs de Bassora et de Bender-Abbas). Les navires de la Compagnie des Indes touchaient Mascate et des liens amicaux s'établirent ainsi entre Français et Omanais. Les premières relations politiques semblent avoir commencé en 1749 lorsque Ahmed Bin Sayd résidait à Aufy près de Sohar: à cette date, trois navires français de Maurice vinrent attaquer des Anglais à Mascate puis entrèrent en pourparlers avec Ahmed à Sohar. En 1761, une autre expédition française, une expédition privée vint encore, de Maurice, ou plutôt de l'Île de France à Mascate pour attaquer également les Anglais. Le gouverneur de Mascate n'admit pas cette rupture de neutralité dans ses eaux et agit contre les navires français. Alors commença le commerce entre Mascate et Maurice dont la France avait pris possession en 1715. Ce commerce dura une cinquantaine d'années: Maurice expédiait du sucre à Mascate qui lui vendait des dattes, cafés, poissons salés. Malartic envoya à l'Imam un canon et de la poudre et reçut aussi des cadeaux. En 1778, les Français portèrent une troisième atteinte à la neutralité de Mascate, dans le dessein de saisir des navires anglais. Le même gouverneur de la ville fit feu contre les marins français, dont cinq furent tués. En 1781, trois navires de commerce français de Maurice saisirent une frégate de l'Imam, lequel se plaignit au consul de France à Bagdad. La France envoya une nouvelle frégate à l'Imam avec lequel le capitaine Maenamara négocia une convention d'amitié. En 1785, le comte de Roselie arriva de Maurice à Mascate, mais n'obtint pas l'autorisation d'y installer un comptoir pour la Compagnie des Indes. L'influence française ne commença à Mascate que le jour où un médecin français devint conseiller du Sultan. Le 25 janvier 1799, le général Bonaparte écrivit du Caire une lettre à l'Imam de Mascate pour lui confirmer son amitié et lui remettre un pli pour Tippto-Sahib. Mais les Anglais interceptèrent ces deux lettres et envoyèrent à Mascate une mission chargée d'empêcher toute intrigue française en Oman. Le 3 octobre 1803 arriva à Mascate M. de Cavaignac au nom de Napoléon I^{er}. Le Sultan ne voulut admettre que des relations commerciales et c'est en 1807 seulement qu'il envoya Majid Bin Khalfan à Maurice pour signer un traité avec le général Decaen, représentant de Napoléon. En juillet

1808, un nouveau traité fut signé entre la France et Mascate, où Dallons fut nommé comme premier agent consulaire. Le 30 mars 1817, une nouvelle convention fut signée entre Mascate et Maurice. Elle resta en vigueur jusqu'en 1844. Il faut noter qu'un botaniste français, Aucher Eloy, visita l'intérieur de l'Oman en 1838. Ce fut le 17 novembre 1844 que le Sultan Sayd signa à Zanzibar un traité important avec le capitaine Romain-Desfossés. Le capitaine Chapuy resta dix ans à Mascate sous le règne du sultan Turki; il arborait le pavillon français sans être un agent officiel, car il s'occupait d'affaires commerciales et maritimes. Le premier consul français nommé à Mascate fut Ottavi, qui y demeura plus de six ans et eut avec les Anglais des démêlés restés célèbres. Grâce à son énergie, de nombreux boutres arborèrent le pavillon français et il obtint même un dépôt à charbon pour notre flotte. Ses successeurs furent Laronce, Dorville, Blanchon, Jeanier, Lecoutour. Le commerce des armes attira des Français à Mascate. Le plus connu est Goguyer, qui était un arabisant de premier ordre et qui mourut à Mascate.

On peut dire qu'actuellement il n'y a plus d'affaires françaises à Mascate, où notre pavillon ne flotte même plus. Rarement quelque petit bâtiment de notre flotte fait une courte apparition. Les intérêts français sont à peu près nuls aujourd'hui à Mascate, mais nous continuons à entretenir de bonnes relations avec le Sultan Teymour, auquel le gouvernement de la République a envoyé récemment un beau souvenir artistique. Nos traités avec Mascate sont toujours en vigueur et nous ne devons pas négliger ce petit sultanat arabe qui aura peut-être plus tard une certaine importance politique et économique. Il ne faut pas oublier non plus que la ville même de Mascate est une escale importante vers le Golfe Persique, où nos vapeurs commencent à aller, en dépit de la grosse difficulté que constitue l'horrible climat de l'été, lequel a déjà coûté la vie à de nombreux Européens.

**

Si la France n'a plus de représentant officiel à Mascate, elle ne cesse, par Bombay, d'entretenir les meilleures relations avec le Sultan, les ministres et les habitants de l'Oman, qui s'est toujours montré favorable à notre expansion.

R. VADALA,

Consul de France.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

L'ASIE FRANÇAISE — MAI 1923. — 2.

L'entrée en relations indépendantes de l'Afghanistan avec les Puissances

Dans son numéro de septembre-octobre 1922 (p. 337-338), *l'Asie française* a publié le texte du projet de loi soumis à l'approbation du Parlement et tendant à la création d'une légation de France en Afghanistan. On sait que ce projet de loi a été ultérieurement voté par la Chambre des Députés et par le Sénat, et que M. Fouchet a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française à Caboul.

Dans le rapport qu'il a rédigé, au nom de la Commission des Finances de la Chambre des Députés, dans le but de soutenir le projet gouvernemental, M. Louis Marin a débuté par chercher les motifs capables de justifier la création demandée par le Ministre des Affaires étrangères. Il a constaté que l'Afghanistan, dont les relations diplomatiques étaient hier encore contrôlées par l'Angleterre, établit maintenant des relations directes avec les grandes nations, et il a entrepris, avant toute autre chose, d'expliquer comment le gouvernement afghan a pu se comporter ainsi. De là, au début du rapport de M. Louis Marin, un résumé succinct, fait sous un angle particulier, de l'histoire de l'Afghanistan depuis 1919. Non content d'y raconter brièvement comment le pays s'est rendu indépendant et comment il a consolidé son indépendance, M. Marin y montre comment l'Afghanistan est entré en relations indépendantes et avec ses voisins immédiats et avec les principaux pays de l'Occident.

Nous croyons intéressant de détacher du rapport de M. Marin ce bref historique. Il présente en effet, dans un tableau d'ensemble, bien des faits déjà signalés au jour le jour dans cette revue, et d'autres encore qui permettront à nos lecteurs de préciser leur connaissance de l'histoire de l'Afghanistan depuis la mort de l'émir Halibullah, et même auparavant, pendant la Grande Guerre.

I. -- L'indépendance de l'Afghanistan

Le 20 février 1919, l'Emir d'Afghanistan, Habibullah Khan, fut mystérieusement assassiné. Un de ses frères, Nasrullah Khan, se fit immédiatement proclamer à sa place; mais les Afghans ne le reconnurent pas et proclamèrent Emir Amanullah Khan, le troisième fils de l'Emir Habibullah, alors âgé de 27 ans.

Celui-ci adressa au vice-roi des Indes une lettre par laquelle il l'avertissait de la proclamation de l'indépendance de l'Afghanistan; désormais, son pays entendait diriger lui-même ses relations extérieures et, par conséquent, chercher un appui chez d'autres puissances que la nation britannique.

Le vice-roi des Indes ne répondit que tardivement; sa réponse ne faisait pas allusion aux termes de la lettre qui proclamaient l'indépendance de l'Afghanistan.

Comme les troupes anglaises avaient occupé la ville de Dakha en territoire afghan (13 mai 1919), l'Emir commença aussitôt les hostilités. Avec l'appui des tribus afghanes de la frontière de l'Inde, il envahit la passe de

Khyber, infligea un échec sérieux aux irréguliers Afridis et aux réguliers anglais qui gardaient le défilé de Peshawar et pénétra dans l'Inde.

La campagne dura quatre mois. Elle obligea le gouvernement de l'Inde à mobiliser neuf brigades d'infanterie réparties, les 46^e, 60^e et 65^e brigades dans la région de Kohat Kurran, les 43^e, 45^e, 47^e, 62^e, 67^e et 68^e brigades dans la région du Waziristan; d'autre part, un corps expéditionnaire anglo-indien se tenait dans la région de Méched, relié au Seistan par une route militaire. Les forces militaires britanniques pouvaient ainsi menacer l'Afghanistan non seulement dans la direction de Kaboul, mais aussi vers Herat. Les forces anglaises étaient appuyées par les milices locales et par un grand nombre d'avions qui survolaient les villes afghanes, Djellalabad, Kaboul et Kandahar.

Au mois d'août 1919, des *préliminaires de paix* étaient signés à Rawal Pendi. Les délégués afghans réclamaient l'accès à la mer, c'est-à-dire Karatchi, port sur le Golfe Persique à l'embouchure du fleuve Indus. Cette demande ne fut pas retenue; mais, devant les difficultés qu'elle avait éprouvées dans cette campagne, l'Angleterre reconnut l'indépendance afghane.

Comme corollaire de ces préliminaires, l'Afghanistan envoya immédiatement en Europe sa *première mission diplomatique*, chargée de notifier aux gouvernements d'Europe et des Etats-Unis l'avènement au trône de l'Emir Amanoullah Khan.

II. — La consolidation de l'indépendance et l'établissement des relations diplomatiques

Surtout dans la présente période, certains Etats ont pris, à tort ou à raison, une sorte de prédominance mondiale; la proclamation de l'indépendance par un peuple ne suffit pas; pratiquement, elle doit être *reconnue* par des relations régulières dont l'établissement n'est pas, souvent, sans soulever de grandes difficultés qui, d'ailleurs, sont loin d'être toutes spontanées.

C'est, naturellement, avec ses *voisins immédiats*, avec lesquels ses relations politiques étaient le plus importantes, que l'Afghanistan devait s'assurer, d'abord, un statut bien défini, ainsi qu'avec les grands pays *musulmans*.

A) Avec les grands Etats jusque-là rivaux à son sujet: Angleterre et Russie. — Depuis un siècle, Angleterre et Russie s'affrontent en Asie centrale; cette lutte d'influences a paralysé jusqu'à nos jours le développement de l'Afghanistan. Il en est de ce pays comme de la Perse. Leur isolement et leur léthargie proviennent des convoitises qu'ils soulevaient si âprement et si injustement.

a) *Avec l'Angleterre.* — Un traité de paix définitif fut négocié à Kaboul en 1920 par une mission anglaise, conduite par sir Henry Dobbs, Ministre des Affaires étrangères des Indes.

Les négociations durèrent plus de huit mois et finirent échouer à plusieurs reprises, notamment au sujet de l'installation de consuls russes à Kandahar, à Djellalabad, à Gazni; elles aboutirent le 22 novembre 1921.

Le sort des populations frontalière du Waziristan (tribus Beloutches, Waziris, Afridis, Momands, qui s'étendent le long de la frontière du Pendjab jusqu'au Tchitral et au Pamir et qui sont de race afghane, en rapports constants avec leurs compatriotes) forme un des principaux litiges entre l'Angleterre et l'Afghanistan; un règlement transactionnel, respectant la liberté des communications de ces régions avec l'Afghanistan, fut signé. Dans ce traité, l'Afghanistan se réserve le droit d'importer des produits industriels, des armes à travers l'Inde, à con-

dition que l'Afghanistan adhère à la convention internationale contre la contrebande des armes. L'Afghanistan perdait le *subside* que, depuis 50 ans, lui servait le Gouvernement de l'Inde.

Le traité de Kaboul était un événement important dans l'histoire de l'Asie centrale, puisqu'il reconnaissait, pour la première fois, l'indépendance *complète* du royaume afghan, libéré de toute tutelle.

A la suite de ce traité, l'émir d'Afghanistan résolut sur-le-champ d'envoyer des *représentants diplomatiques* en Europe, en Amérique et de prier les gouvernements occidentaux d'envoyer des représentants diplomatiques à Kaboul.

Le 8 août 1921, la mission afghane, débarquant à Londres, fit connaître au gouvernement anglais qu'elle était chargée de remettre une lettre de l'émir au roi d'Angleterre, une autre lettre du Ministre des Affaires étrangères d'Afghanistan à lord Curzon. Le gouvernement anglais ayant répondu que, d'une part, la direction des relations politiques avec l'Afghanistan appartenait au Secrétaire d'Etat pour l'Inde et que, d'autre part, la réception de la mission était subordonnée à la conclusion du traité en voie de négociations à Kaboul, l'ambassadeur afghan refusa d'entrer en relations avec le service de l'Inde et quitta Londres pour regagner Paris.

En 1922, l'Angleterre envoya le colonel Humphrys, accompagné du colonel Wickham, ex-attaché militaire anglais à Téhéran, pour la représenter à Kaboul.

Les travaux de la *mission commerciale* Brett ont été retardés à la suite de la destruction des communications de la télégraphie sans fil entre Kaboul et Peshawar, ce qui a obligé ladite mission de se servir d'appareils de la télégraphie sans fil russe. Les travaux de cette mission seront terminés à la fin de ce mois.

Le 3 mars 1922, le sardar Abdul-Hadi-Khan arrivait à Londres en ambassadeur; il accordait aussitôt un entretien au *Times*. Le journaliste anglais lui ayant demandé quels étaient les sentiments des Afghans envers l'Angleterre, il répondit :

« Je ne puis nier qu'il existe des opinions différentes parmi le peuple afghan; mais, en présence du traité actuel et étant donné le fait que les deux nations ont noué des relations amicales, les habitants sont disposés à se montrer plus bienveillants envers l'Angleterre. Ces faits, et la vérité mise en lumière par les délégués anglais pendant leur séjour à Kaboul, tendront à faire impression sur l'esprit des Afghans et à favoriser l'éclosion de bons sentiments. »

b) *Avec la Russie.* — La Russie tzariste avait toujours eu des ambitions sur l'Afghanistan.

Sous le règne de l'émir Dost-Mohamed-Khan, l'Angleterre s'était assurée la prépondérance effective sur ce pays et fournissait au gouvernement afghan une subvention annuelle de 2 millions.

En 1907, après la défaite de Mandchourie, la Russie tzariste abandonna ses prétentions sur l'Afghanistan.

La révolution bolchevique, qui a repris tous les plans de l'impérialisme des tzars, essaya de rétablir cette influence.

Le gouvernement des Soviets obtint qu'à Moscou fût, d'abord, envoyée la mission de Mohamed-Vali-Khan, chargée d'annoncer à l'Europe l'avènement du nouvel émir; il s'efforça ensuite de la détourner et de l'empêcher de continuer son voyage, conformément au plan soviétique, qui cherche à expulser l'Occident de l'Orient et à entraver les contacts entre l'Europe et l'Asie.

La guerre mondiale, qui a eu pour résultat la libération de certains peuples opprimés et qui a stimulé encore les principes du droit français basé sur la reconnaissance des aspirations nationales, a eu ses répercussions en Asie. Dans les « quatorze points » du programme Wilson, il

n'était pas tenu compte des nationalités asiatiques. Des pays comme la Perse, comme l'Afghanistan, qui avaient maintenu durant la guerre une neutralité favorable aux Alliés et en attendaient la récompense, furent contraints, devant l'indifférence de la Conférence de la paix à leur égard (les délégués persans furent éconduits à la requête d'un de nos Alliés), de chercher un appui ailleurs. Délaissés par l'Entente, les peuples asiatiques se tournèrent vers les Soviets qui multipliaient les avances à l'Islam et voulaient le dresser contre l'Occident.

Bien plus, les Soviets veulent préserver les Orientaux de tout contact avec l'Occident. Trotsky s'appuie sur les nationalismes asiatiques comme sur des auxiliaires pour mettre en échec la diplomatie occidentale, pour empêcher tout commerce avec l'Europe, toute influence qui ne sera pas russe et soviétique.

Pendant la guerre anglo-afghane, une délégation afghane vint à Tachkent prier M. Bravine de se rendre sans délai à Kaboul où une réception officielle lui était préparée. M. Bravine, ancien diplomate russe de carrière, autrefois vice-consul à Téhéran et au Seistan, passé au bolchevisme, fut nommé ministre bolchevik à Téhéran en 1919; n'ayant pu s'y faire reconnaître, il revint à Moscou. Trotsky l'envoya à Tachkend organiser le mouvement du communisme musulman. M. Bravine fut nommé ministre de Russie à Kaboul où il tomba, en 1921, sous les coups de deux assassins; d'après les uns, ceux-ci affirmèrent, avant leur exécution, avoir agi sous une inspiration religieuse; d'après les autres, il s'agissait d'un soldat auquel il aurait adressé une remarque trop violente.

En fait, le programme communiste n'eut aucun succès en Afghanistan, pays féodal dont les tribus sont antibolcheviks; mais la propagande nationaliste des Soviets, dirigée contre l'Angleterre, réussit: le professeur Barkhullah-Khan, membre du Congrès national indien, auteur de la plupart des tracts bolcheviks destinés aux musulmans, posa à Moscou les bases d'une entente entre l'Afghanistan et les Soviets. Entre le Turkestan bolchevik et l'Inde, l'Afghanistan servit de passage aux agitateurs envoyés par Moscou pour soulever les musulmans hindous.

Les Soviets avaient, d'ailleurs, compris très tôt la difficulté d'adapter leur évangile à l'Islam et, dès le 30 mars 1919, un bureau pour les communistes musulmans avait été établi à Tachkend. Son but était d'unir tous les communistes musulmans, de propager parmi eux des tracts écrits dans les langues asiatiques, de réunir une grande conférence de musulmans: celle-ci devait adapter le programme communiste aux principes de l'Islam. Un premier congrès se tint en 1919 à Tachkend; un second en 1921 à Bakou, présidé par Zinovief. L'appui donné aux nationalismes asiatiques n'était qu'une étape. Le but final indiqué était la soviétisation de l'Orient et la création d'un immense empire asiatique soviétique.

Après l'assassinat de M. Bravine, la République soviétique envoya comme ministre à Kaboul M. Raskolnikoff, ancien aspirant de la flotte impériale, qui avait été fait prisonnier en Perse par les Anglais pendant la guerre et qu'arriva en Afghanistan avec un personnel de 30 personnes.

En outre, elle décréta l'envoi d'une mission scientifique dirigée par le professeur Boutourline, pour découvrir des gisements de pierres précieuses, d'or, de cuivre, d'argent, des minéraux dont on pourrait extraire du radium. La mission scientifique russe devait fonder à Kaboul un musée qui serait en même temps un centre d'études. L'expédition comprenait une quarantaine de personnes, spécialistes connus dans le monde géologique, minéralogique et zoologique, linguistes très versés dans

les dialectes du pays, comme le professeur Andréev et l'économiste Satinsky.

Un accord russo-afghan a été signé le 28 février 1921 et ratifié à Moscou le 22 mars suivant. Le gouvernement des Soviets promet par cette convention au gouvernement afghan de construire des lignes télégraphiques entre Kouchk, Herat, Kandahar, Gazni et Kaboul. Des consulats russes seront créés à Herat, Meimeneh, Mazar-i-Cherif, Kandahar et Gazni. Un subside d'un million de roubles (or ou argent) doit être versé par la Russie au gouvernement de Kaboul. A aucun traité politique ou militaire ne sera conclu avec une tierce puissance pouvant porter préjudice à l'une des deux parties contractantes.

Par une note, envoyée en 1921 par l'Angleterre au gouvernement des Soviets, le gouvernement anglais a protesté contre le traité russo-afghan; contre le subside d'un million de livres que Moscou a promis à Kaboul; contre la création de postes consulaires russes en Afghanistan, qui risqueraient d'être des centres de propagandistes.

D'après le *Times* du 4 novembre 1921, une mission commerciale a été expédiée par Trotsky à Kaboul, dans le but de préparer les détails d'une convention commerciale avec le gouvernement afghan, sur la base prévue par le traité afghan.

B) Avec les Etats musulmans. — Il était particulièrement important, pour un peuple musulman, considéré comme l'un des derniers remparts des libertés de l'Islam, et pour un jeune émir auquel une partie du monde musulman songeait pour la dignité du khalifat, d'établir d'étroites relations avec les Etats musulmans.

a) *Avec la Turquie.* — Un des triumvirs du comité « Union et Progrès », Djemal Pacha, qui, avec Enver Pacha et Talaat Bey, fut un des principaux auteurs de la révolution, se rendit, immédiatement après la guerre, en Afghanistan comme conseiller au ministère de la guerre afghan.

A son instigation est dû un traité turco-afghan dont voici les principales clauses:

1° La Turquie se fait un devoir de conscience de reconnaître l'indépendance de l'Afghanistan, lié à elle par un sentiment de profonde amitié;

2° Les signataires du traité reconnaissent le droit à l'indépendance de tous les peuples orientaux et notamment des Etats de Boukhara et de Khiva;

3° L'Afghanistan reconnaît les droits qu'a la Turquie d'être le siège du khalifat, conformément à la tradition séculaire;

4° Chacun des contractants s'engage à considérer toute agression contre l'autre comme une agression faite contre lui-même et à agir pour la défense commune;

5° Ils s'engagent à ne signer aucun traité ou accord avant de l'avoir porté à la connaissance de chacune des deux parties signataires du présent traité;

« 6° Ils prépareront un accord spécial concernant les questions commerciales et consulaires pendantes entre les deux pays;

« 7° Ils organisent des communications postales régulières entre les deux pays, afin de faciliter les relations économiques et politiques;

« 8° La Turquie s'engage à envoyer une mission militaire en Afghanistan, afin de procéder à la réorganisation de l'armée afghane; cette mission demeurera au moins cinq ans en Afghanistan et, si le gouvernement afghan le désire, la Turquie y enverra une seconde mission au bout de cette période. »

L'Emir d'Afghanistan suivait avec le plus grand intérêt les événements de Turquie. C'est ainsi qu'après la signature du traité anglo-afghan, à Kaboul, il déclara aux plénipotentiaires anglais:

« Je ne pourrai jamais me désintéresser de ce qui se

passé dans le monde musulman. Je veux donc être persuadé que le gouvernement britannique accueillera avec bienveillance le conseil que ma qualité de prince musulman m'oblige à lui donner. Je ne veux pas dissimuler ma pensée au gouvernement britannique et je lui ai dit en toute sincérité et en toute confiance que son esprit de justice comprendra combien sa politique musulmane causait de colère et combien elle était préjudiciable aux intérêts mêmes du grand Empire.

« Plus le gouvernement britannique saura respecter les droits de la Turquie, plus le peuple afghan sera son ami. »

Le Ministre afghan à Londres, le sardar Abdul-Hadi-Khan, au banquet d'une fête musulmane à l'Hôtel Cecil, en 1922, déclara : « Il est impossible que les Lieux saints de l'Islam, auparavant sous les ordres du khalife, passent en d'autres mains ».

Le discours prononcé par M. Lloyd George au mois d'août 1922 a soulevé à Kaboul des manifestations populaires et l'Emir d'Afghanistan a dû promettre à la foule de protester énergiquement contre les déclarations du Premier britannique.

Les victoires turques sur les Grecs ont naturellement soulevé un grand enthousiasme en Afghanistan. Elles y ont même fait l'union sacrée : Les Afghans sont en majorité de rite sunnite, comme les Turcs, mais la région de Hérat a une population chiite, autrefois persécutée; l'émir actuel a déclaré qu'il voulait user de tolérance envers tous ses sujets et que, désormais, il n'y avait plus ni chiites ni sunnites, mais seulement des Afghans.

Une délégation afghane a été envoyée en Turquie en mars 1921.

Le 20 octobre 1922, le traité turco-afghan a été ratifié à la grande mosquée par l'Emir au milieu des applaudissements de l'assistance.

b) *Avec l'Emir de Boukhara.* — Des relations d'amitié ont toujours existé entre l'émir de Boukhara et l'émir d'Afghanistan. Bien que l'émir de Boukhara fut soumis aux Russes depuis la conquête du Turkestan et bien que le résident russe fût, à côté de son palais, le véritable maître du pouvoir, cependant, ce souverain asiatique se tournait vers l'émir d'Afghanistan comme vers un des derniers souverains libres au cœur de l'Asie; les relations commerciales sont d'ailleurs, fréquentes entre l'Afghanistan et la Boukharie.

Quand l'émir fut aux prises avec l'insurrection de la jeunesse boukhariote à l'arrivée du commissaire du peuple à Boukhara, une poignée de soldats afghans, qui se trouvaient, à l'époque, engagés par le gouvernement boukhare comme instructeurs, furent les seuls à s'opposer à l'avance bolcheviste; ils arrêtaient l'avant-garde de l'armée rouge et donnèrent à l'émir le temps de fuir. Celui-ci chercha d'abord à se réfugier parmi les populations du Haut-Amou daria où les tribus ouzbèkes et tadjikes ont toujours manifesté leur hostilité au bolchevisme. Devant la poussée des armées soviétiques, il dut chercher refuge à la cour d'Afghanistan.

Plus tard, le président de la République de Boukhara, jugé trop tiède par les communistes venus de Tachkend et de Moscou, prit également la fuite et se réfugia, lui aussi, à la cour de l'émir d'Afghanistan.

En 1922, Enver Pacha, — qui avait été envoyé par le gouvernement de Moscou pour fonder au Turkestan un État autonome, mais satellite de la Russie, — trompant les espérances des Moscovites, se mit à la tête des insurgés musulmans contre les bolcheviks. L'émir d'Afghanistan suivit cette lutte avec intérêt et des armées bolcheviks durent être envoyées à la frontière afghane pour empêcher la jonction des forces afghanes et des insurgés musulmans de la Boukharie orientale et du Ferghana. Les musulmans du Ferghana, Sartes et Kirghiz, qui ré-

sistent courageusement aux bolcheviks depuis quatre ans, se réfugient, lorsqu'ils sont traqués par les armées soviétiques, sur le territoire afghan.

Seules, les villes du Ferghana sont occupées par des garnisons bolcheviks. Les campagnes et les montagnes échappent à leur influence. Cette riche contrée, où se trouvaient les principales industries du Turkestan, a beaucoup souffert du régime soviétique; ses filatures et ses tissages, ses plantations de coton sont ruinés. Le commerce avec la Chine par la route de l'Alai et du Pamir (route de la soie) est paralysé.

Depuis la défaite d'Enver Pacha (août 1922), l'émir d'Afghanistan garde la neutralité envers les Soviets; mais il ne faut pas oublier que l'Afghanistan a toujours revendiqué les territoires du Haut-Amou daria (province du Darvaz, de Chougnan et du Vakhan), la Boukharie orientale et la région de Merv comme faisant partie du royaume afghan; la ligne frontière partirait de Bossaga sur l'Amou daria et se dirigerait sur Serakhs (frontière persane) en passant au nord de Iolatan; cet immense territoire engloberait les tribus Saryks et Salores avec la région de Pendé.

Durant l'automne 1919, après l'avance des bolcheviks sur Askhabad et la Caspienne, des forces afghanes ont franchi la frontière et ont occupé, quelques semaines, la région de Merv et de la Boukharie orientale.

Il semble qu'Enver Pacha, d'accord avec Mustapha-Kemal et Djemal Pacha, ait voulu créer en Asie centrale un empire groupant la Turquie et la Transcaspienne, le Caucase, l'Asie mineure et l'Azerbeïdjan persan; le but final aurait été de constituer un grand empire musulman dont Mustapha-Kemal aurait défendu la partie la plus importante avec le Bosphore; Enver aurait dirigé l'Asie centrale; Djemal aurait probablement exercé son influence du côté de l'Afghanistan, de la Perse, de la Mésopotamie. La mort, aujourd'hui presque certaine, d'Enver Pacha et l'assassinat de Djemal à Tiflis ont arrêté ces plans.

Le gouvernement des Soviets protège les nationalismes asiatiques, mais leur impose des limites. Il est nettement hostile au réveil national du Turkestan et du Caucase. Il a même décrété la lutte contre le panturquisme au Turkestan.

c) *Avec la Perse.* — En mars 1921, un envoyé extraordinaire afghan arriva en Perse, le général ou Sardar Abdul Aziz Khan. En même temps, un consul afghan était installé à Méched.

Le Ministre d'Angleterre en Perse a toujours refusé de reconnaître officiellement le représentant des Afghans à Téhéran; celui-ci était, au contraire, en excellents termes avec les représentants des autres Puissances.

Sardar Abdul Aziz Khan a fait signer un traité persan-afghan, par lequel les deux gouvernements renoncent, en faveur de leurs sujets respectifs, à des *juridictions spéciales* et décident qu'ils seront soumis aux lois locales, s'engagent réciproquement à l'extradition des criminels de droit commun, conviennent de s'envoyer mutuellement des ambassadeurs et des consuls et de signer prochainement un traité de commerce et des conventions postales et télégraphiques.

La convention postale a été signée dans la suite.

C) *Avec les coupables de la guerre.* — Il importe de tenir compte de l'activité des Empires centraux en Asie pendant la guerre et l'après-guerre.

a) *Avec l'Allemagne.* — Par son hostilité contre les Alliés et, surtout, contre l'Angleterre, par son alliance avec la Turquie et, ensuite, avec l'intermédiaire soviétique, l'Allemagne joua un rôle tout particulier en Afghanistan, où l'influence germanophile a été considérable.

Pendant la guerre, l'agitateur allemand Vasmos, qui

a organisé la rébellion du sud de la Perse, avait commencé par avoir son quartier général à Méched, d'où il expédiait ses émissaires en Afghanistan. Le secrétaire de la légation allemande de Téhéran, Von Hartig, fut le chef de la grande expédition de propagande que les Allemands dirigèrent sur la Perse et l'Afghanistan en 1915. Ce raid comprenait des savants, des ingénieurs, des officiers de l'armée active, de l'état-major, des artilleurs, des mitrailleurs, d'anciens consuls: parmi eux, plusieurs Allemands furent désignés pour agiter l'Afghanistan.

Malgré le cordon de police tendu de Méched au Seistan par les Russes et les Anglais pour entraver l'infiltration allemande, 120 hommes partirent le 2 août 1915 de Yezd pour Kaboul. Il y avait en janvier 1915, dans la capitale de l'Afghanistan, douze officiers allemands qui instruisaient l'armée afghane, avec onze officiers turcs et 38 soldats allemands. D'autre part, de nombreux prisonniers de guerre autrichiens, hongrois et allemands qui, en 1915-1916, travaillaient à la construction du chemin de fer de Boukhara à Karchi, Kélib et Termez, en face de Mazar-i-Cherif, passèrent l'Amou-daria, qui sert de frontière, et se réfugièrent en Afghanistan où ils prirent du service. Une organisation spéciale, facilitant la fuite des prisonniers, fonctionnait à Boukhara. Un contact étroit existait entre l'Afghanistan et les Boukhares pour faciliter la fuite des prisonniers de guerre. Aussi, en mai 1916, il y avait à Kaboul 11 officiers allemands, 56 prisonniers autrichiens, 13 turcs et 50 agents de propagande; à Kandahar, 6 Turcs ou Allemands; à Herat, 10 Turcs ou Allemands. Le chef de l'expédition était Nierdormayer, qui siégeait à Kaboul. Von Hartig les avait rejoints en 1915. On trouve en Afghanistan, parmi les Allemands notables, Friedrich, Taschen, Vogt et Wagner. La plupart rentrèrent en Allemagne par le Turkestan.

Les Anglais empêchèrent alors le passage de nombreux agents comme Von Helmer, Zugmeyer, Griesinger, Wetner, qu'ils emprisonnèrent; comme Taschen, qu'ils arrêtèrent à sa venue près de la frontière.

La mission allemande en Afghanistan a porté ses fruits: l'assassinat de l'émir Habibullah Khan fut un résultat de ses intrigues; elle avait apporté en Afghanistan des armes, des munitions et une grande station de T.S.F., qui fut installée à Kaboul, où elle fonctionne toujours.

La propagande bolchevique reprit les méthodes de la propagande allemande. Si l'Afghanistan est devenu un écueil pour le gouvernement anglo-indien, on le doit autant à la propagande allemande et soviétique qu'aux fautes des dirigeants anglo-indiens.

La mission afghane vint à Berlin en avril et y séjourna du 6 avril au 1^{er} mai. Deux représentants diplomatiques et deux attachés militaires furent mis à sa disposition. Elle fut reçue par M. Ebert, président de la République, et M. Simons, ministre des affaires étrangères. Après Berlin, elle fut conduite pour visiter des usines dans quelques grands centres comme Hambourg, Brême, Stettin, Munich, etc. La mission laissa un agent commercial à Berlin. Il y a un mois à peine qu'un ministre, Gholam Zadiz Khan, vient d'y être installé.

Tout récemment, une équipe de jeunes Afghans, qui devaient venir en France terminer leurs études, a été dirigée sur Berlin. A Berlin, se trouve le principal foyer de l'agitation révolutionnaire persane, le siège de la Société germano-persane et s'imprime en persan le *Quaveh*, journal antioccidental, dirigé par Tagui Zaeleh, député persan. Mohamed-Vali-Khan, Djemal pacha firent plusieurs séjours à Berlin.

b) *Avec l'Autriche.* — La mission, surprise par la grève des chemins de fer, ne fit que traverser l'Autriche par le Tyrol et dut gagner en automobile l'Italie.

D.) *Avec les autres Etats d'Asie.* — Grand Etat de

l'Asie centrale, placé au voisinage des anciennes routes qui joignaient les contrées extrêmes de cette partie du monde, l'Afghanistan a organisé ses relations officielles avec la Chine, la Perse, la Turquie, l'Azerbeïdjan, la Boukharie (comme nous l'avons dit plus haut à propos des Etats musulmans).

Une mission afghane est partie dernièrement de Kaboul pour Pékin. Dans le même temps, un représentant de la Chine arrivait à Kaboul.

E.) *Avec les autres Etats occidentaux.* — Pour savoir comment, parmi ses relations essentielles, celles avec la France devaient être privilégiées, il faut envisager, auparavant, l'effort de consolidation effectué par l'Afghanistan dans ses relations avec les diverses nations d'Europe ou d'Amérique.

C'est de Moscou que la mission devait gagner l'Europe. Or, le gouvernement de Moscou regardait d'un mauvais œil ce départ à l'étranger; il mit tout en œuvre pour l'empêcher; il répétait à Mohamed-Vali-Khan qu'il serait mal reçu, que la révolution allait éclater et qu'il ne pourrait rentrer en Afghanistan. Ce n'est qu'après avoir menacé Moscou de regagner l'Afghanistan pour atteindre l'Europe par d'autres pays, et après être même revenu sur ses pas jusqu'à Tachkend, puis être reparti pour Moscou, que Vali-Khan reçut les autorisations nécessaires.

Aussitôt après avoir célébré les fêtes de l'indépendance, la mission quitta Moscou le 1^{er} mars 1921. Elle était composée du général Vali-Khan, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Afghanistan; de Feyzi-Mohamed-Khan, conseiller d'ambassade, originaire de Lahore (Indes); de Goulam-Sedyk-Khan, conseiller d'ambassade, originaire de Kaboul; du colonel Habibullah-Khan, attaché militaire de l'ambassade, originaire de Kaboul; de Mohammed-Edib-Khan, agent diplomatique, parent de l'émir d'Afghanistan; du prince de Khokand, Is-lara-Bek-Khouldoiar-Khan, attaché à la mission, originaire de Tachkend, celui-ci est le fils d'Amin-Bek-Khouldoiar-Khan et le petit-fils du dernier khan de Khokand, détrôné par les Russes en 1875. Il est resté à la légation actuelle de Paris, où son intelligence et sa bonne grâce sont particulièrement appréciées des visiteurs.

a) *Avec la Lettonie.* — En quittant la Russie, la mission vint à Riga et y résida une quinzaine de jours; elle fut reçue par le président de la République lettone et le ministre des affaires étrangères; le gouvernement letton leur fit visiter la ville et les environs.

b) *Avec la Pologne.* — Reçue officiellement à Varsovie par un représentant du ministère des affaires étrangères et, quelques jours plus tard, par le chef de l'Etat, maréchal Pilsudski, et par le prince Sapieha, ministre des affaires étrangères, elle visita, du 20 mars au 5 avril, Varsovie, les environs et des manufactures.

c) *Avec l'Italie.* — Après avoir séjourné en Allemagne et traversé l'Autriche, la mission arriva à Rome le 8 mai. Après plusieurs jours d'attente, elle fut reçue par le roi d'Italie et le comte Sforza.

Elle séjourna un mois à Rome, visita ensuite la Spezia, Gênes et Turin.

Elle conclut un accord avec le gouvernement italien pour un échange de missions; elle acheta du matériel de guerre, des avions et des fusils.

d) *Avec la Belgique.* — Le 1^{er} novembre 1921, le général Vali-Khan et sa mission se rendaient de Paris à Bruxelles pour en revenir le 5 novembre.

Ils reçurent du roi Albert le plus cordial accueil, ainsi que du Ministre des Affaires étrangères.

e) *Avec l'Amérique.* — Auparavant, le 2 juillet, la mission afghane s'était embarquée au Havre pour les Etats-Unis. Elle passa huit jours à Washington et trois

jours à New-York. Elle fut reçue par le Président de la République, M. Harding et par le Secrétaire d'Etat, M. Hughes.

En Avec la France. — Ce n'est pas par sentiment national que nous donnons une place à part à la France à l'occasion d'un pays qui, d'une part, participe de près à la vie du *proche Orient* où une longue tradition a fait connaître la France; qui, d'autre part, pays *musulman* réellement libre aujourd'hui comme la Perse, peut sympathiser avec nous à notre titre de grande puissance musulmane; qui, enfin, a vu que, parmi les grandes puissances occidentales, nous n'avions, vers ses horizons, aucune ambition territoriale ou politique.

Ces vues ne sont pas seulement les nôtres; elles ont été, du côté musulman, efficacement exposées près de nos ennemis mêmes. Djemal pacha, par exemple, du lendemain de l'armistice à sa mort, n'a cessé de les répéter, notamment à Kaboul où il soutenait la nécessité de la collaboration étroite de la France et de l'Islam et où il conseillait l'Emir en ce sens.

Dans les pages suivantes de son rapport, M. Louis Marin expose avec détail les marques particulières d'amitié que le Gouvernement afghan a données à la France au cours des dernières années. C'est là encore un sujet d'importance et que nos lecteurs ont intérêt à connaître; nous y reviendrons.

LE SIAM ET LA FRANCE

La poursuite de négociations diplomatiques, destinées à reviser les traités qui règlent les relations entre la France et le Siam, appelle l'attention sur ce dernier pays.

Le Siam est peu connu en France; il ne l'est guère plus en Indochine. Pour trop de personnes, le Siam est toujours le pays lointain et pittoresque de l'éléphant blanc, décrit par les anciens voyageurs. Son nom évoque parfois le souvenir du différend qui motiva en 1893 l'intervention de notre marine sur la barre de la Ménam. Tout le monde se rappelle enfin que le Siam a pris part à la grande guerre contre l'Allemagne et qu'il a tenu à envoyer en Europe un petit corps expéditionnaire. Mais combien de personnes se rendent un compte exact de la vitalité de ce petit Etat, qui travaille silencieusement et méthodiquement à se transformer en un Etat moderne, et qui tient une place de plus en plus considérable, au point de vue politique comme au point de vue économique, au centre de la péninsule indochinoise, entre l'Empire de l'Inde et l'Indochine française?

Que la France n'ait pas toujours prêté une attention suffisante aux affaires siamoises, au grand dommage de sa situation matérielle et morale dans ce pays voisin de l'Indochine, que l'Indochine elle-même, préoccupée avant tout de son

œuvre d'organisation intérieure et parfois distraite par les soubresauts de son turbulent voisin du Nord, ait quelque peu négligé le royaume qui borde sa frontière occidentale, cela n'est que trop certain. Il n'y a pas longtemps que le ministre de France à Bangkok pouvait déclarer, en présentant ses lettres de créance au roi: « Tout ou à peu près tout est à faire entre le Siam et l'Indochine française. On peut dire que la situation de ces pays l'un vis-à-vis de l'autre a consisté jusqu'ici dans une simple juxtaposition plus ou moins passive ». Ces mots, que nous soulignons à dessein, dépeignent bien la situation regrettable qui a duré trop longtemps et qui doit prendre fin dans l'intérêt de la France comme dans celui du Siam.

L'Asie française est heureuse de signaler une activité diplomatique susceptible d'améliorer la situation actuelle et de faciliter les relations de toute nature entre les deux pays. Elle souhaite ardemment la réalisation d'une politique d'entente réciproque, de collaboration pacifique, d'activité féconde pour les deux pays, politique qui lui permettra de donner au Siam dans ses études et ses chroniques une place qu'elle n'a pas eu l'occasion de lui donner depuis nombre d'années.

*
**

Peu de pays en Asie, même en y comprenant ceux qui bénéficient de la tutelle d'une grande puissance européenne, offrent le spectacle d'un progrès matériel aussi remarquable que celui du Siam. A ce point de vue, le royaume thaï n'est pas en retard sur les grandes colonies qui l'entourent.

Ce progrès matériel est le trait qui frappe le plus vivement le voyageur européen qui arrive au Siam. Pour se rendre à Bangkok, il fallait naguère quitter les grands paquebots à Singapour et naviguer ensuite sur les petits vapeurs d'une ligne annexe jusqu'à Bangkok. Aujourd'hui, le voyageur quitte les grands courriers français ou anglais à l'escale de Penang et en trente-quatre heures il est transporté dans la capitale par un train siamois, rapide et confortable, avec wagon-restaurant et wagons-lits. De Bangkok, il peut gagner l'extrême nord du royaume, où la voie ferrée atteint depuis peu le centre de Xieng-Mai, ou encore accéder aux plateaux de l'Est-Siamois par les deux voies de Korat et de Petriou. La construction du réseau ferré siamois est une œuvre remarquable qui mérite de retenir l'attention.

La première ligne à voie normale (1 m. 44) fut commencée en 1892 et le tronçon Bangkok-Ayuthia fut inauguré en 1897. Tel fut le point de départ du réseau du Nord et de l'Est, tout entier construit à voie normale, qui unit la capitale à Petriou, Korat et Xieng-Mai, cette dernière ligne ayant seulement été ouverte le 1^{er} janvier 1922.

Les lignes du Sud, destinées à desservir la partie siamoise de la péninsule malaise ont été étudiées dès 1909 et un réseau spécial à voie d'un mètre fut créé, avec son organisation propre. Ce

réseau, aujourd'hui achevé, permet par sa liaison avec les lignes anglaises des relations rapides entre Bangkok, Penang et Singapour.

L'œuvre accomplie est déjà importante; elle a reçu depuis peu d'années une impulsion nouvelle. En 1919 a été établi un programme considérable dont l'exécution se poursuit actuellement sous la haute autorité du Commissaire général des chemins de fer siamois. Ce programme comprend les points suivants:

1° Substitution de la voie d'un mètre à la voie large sur tout le réseau du nord et de l'est, par la pose d'un troisième rail entre les deux autres (dont l'un sera enlevé plus tard). L'unification de l'écartement est destinée à faciliter l'exploitation et à la rendre plus économique; mais on a surtout en vue la jonction future des voies siamoises avec les réseaux des pays voisins, Indochine et Birmanie, qui possèdent tous la voie d'un mètre. La pose du troisième rail a commencé en novembre 1920; la transformation est maintenant complète sur les lignes de Petriou et Korat et le matériel étroit y circule.

2° Liaison du réseau sud avec le réseau nord et est par la construction d'un pont sur la Ménam. Ce pont, long de 600 mètres, est un ouvrage monumental qui doit comporter une voie ferrée, un trottoir pour les piétons et une chaussée pour les voitures. Sa construction est confiée à la maison Daydé de Paris, qui a construit tant de ponts métalliques en Indochine, y compris le fameux pont Doumer à Hanoi. Les travaux ont commencé dès novembre dernier et doivent durer trente mois.

3° Extension de la ligne de Petriou jusqu'à Aranh, à 6 kilomètres de la frontière cambodgienne. Le tronçon nouveau est aujourd'hui complètement étudié et l'infrastructure est achevée sur plus de 100 kilomètres. Pour la dernière section, la rareté de la main-d'œuvre a amené le Commissaire général des chemins de fer à étudier l'utilisation du machinisme le plus perfectionné, afin de réduire au minimum l'emploi de la main-d'œuvre dans une région malsaine et dépeuplée.

4° Extension de la ligne de Korat jusqu'à Oubone, centre commercial situé à proximité du Mekong et du Laos français. La totalité de la nouvelle ligne est déjà étudiée et l'infrastructure est terminée sur près des deux tiers de la longueur.

Nous avons tenu à noter avec quelque détail les progrès du réseau ferré siamois parce que c'est une œuvre vraiment considérable conduite avec beaucoup de science et de méthode par le prince Purachatra, commissaire général, et aussi parce que ces progrès intéressent de la façon la plus directe l'Indochine française. Certaines régions de notre colonie, le Cambodge occidental, le Laos, vont se trouver à bref délai en relation rapide et facile avec Bangkok, pendant que du côté indochinois on en est toujours à la phase des études préliminaires et des projets. La ligne siamoise d'Aranh sera prolongée en territoire français par une simple route conduisant à Battambang, Pnom-Penh et Saïgon. La voie d'Oubone n'aura

aucun prolongement indochinois. Et pourtant quel intérêt n'aurait pas dans l'avenir — au moins pour le transport de la poste et des voyageurs d'Europe — la jonction des deux réseaux ferrés!

La richesse économique du Siam consiste essentiellement dans l'exploitation et l'exportation de deux produits: le bois de teck des forêts laotiennes et surtout le riz de la moyenne et basse vallée de la Ménam. Le Siam est l'un des principaux fournisseurs de riz du monde; il a tenu longtemps le second rang des pays exportateurs, il occupe aujourd'hui le troisième, après la Birmanie et la Cochinchine. La nécessité de régulariser et d'accroître la production par de grands travaux d'irrigation s'est imposée à lui. Il s'est efforcé de résoudre ce problème par les moyens techniques les plus modernes.

Dès 1903, un *Département de l'irrigation* a été créé. Sous la direction d'un ingénieur spécialiste, il a entrepris l'œuvre immense de l'aménagement des 20.000 kilomètres carrés qui constituent la région rizicole du Siam. Il a creusé ou approfondi des canaux, construit des digues, des vannes, etc... Cette œuvre a été reprise en 1915 et de nouveaux plans ont été établis à la suite d'une étude approfondie de sir Thomas Ward, l'éminent ingénieur autorisé par le gouvernement de l'Inde à prêter son concours au Siam. Il dressa un plan complet de travaux d'une exécution longue et d'un prix élevé (150 millions de ticaux), et d'autre part, pour répondre aux besoins immédiats, il proposa un programme réduit, comportant seulement cinq groupes d'ouvrages d'un coût total de 23 millions de ticaux.

Le gouvernement siamois a adopté ce dernier programme. L'un des cinq groupes, celui de la rivière Prasak, est aujourd'hui presque achevé. Il comporte un canal principal de 32 kilomètres de long, avec 40 mètres de large sur 3 de profondeur, débitant 100 mètres cubes à la seconde, et divers canaux secondaires, utilisés à la fois pour l'irrigation et pour la navigation. Des artères de distribution partent des canaux et se subdivisent en artères de plus en plus petites qui apportent l'eau aux rizières. L'ensemble du groupe doit irriguer environ 100.000 hectares de la grande plaine au nord de Bangkok. Pour le creusement de ces canaux les procédés mécaniques les plus modernes ont été mis en œuvre; on a utilisé de puissantes machines excavatrices achetées aux Etats-Unis. Mais l'ouvrage essentiel du groupe est le grand barrage construit sur le Prasak dont il relève le plan d'eau au point d'origine du canal principal. Cet ouvrage considérable comprend deux écluses pour la navigation et six ouvertures dont chacune a 12 m.50 de large et est pourvue de portes d'acier manœuvrées mécaniquement. L'ouvrage est surmonté d'un pont qui réunit les deux rives. Les spécialistes considèrent le barrage du Prasak comme l'un des plus beaux travaux de ce genre en Asie.

Pour donner un aperçu même succinct des progrès réalisés par le Siam dans son organisation

matérielle et son outillage, bien d'autres faits significatifs pourraient être cités. Au moins n'est-il pas possible de passer sous silence le développement de l'aviation. A ce point de vue, le Siam est parmi les premiers pays de l'Asie.

On sait que les contingents siamois envoyés en France pendant la guerre comprenaient des automobilistes et des aviateurs. Cette circonstance a permis à l'aviation siamoise de s'organiser et de se perfectionner en France. Elle emploie des avions français; la plupart des aviateurs ont été les élèves de nos meilleurs pilotes, beaucoup parlent notre langue. On peut dire que, dans l'ensemble des services d'Etat, l'aviation est comme un domaine à part, où règne sans partage l'influence française. Une situation aussi exceptionnelle ne doit pas être méconnue en France.

Le développement de l'aviation siamoise a été rapide. Au cours de son voyage autour du monde, lord Northcliffe visitant l'aérodrome de Don-Muang près de Bangkok était surpris de constater que cette gare aérienne égalait la plupart de celles d'Europe. « Le Siam, ajoutait-il, possède cinq aérodromes et vingt-cinq terrains d'atterrissage. A Don-Muang il y a 115 avions et un personnel de 650 hommes. » De nouveaux terrains d'atterrissage ont été aménagés depuis lors dans le Laos oriental, en particulier dans les régions de Nongkhai et d'Oubone.

Tout en développant leur aviation en vue de la guerre, les Siamois n'ont eu garde d'oublier les services qu'elle est susceptible de rendre pendant la paix. Ils ont créé un service de poste aérienne qui est vraisemblablement unique en Asie. Une statistique siamoise nous apprend qu'au mois d'août 1922 le service postal aérien de Korat à Oubone par Roi-Ed a effectué vingt voyages et a transporté 8.599 lettres, 5.175 journaux et 86 colis postaux d'un poids de 168 kilog. Dans un pays encore mal pourvu de voies de communication, la poste aérienne dont les tarifs sont maintenus très bas rend d'inappréciables services. Des commerçants d'Oubone n'ont-ils pas effectué des envois d'étoffes par la poste? Ajoutons enfin qu'en cas d'épidémies le règlement du service aérien prescrit le transport gratuit des médecins et des médicaments nécessaires.

Comme on le voit par ces quelques exemples, le royaume siamois accomplit sous nos yeux de remarquables progrès. La tâche à accomplir est néanmoins loin d'être achevée: de longues années de travail méthodique seront encore nécessaires pour achever cet outillage et réaliser une mise en valeur des richesses naturelles du Siam qui sont considérables.

**

Un même effort d'organisation s'observe dans l'administration, les finances, la police, la justice, l'armée. La réforme est commencée depuis plus de trente ans, mais elle est poursuivie avec une activité nouvelle depuis que le royaume se sent sûr de ses frontières, fixées par les conventions de 1904 et de 1907 avec la France, de 1909 avec

la Grande-Bretagne. Toutes les institutions anciennes ont été modifiées et transformées suivant le modèle européen; l'action du pouvoir central a été rendue plus régulière et plus forte. En somme, l'administration a été à la fois modernisée et centralisée.

Le territoire du royaume est divisé en 18 cercles (monthous), subdivisés eux-mêmes en 78 provinces et en 409 districts. Le cercle de la capitale est placé sous l'autorité directe d'un ministre; dans les 17 autres, des gouverneurs nommés par le roi ont le contrôle absolu de toute l'administration locale. Les chefs héréditaires qui subsistaient naguère dans les provinces laotiennes du nord et de l'est sont pratiquement supprimés.

L'organisation financière a été également modernisée. Le Siam a un budget annuel régulièrement établi, dont les principales recettes sont la taxe sur l'opium, l'impôt foncier et la capitation. On constate depuis plusieurs années que les budgets sont en équilibre et présentent même parfois des excédents.

Malgré une certaine recrudescence de la criminalité signalée depuis deux ou trois ans, l'ordre est maintenu dans l'ensemble du pays grâce à une gendarmerie organisée par des instructeurs danois. La police de Bangkok, naguère confiée à un corps de Sikhs commandés par des officiers anglais, est aujourd'hui entre les mains de fonctionnaires siamois, les officiers étrangers ne gardant plus que le rôle d'instructeurs.

La justice a fait d'immenses progrès grâce à un recrutement meilleur des magistrats et à la rédaction des codes. Cette partie de l'œuvre siamoise intéresse au plus haut point les relations entre le Siam et les puissances étrangères; elle mérite de retenir l'attention, car le petit royaume thai travaille avec persévérance à se libérer progressivement des entraves de l'extraterritorialité. On commence même à entrevoir le jour où étrangers et nationaux seront indistinctement soumis à ses tribunaux et à ses lois.

De 1826 à 1899, une série de traités avaient accordé à quinze puissances le bénéfice de la juridiction consulaire. Dans le régime en vigueur il y a vingt ans, chaque étranger relevait, au point de vue pénal, de sa juridiction nationale devant laquelle seule il pouvait être poursuivi; au civil, les litiges mixtes venaient devant la juridiction du défendeur, tribunal consulaire ou tribunal siamois selon les cas. La seule concession que le Siam eût faite en la matière était l'organisation à Bangkok d'une *Cour des causes étrangères*, où venaient toutes les affaires civiles et commerciales intentées par des étrangers à des ressortissants siamois. De sa propre initiative, le gouvernement avait attaché à cette cour, comme à d'autres de ses tribunaux, des conseillers étrangers, dont la présence constituait une garantie supplémentaire de bonne administration de la justice. En outre, depuis 1883, en vertu d'un accord anglo-siamois, les affaires pénales ou civiles intéressant les sujets britanniques étaient, dans les provinces du Nord, jugées en présence du consul par les tri-

bunaux siamois, désignés alors sous le terme bien impropre de *Cours internationales*.

Le Siam a engagé avec les diverses puissances des négociations séparées qui ont progressivement modifié ce régime. En 1904, la France admet les cours internationales pour ses ressortissants des provinces du nord. En 1907, elle abandonne son droit de juridiction sur ses sujets et protégés asiatiques. En 1909 la Grande-Bretagne accepte de soumettre ses ressortissants à un régime analogue, elle abandonne même sa juridiction sur ses citoyens ou sujets non asiatiques, mais elle obtient par contre qu'un conseiller étranger siégera à l'audience et qu'il aura voix prépondérante si le sujet britannique est d'origine européenne.

Les traités de Versailles, Saint-Germain, Trianon ont consacré au profit du Siam l'abandon des droits de juridiction consulaire de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie. Enfin — étape décisive — les Etats-Unis acceptent, par le protocole de juridiction annexé au traité de 1920, un régime qui constitue pour le Siam le progrès le plus remarquable. Car les Américains passent directement de la juridiction consulaire à la juridiction siamoise sans le stade intermédiaire des cours internationales. La seule garantie stipulée est l'évocation devant le consul des Etats-Unis; encore ce droit d'évocation n'a-t-il qu'une durée limitée, il cessera de s'exercer cinq ans après que le Siam aura achevé la publication de l'ensemble de ses codes.

Les concessions ainsi faites par les Etats-Unis sont la meilleure preuve des progrès que le Siam a réalisés. La codification qu'il a entreprise en 1905 avec l'assistance de conseillers français est en bonne voie: le nouveau code pénal est en vigueur depuis 1908, un code civil et commercial va paraître incessamment, les codes de procédure pénale et civile sont très avancés; on entrevoit l'achèvement de l'œuvre entière pour 1928. Quant à l'organisation judiciaire, son perfectionnement est attesté hautement par la confiance qu'elle inspire aux Américains.

L'armée siamoise est, depuis nombre d'années, l'objet de la constante préoccupation du gouvernement. Son organisation résulte de la loi militaire de 1905 modifiée par le décret royal de 1917, qui établissent le service militaire universel dans toutes les provinces situées au Nord du 12° de degré de latitude; au sud de cette limite, la loi n'est pas encore appliquée. Les sujets siamois doivent accomplir deux ans de service actif, ils passent ensuite dans la première réserve pendant sept ans (avec une période de service de deux mois par an), puis dans la deuxième réserve pendant dix ans (avec une période de trente jours par an), enfin dans la troisième réserve pendant six ans (avec une période de quinze jours par an). L'armée forme dix divisions, groupées en trois corps d'armée, plus une division indépendante. On admet que les effectifs instruits depuis 1905 atteignent 400.000 hommes, qui pourraient être mis en ligne en cas de guerre. Chaque année le contingent recensé atteint 70.000 à 75.000 hom-

mes; l'effectif appelé est légèrement supérieur à 25.000 hommes. On demeure stupéfait quand on constate qu'un petit royaume placé au centre de la péninsule indochinoise consacre annuellement le quart de ses ressources budgétaires à l'entretien d'une aussi formidable organisation militaire. On peut dire, il est vrai, que cette armée moderne ne dispose sans doute pas (sauf en ce qui concerne l'aviation) de tout le matériel compliqué et coûteux nécessaire à la guerre d'aujourd'hui. On peut dire aussi que, chaque année, par mesure d'économie, on renvoie un nombre important de soldats dans leurs villages avant l'achèvement de leur service actif. Il n'en reste pas moins vrai que l'armée siamoise, à laquelle il faut ajouter un embryon de marine, constitue une force militaire unique dans l'Asie Sud-orientale.

Toute cette œuvre si complexe de réforme et d'organisation intérieure est due à la dynastie et au gouvernement. Les populations qui vivent sur le territoire du royaume paient l'impôt, font le service militaire, bénéficient d'une organisation administrative de plus en plus perfectionnée sans participer en aucune façon au pouvoir. Les habitants du Siam, royaume indépendant, ont en définitive beaucoup moins de droits politiques que leurs voisins de Birmanie ou de Cochinchine, sujets de l'Angleterre ou de la France. Rien au Siam ne rappelle le Conseil colonial de Saigon ou l'Assemblée législative de Rangoun.

Il existe bien à Bangkok un *Conseil législatif* créé en 1895, qui a pour mission de « réviser, compléter et corriger la législation du royaume », mais ses quarante membres, nommés par le roi, n'ont aucun caractère représentatif. Cette utile institution, qui a montré la plus louable activité législative, n'est qu'une émanation du pouvoir royal.

Quant aux départements ministériels, ils sont dirigés par des personnages qui, pour la plupart, sont des demi-frères ou des oncles du souverain. Ils sont assistés de conseillers étrangers. La mission dévolue aux ministres consiste à conseiller le roi, dont le pouvoir reste en principe absolu.

Ce régime original est aussi éloigné du pouvoir arbitraire des monarchies asiatiques que des institutions libres de l'Europe. La volonté de réforme a son origine dans le gouvernement lui-même, qui s'appuie sur les avis de nombreux conseillers étrangers. Réformes et progrès sont imposés aux populations; le gouvernement travaille dans leur intérêt, mais sans les consulter. C'est un véritable « despotisme éclairé » selon la formule du dix-huitième siècle.

Les populations du royaume (9 millions d'habitants environ) sont d'ailleurs très variées et de civilisation différente. Le groupe le plus nombreux est celui des vrais Siamois dans le centre et le sud de la vallée de la Ménam et au nord de la péninsule jusqu'au 7° de latitude. Mais des groupes homogènes de population laotienne peuplent les provinces du nord et de l'est, très différents des Siamois quoique appartenant au mê-

me groupe ethnique des Thai; dans la péninsule, la population est en majorité malaise; il existe enfin quelques groupes plus ou moins épars de Cambodgiens et d'Annamites. Surtout une mention spéciale est due aux Chinois, élément nombreux et actif, accru chaque année par l'arrivée de dizaines de milliers d'immigrants. Les Chinois sont pour le Siam un élément indispensable de richesse: ils détiennent la plus grande partie du commerce, ils travaillent dans les mines, les plantations, sur les chantiers de construction. Comme un très grand nombre de Chinois épousent des femmes siamoises et se fixent dans le pays sans esprit de retour, le gouvernement a décidé de les considérer comme sujets siamois dès la seconde génération.

La diversité de ces populations n'est pas une des moindres difficultés que rencontre le gouvernement siamois. Il veut unir fortement ces éléments disparates, les soumettre à une même administration régulière et centralisée, les faire vivre en paix sous les mêmes lois; peut-être même croit-il pouvoir leur donner le sentiment d'une nationalité commune en les appelant tous à servir dans l'armée royale. Une armature moderne, recouvrant un bariolage de peuples, dont le plus important est le peuple siamois, tel nous apparaît l'Etat siamois.

En même temps cet Etat, qui n'a pas perdu le souvenir des anciens conflits avec ses voisins, travaille à consolider sa situation présente et ses frontières actuelles, à rattacher au centre du royaume les provinces les plus lointaines, à garantir par tous les moyens son intégrité et son indépendance.

Bangkok, énorme ville de 600.000 habitants, est le véritable centre politique, administratif, économique, financier, intellectuel du royaume.

C'est le point vital qui doit être défendu à tout prix contre les entreprises de l'étranger. Cette préoccupation est dominante dans les esprits siamois: la barre de la Ménam, qui gêne si malencontreusement la navigation et le commerce du seul grand port du royaume, a été considérée qu'ici comme une défense naturelle, car ses treize pieds d'eau ne sauraient permettre aux grands vaisseaux de guerre de l'étranger, de pénétrer jusqu'à Bangkok. Aucun travail de percement d'un chenal n'a été tenté. La barre du Siam, comme la ceinture maritime de l'Angleterre, est un symbole d'indépendance.

Les œuvres les plus pacifiques portent elles-mêmes la marque de cette préoccupation essentielle du gouvernement siamois. Sans doute, les beaux travaux d'irrigation qui coûtent des millions de ticaux ont pour but d'améliorer l'économie du royaume en augmentant et en régularisant la production du riz. On n'apprend pas sans étonnement que ces mêmes travaux sont combinés de manière à créer éventuellement une zone d'inondation protégeant la capitale du côté du nord.

Ce sentiment de défiance à l'égard de l'étranger s'explique dans une certaine mesure par des considérations historiques, et il convient d'en

tenir compte. Mais il n'apparaît pas à un observateur impartial que le Siam soit réellement menacé dans son indépendance ou son intégrité; la France, en particulier, ne rêve d'aucune annexion hors des frontières de l'Indochine. Aussi un pareil déploiement de forces militaires, un tel luxe de précautions défensives ont-ils un caractère quelque peu anachronique. Sans doute n'a-t-on pas encore oublié au fond de l'Asie la période, qui nous semble déjà lointaine, où les puissances se livraient à la course aux armements. Les temps sont changés aujourd'hui et le Siam ne manquera pas de s'en rendre compte. Alors il pourra consacrer aux œuvres fécondes de la paix les sommes considérables qu'il engloutit dans des dépenses militaires improductives.

Il faut reconnaître, malgré tout, que l'œuvre accomplie n'est pas sans grandeur. Sous l'impulsion énergique de ses souverains, par l'action d'un petit groupe de familles qui forment une véritable élite, grâce enfin au concours technique de nombreux conseillers étrangers, le Siam se modernise, développe son outillage et ses ressources et manifeste dans tous les domaines un ordre et une méthode qui contrastent singulièrement avec le chaos politique dans lequel se débat depuis 1911 le grand peuple chinois.

Puisse ce progrès méthodique, condition des bons rapports entre le royaume thai et les puissances, n'être pas gêné ou compromis par les revendications inconsidérées que fait parfois entendre une jeunesse siamoise un peu turbulente, chez qui l'inexpérience politique s'allie à un nationalisme intransigeant.

**

Tel est le pays qui est le proche voisin de l'Indochine française, mais dont le voisinage n'a guère consisté jusqu'ici qu'en « une simple juxtaposition plus ou moins passive ». Cette situation, que la France déplore, n'apparaît pas moins regrettable au gouvernement siamois lui-même. En réponse au discours du Ministre de France auquel nous avons fait allusion plus haut, le souverain a prononcé des paroles caractéristiques, que la presse a déjà fait connaître, mais que nous croyons intéressant de reproduire:

La camaraderie d'armes a aidé à resserrer les liens d'amitié qui existaient déjà entre nos deux pays et la coopération guerrière a tout naturellement préparé les voies pour la collaboration pacifique.

Maintenant, en temps de paix, comme récemment en temps de guerre, le facteur économique a acquis une telle importance dans le développement de la vie nationale que toute l'attention possible doit lui être donnée dans la conduite des affaires publiques.

Moi-même et mon Gouvernement avons pleinement senti cette nécessité.....

Le développement économique, dans cette partie du monde et en l'état actuel, veut très fortement, comme vous le dites, l'amélioration des moyens de communication; par là seulement le pays peut s'ouvrir aux entreprises industrielles et commerciales.

Les projets relatifs à ce développement ont été examinés par mon Gouvernement et, bien entendu, la portée de leur étude ne peut être exclusivement limitée

au seul territoire siamois, mais doit, dans leur pleine conception, s'étendre aussi aux territoires des contrées voisines.....

Si, toutefois, dans cette nouvelle sphère de réorganisation, les progrès étaient moins rapides que ne l'attendent les enthousiastes, je puis vous assurer que ce ne serait point faute d'effort de notre part, mais par suite des restrictions qui nous sont imposées par les nécessités de la situation et, en particulier, par les moyens dont nous disposons.

S'il arrivait que ces moyens fussent accrus par une heureuse révision de quelques traités qui, par la marche du temps et la modification des circonstances, ne répondent plus pleinement à l'objet pour lequel ils avaient été conclus, une plus grande rapidité pourrait être en conséquence donnée à l'achèvement des réformes envisagées.

Ces paroles datent du mois d'août 1920, mais elles caractérisent à merveille la position actuelle du problème. Le Siam est disposé à pratiquer à l'égard de la France et de sa grande colonie asiatique une politique de coopération active, qui ne pourra manquer d'avoir de féconds résultats pour les deux pays.

Ces sentiments favorables ne sauraient être mis en doute, car ils se sont manifestés depuis deux ans de la façon la plus claire.

Lorsque le maréchal Joffre, au cours de sa longue mission asiatique, visita le Siam en décembre 1921, l'accueil qui lui fut réservé par le gouvernement dépassa en éclat et en magnificence tout ce qui avait été fait jusqu'alors pour honorer un personnage étranger et l'enthousiasme populaire contribua largement à donner toute leur signification à ces fêtes officielles. Plus tard, ce fut un échange de visites d'aviateurs : après le voyage à Bangkok d'une escadrille militaire française partie de Saïgon, on vit une escadrille siamoise traverser toute la péninsule de Bangkok à Hanoi, survolant le Laos, la Chaîne annamitique et le nord de l'Annam, pour rendre cette visite dans la capitale même de l'Indochine.

Dans un ordre d'idées tout différent, le Siam a tenu récemment à attribuer à des Français une part notable de ses commandes industrielles. Nous avons déjà mentionné le grand pont de la Ménam dont la construction est confiée à la maison Daydé, de Paris ; c'est la première grande affaire conclue au Siam par l'industrie française. En outre, quarante-cinq ponts métalliques de moindres dimensions ont été commandés à la même maison, et la Société des Batignolles a reçu la commande d'un lot de locomotives. Ces faits sont significatifs et ne doivent pas être ignorés en France.

Dans d'autres domaines encore, les dispositions favorables du Siam se manifestent au moins sous forme de projets qui, espérons-le, seront réalisés. Si le gouvernement siamois se décide à constituer à Bangkok une grande Ecole de Droit, il est probable que plusieurs chaires seront confiées à des juristes français. Qui mieux que des professeurs français pourrait en effet former les futurs magistrats chargés d'appliquer des codes qui sont

l'œuvre de nos juristes ? Cette institution ne manquerait pas de fortifier l'administration de la justice dans le royaume, et à cela le gouvernement siamois tient avant tout. Mais par l'Ecole de Droit, c'est l'influence intellectuelle de la France qui pénétrerait dans les classes sociales élevées du Siam, et ce résultat ne saurait nous laisser indifférents. On pourrait dès lors envisager une combinaison permettant aux meilleurs étudiants de cette école réorganisée de venir accomplir un certain temps de scolarité dans une de nos facultés. Le jour où l'élite de ces jeunes gens viendrait en France s'imprégner de l'esprit juridique français, au lieu de fréquenter comme aujourd'hui d'autres universités européennes, qui ne voit le bénéfice moral qu'en retirerait la France ?

La volonté du Siam de travailler à l'amélioration des rapports franco-siamois apparaît clairement. Que ces heureuses dispositions soient dues pour une large part à l'habile diplomatie de nos représentants à Bangkok, ce n'est pas niable ; mais la considération de l'intérêt bien entendu du royaume n'est pas non plus sans influence.

Si la France a trop longtemps pratiqué une politique siamoise hésitante, si l'Indochine, bien placée pourtant pour comprendre les problèmes de l'Asie orientale, a méconnu l'importance de son voisin de l'ouest, il faut avouer que l'Angleterre a poursuivi au Siam une politique à la fois persévérante et habile, dont l'examen nous entraînerait bien au-delà du cadre de cet article, mais dont nous pouvons au moins constater les résultats : l'influence anglaise est prépondérante au Siam. Avant la guerre, cette prépondérance était moins exclusive, en raison de la présence de l'Allemagne qui tenait à Bangkok une très large place ; les Allemands fournissaient au Siam un certain nombre de techniciens et de conseillers et surtout ils jouaient dans la vie économique du pays un rôle de première importance. L'influence anglaise, rendue plus manifeste par la disparition de l'Allemagne, apparaît parfois aux Siamois — au point où ils en sont arrivés de leur développement national — comme une tutelle difficile à supporter. Or un Etat si justement jaloux de ses prérogatives et de son indépendance est nécessairement amené à pratiquer une politique de juste milieu, une politique d'équilibre ; il doit tenir la balance égale entre les grandes puissances qui sont ses voisines. La France est en mesure d'aider l'Etat siamois de la façon la plus efficace à achever son évolution si heureusement commencée, et d'autre part il n'est pas de puissance plus désintéressée qu'elle dans cette partie du monde ; son domaine indo-chinois, dont on connaît le magnifique développement économique lui suffit pleinement, elle ne nourrit aucune ambition territoriale. Cette vérité, que le gouvernement siamois a parfois méconnue, commence sans doute aujourd'hui à s'imposer à lui. Il semble donc qu'un accroissement de notre situation matérielle et morale à Bangkok, loin de porter ombrage au gouvernement siamois, soit au contraire de nature à servir ses desseins politiques.

Mais cette amélioration permanente des relations franco-siamoises, cette coopération féconde que l'on souhaite dans l'intérêt des deux pays ne peuvent guère être réalisées pleinement, estime le gouvernement siamois, sans « une heureuse révision de quelques traités qui, par la marche du temps et la modification des circonstances, ne répondent plus pleinement à l'objet pour lequel ils avaient été conclus ». On comprend par là la nécessité des négociations diplomatiques actuelles.

Nombreux sont les points sur lesquels on peut envisager un ajustement des rapports franco-siamois tels qu'ils résultent des conventions antérieures. Nous nous contenterons d'indiquer brièvement les principaux. Aussi bien, l'Asie française aura-t-elle l'occasion de revenir sur ce sujet.

Le Siam attache une importance considérable à la question de l'extraterritorialité: on sait avec quelle ténacité il a poursuivi depuis vingt ans la réforme d'un régime qui limitait sa souveraineté. Il est hors de doute qu'il désire aujourd'hui étendre aux autres puissances le régime établi par le protocole de juridiction qu'il a signé en 1920 avec les États-Unis.

D'autre part, le Siam veut obtenir des puissances la reconnaissance de son autonomie douanière. Les conventions antérieures limitent en effet à trois pour cent *ad valorem* le montant des taxes perçues sur les marchandises étrangères à la frontière siamoise. Ce taux est extraordinairement bas et notoirement insuffisant en raison des besoins financiers du royaume. Dans le traité de 1920, les États-Unis ont été les premiers à accepter l'autonomie douanière; mais le régime actuel ne pourra prendre fin qu'après adhésion de toutes les puissances signataires des accords antérieurs.

Sur ces deux questions, auxquelles le Siam accorde une importance particulière parce que sa souveraineté et son indépendance sont en jeu, un accord ne semble pas impossible à réaliser, donnant satisfaction au Siam sans rien sacrifier d'essentiel dans nos intérêts.

Par ailleurs, il y aura lieu de déterminer dans quelle mesure, *beaucoup plus large que par le passé*, nos nationaux seront appelés à donner au gouvernement siamois leur concours technique pour l'organisation de ses services.

Enfin, l'établissement de rapports plus confiants entre la France et le Siam permettra d'aborder, dans une phase ultérieure, des problèmes d'un caractère pratique, dont l'importance ne saurait échapper, mais qui sont actuellement à peu près insolubles. Il faudra étudier et réaliser la soudure des réseaux ferrés indochinois et siamois, la liaison postale par voie de terre des deux pays, etc... Par là sera grandement facilitée la participation de nos nationaux à l'œuvre de la mise en valeur du royaume.

Nous croyons avoir montré combien la réalisation d'une politique de coopération pacifique serait féconde pour le Siam comme pour la Fran-

ce. Mais pour atteindre ce résultat, ne méconnaissons pas qu'un effort est nécessaire de part et d'autre. Bien des habitudes d'esprit déjà anciennes, bien des préjugés doivent être résolument rejetés. Il faut s'attacher à voir la réalité telle qu'elle est et chercher loyalement les solutions nécessaires. Ni le Siam ne doit conserver le plus petit sentiment de défiance à l'égard d'une politique française qui est résolument pacifique, ni la France coloniale ne doit garder son ancienne attitude un peu méprisante à l'égard d'un petit Etat en pleine évolution, qui, malgré l'anormal développement de son appareil militaire, ne semble pas constituer un danger dans la péninsule et qu'il ne saurait être question, en tout cas, de reléguer indéfiniment dans l'isolement au-delà d'une zone frontière déserte.

E. CHASSIGNEUX.

VARIÉTÉS

L'ANNAM HISTORIQUE ET PITTORESQUE

TCHAMS ET MOÏS DU BINH-DINH

Près de la petite ville de Qui-Nhone, en bordure de la route montant chez les peuplades sauvages (les Moïs), se dressent deux vieilles tours en briques dont l'architecture rappelle étonnamment les anciens monuments des Indes. On en rencontre plusieurs autres dans la province, bâties, comme celles-là, sur des monticules.

Ce sont, — avec les ruines enfouies dans la boue des rizières, que le soc d'une charrue heurte parfois, — les seuls vestiges de la présence des Tchams au Binh-Dinh, où ils furent jadis tout-puissants, et dont quelques descendants vivent encore, disséminés, dans le sud de l'Annam, au Binh-Thuan.

La morsure du temps a détruit la plupart des monuments érigés par les Tchams, et si ces tours sont toujours debout, on le doit sans doute un peu à la superstition des indigènes, mais surtout aux soins vigilants de l'École française d'Extrême-Orient. Toutefois, le peu qui reste de ce peuple est suffisant pour faire regretter sa disparition. Voici, d'ailleurs, en quels termes en parle un écrivain autorisé :

« Les Tchams se rattachent probablement au rameau Malais. Ils avaient emprunté leur civilisation à l'Inde. Quoique n'étant pas aborigènes, ils occupaient l'Annam depuis plusieurs siècles quand ils se heurtèrent aux Chinois, au II^e siècle avant notre ère. Dès cette époque,

« les Annales chinoises les décrivent non seulement comme très avancés en civilisation, mais comme riches et prospères. Leur royaume s'étendait de Saïgon au Nord du Tonkin et comprenait une partie du Siam actuel.

« Dans les querelles entre les premiers Annamites et les Chinois, ils prirent parti tantôt pour les uns, tantôt pour les autres; mais, finalement, ils aidèrent les Annamites à se débarrasser du joug chinois. Ensuite, les Annamites se retournèrent contre eux. Désormais, ce fut une rivalité qui dura plusieurs siècles et ne se termina que par la disparition de l'une des deux nations.

« Sous le règne du grand empereur annamite Thanh-Tong, une formidable expédition fut préparée contre l'ennemi héréditaire. Une armée de 260.000 hommes vint attaquer les Tchams jusque dans leur capitale, dans le Binh-Dinh actuel. La place fut prise d'assaut et saccagée; 40.000 hommes furent passés par les armes et le roi fut fait prisonnier (1472).

« La religion des Tchams était le brahmanisme et l'islamisme. Les sites préférés pour leurs monuments étaient généralement des collines prises parmi les plus belles du pays. » (Parmentier.)

* *

Ces tours, dans leur solitude triste et hautaine, forment un contraste d'une ironie vengeresse à la vie terre-à-terre des possesseurs actuels du sol, dont tout le sens artistique se réduit, semble-t-il, à bien agencer une rizière.

Par contre, seuls témoins d'une civilisation à jamais disparue, dépaysées maintenant au milieu de ces plaines où pullule la vie, elles n'en sont pas moins un exemple lamentable de la loi du plus fort, soit que les Tchams survivant aux guerres aient été tués, soit que, plus vraisemblablement, la race plus prolifique de leurs conquérants les ait absorbés peu à peu.

* *

J'ai entendu soutenir l'hypothèse que les « Moïs » actuels pourraient bien être des frères non civilisés des Tchams d'antan, ayant toujours vécu en marge de la Société dans leurs forêts profondes. En tout cas, le type « Moï » ne ressemble en rien à celui de la race jaune; il fait songer plutôt aux peuplades des Indes ou de la Malaisie.

Ils sont divisés en tribus possédant chacune son idiome et ses mœurs. Il y a les Sedangs, les Bahnars, les Bolovens, etc. Ces tribus vivent dans des villages dont l'approche est soigneusement défendue par des pièges cachés dans les sentiers, qui y conduisent. Dans le fouillis

inextricable des lianes, des fléchettes au poison mortel guettent sournoisement l'ennemi trop audacieux ou l'hôte qui n'a pas eu la prudence de se faire annoncer.

Des vallées les plus reculées du Binh-Dinh, on voit plusieurs de ces villages accrochés, entre ciel et terre, au flanc boisé des montagnes inaccessibles qui séparent des hauts plateaux l'Annam proprement dit.

La méfiance dont font preuve entre eux nos sauvages, n'a d'égale que celle qu'ils montrent envers les Annamites. Au surplus, cette méfiance n'est nullement imaginaire. N'ont-ils pas été obligés maintes et maintes fois, après avoir été engagés dans des procès équivoques, à transporter plus loin leurs dieux lares, pour laisser entre les mains de leurs voisins plus retors les endroits qu'ils avaient défrichés avec peine?

Aussi, les rares humains qu'on rencontre sur les sentiers ou les pistes d'éléphants qui servent de voies de communications entre les deux pays, sont-ils des marchands d'Annam montant là-haut, ou quelque « Moï » que la même soif du négoce amène dans la plaine.

Le « Moï » est facilement reconnaissable à sa démarche hésitante et gauche sur le talus glissant des rizières, à sa hotte posée sur le dos, dans laquelle voisinent, avec poules et fruits, des flèches empoisonnées et, enfin, au large bouclier en rotin, ainsi qu'à l'arc toujours tendu, dont il ne se sépare jamais.

Malgré cet accoutrement guerrier, notre sauvage est, en général, un homme doux et craintif. Il fait parade de ses armes, surtout par coquetterie. Il est, en effet, aussi fier de montrer son habileté redoutable à les manier que de montrer, à l'occasion, sa parfaite connaissance des lois de l'hospitalité.

Voyez plutôt ces marchands annamites et « Moïs » confondus ensemble. Accroupis en rond, autour d'immenses jattes en terre, ils font honneur, en l'aspirant à l'aide de longs bambous flexibles, à la boisson nationale d'un Bahnar ou d'un Sedang — du riz fermenté dans de l'eau. — Tandis qu'ils boivent, un esclave, l'échanson, va d'un pas mesuré et lent, d'un récipient à l'autre, y versant de l'eau au fur et à mesure que le précieux liquide diminue.

Les propos allègres, les plaisanteries audacieuses qu'échangent entre eux nos buveurs, disent assez la qualité supérieure du breuvage!

* *

A la vérité, ces rapports d'amitié relative n'ont pas toujours existé entre les deux peuples. Avant notre conquête, certaines tribus plus belliqueuses préféraient à un honnête commerce le

vol et la rapine aux dépens de leurs voisins plus riches de la plaine.

Armés de leur arc et de leurs flèches, ils fondaient en nombre, à la faveur des ombres de la nuit, sur un village endormi; ils mêlaient leurs cris de guerre aux aboiements furieux des chiens et aux appels désespérés des habitants, prenaient tout ce qui leur tombait sous la main, cherchaient surtout à enlever les enfants dont la vente comme esclaves à certains de leurs chefs ou le rachat coûteux par leurs parents les compensaient amplement des fatigues et des risques du métier. Puis, avant que leurs victimes fussent revenues de leur surprise, ils regagnaient les montagnes par des sentes connues d'eux seuls.

C'est ce qui explique que, dans plusieurs villages perdus au fond du Binh-Dinh, les maisons soient fortifiées par de solides palissades et possèdent sur leur toit un grenier où sont remisés en sûreté le riz et les biens de la famille. Même aujourd'hui, ces villages frontières ne sont pas toujours à l'abri d'une agression.

Mais, ces indésirables visites nocturnes deviennent de plus en plus rares, chacune d'elles rapportant maintenant à leurs auteurs, en fin de compte, plus d'ennuis que de profits, grâce à notre autorité.

* * *

Un soir, des amis et moi, descendions le col de Dong-pho. A nos pieds s'étendaient jusqu'à la mer la plaine du Binh-Dinh, une des plus riches d'Annam. Ses nombreux et coquets villages se détachaient encore distinctement sur le vert moins sombre des rizières, ici en bordure des fleuves, là au milieu des champs, ailleurs sur le penchant d'une colline.

Dans le lointain, du côté de la « Citadelle » (on appelle ainsi le chef-lieu de la province), la vieille tour Tcham de Ky-Buong dressait ses ruines solitaires vers le ciel, dans les feux du soleil couchant.

Tout à coup, nous tombâmes, dans une clairière, sur un groupe de « Moïs », qui, par étapes, se rendaient chez eux. Ils avaient fait halte dans cet endroit. Les hommes, la poitrine ornée de multiples colliers de perles, étaient réunis autour de grands feux. Près d'eux, des femmes, la taille nue jusqu'à la ceinture, préparaient la pitance du soir. C'est à peine si les uns et les autres daignèrent jeter un regard sur les étrangers que nous étions.

La nuit tomba brusquement. Le silence religieux de l'immense forêt n'était plus troublé que par la cime des arbres saluant le vent et, de temps à autre, par le brame plaintif d'un chevreuil poursuivi par le tigre.

Comme dans un film, dans ce site d'une beauté

grandiose, étaient passés sous nos yeux, trois peuples différents. Le plus fort — le peuple annamite — avait jadis réduit par les armes le premier à merci. Nous eûmes la claire vision qu'il devait tôt ou tard, étant mieux outillé en vue de la lutte pour la vie, absorber par une infiltration lente et pacifique, le troisième, ces libres enfants des forêts que, seul, le manque de voies de communications sérieuses a jusqu'à présent sauvé de la dure loi du plus fort.

MICHEL RAINEAU.

Indochine

Les importations françaises de riz et le marché indochinois. — On sait qu'en raison de l'insuffisance de notre dernière récolte de blé un décret du ministre de l'Agriculture a prescrit, pour la période s'étendant du 25 décembre 1922 au 31 août 1923, l'emploi dans la boulangerie française d'une farine contenant obligatoirement 90 pour cent de farine de froment et 10 pour cent de farine de riz ou de seigle. Cette mesure n'a pas manqué de provoquer de nombreux achats de riz en Indochine; de là, sur le marché de la colonie, quelques résultats inattendus sur lesquels les journaux indochinois appellent l'attention.

Jusqu'ici le prix du quintal de riz dépendait en grande partie du pourcentage de brisures qu'il contenait. Quant aux brisures seules, elles n'étaient guère destinées qu'à la consommation indigène et leur prix de vente était généralement d'une piastre 50 à 2 piastres par 100 kilos inférieur à celui du riz en grains. Les brisures pouvant être utilisées aussi facilement que les grains dans la fabrication de la farine, l'emploi de cette farine pour la panification en France a eu pour résultat de faire monter le prix des brisures au niveau et même au-dessus de celui du riz Japon et le 15 janvier les cours pratiqués étaient de 8 piastres 20 à 8 p. 30 pour le riz Japon et de 8 p. 20 à 8 p. 35 pour les brisures.

Or, la proportion de grains brisés atteint en moyenne 50 pour cent. Par l'effet de la demande française cette marchandise médiocre se trouve donc atteindre une valeur inespérée. Le bénéfice des marchands de riz et les profits généraux de la colonie en sont largement augmentés, tandis que les classes populaires de l'Indochine doivent payer un peu plus cher leur nourriture quotidienne.

Les élections indigènes au Conseil colonial de la Cochinchine. — « Les premiers résultats de la réforme du Conseil colonial commencent, dit l'*Echo Annamite*, à apparaître de façon assez

nette, après la période troublée des élections que nous venons de traverser, pour que nous puissions porter sur eux un jugement. »

On se rappelle avec quelle faveur l'opinion indigène a accueilli en Cochinchine la réforme si libérale du Conseil colonial (voir Chronique de décembre 1922, p. 457). Il n'en est que plus intéressant de signaler, à titre simplement documentaire, les observations présentées sur le fonctionnement du régime nouveau par l'auteur de l'article que nous analysons, M. Nguyen-phan-Long.

Un premier fait à retenir, à son avis, est qu'une place trop large a été faite dans le collège électoral, aux notables, élément aisément maniable par l'Administration. La possibilité d'une pression administrative serait là en germe.

On croyait, d'autre part, que l'élargissement du collège électoral devait rendre impossible ou tout au moins réduire fortement le trafic des bulletins de vote. « On perdait de vue ce fait qu'il y avait seulement 4.000 électeurs aisés ou inscrits contre 16.000 notables environ. Il s'est trouvé des candidats assez riches pour dépenser de 20 à 30.000 piastres, de sorte que les dernières élections ont remis dans la circulation quelque 200 mille piastres qui sont tombées dans la poche trouée d'électeurs besogneux ou cupides ».

L'auteur de l'article proclame la tenue parfaite et l'indépendance dont ont fait preuve les secrétaires de l'Administration qui ont été appelés à accomplir pour la première fois leur devoir civique.

Il regrette que n'aient pas été admis au vote des agents de l'Administration remplissant les fonctions de secrétaires sans appartenir à un cadre régulier, tels que les secrétaires du service régional, ni les employés de commerce possédant une instruction suffisante.

Suivant M. Nguyen-Phan-Long, il y aurait lieu de modifier la composition du collège électoral en attribuant une seule voix à chaque conseil de notables, qui aurait à désigner un représentant donnant toutes garanties au point de vue de l'honorabilité et de la moralité, et en augmentant le nombre des électeurs appartenant à la classe instruite.

Il y aurait enfin une réforme capitale à réaliser touchant les attributions du Conseil Colonial dont la part dans la gestion des affaires du pays est nulle, cette assemblée n'exerçant « presque aucun droit de regard sur le budget qu'elle est censée voter chaque année ».

L'*Echo Annamite* formule en terminant le vœu que cette réforme soit l'œuvre des nouveaux conseillers.

Le progrès économique et l'œuvre sociale en Cochinchine. — Le discours prononcé le 15 novembre dernier, par le Gouverneur de la Cochinchine à la séance d'ouverture du Conseil Colonial apporte d'intéressants renseignements sur l'œuvre accomplie dans la colonie au double point de vue économique et social, et sur le programme d'action du Gouvernement.

I. Au point de vue économique, la Cochinchine est avant tout un pays producteur et exportateur de riz. Sans doute, la Cochinchine a connu des années où le commerce des riz a été exceptionnellement florissant (exportations de 1921 : 1.532.000 tonnes), à tel point même que des années de bonne moyenne paraissent marquer un fléchissement ; mais on a trop de tendance à considérer les années exceptionnelles comme des années normales. En 1922, la situation est vraiment satisfaisante, car les exportations cochinchinoises sont arrivées au total de 1.200.000 tonnes, malgré la concurrence active de certains marchés voisins, Rangoon et Bangkok, qui, disposant de stocks, ont pu exporter à des prix inférieurs. Il a fallu compter aussi avec la situation politique troublée d'un des plus importants acheteurs, la Chine, dont l'insécurité des moyens de transport a diminué de beaucoup les demandes. Les Indes Néerlandaises, Java, Singapore, qui avaient quelques stocks en réserve, ont également beaucoup moins acheté et se sont adressés plutôt au Siam et à la Birmanie Manille, à cause de l'importante augmentation d'étendue de ses rizières, fut, cette année, un bien mauvais client. Les demandes du Japon et celles de Cuba et de l'Amérique furent, heureusement, supérieures à celles de 1921. Pour conserver ces débouchés et lutter plus efficacement il faut arriver à vaincre cette irrégularité dans la qualité qui est un défaut capital du riz cochinchinois. Déjà le laboratoire de génétique et la station rizicole de Cantho ont, dans cet ordre d'idées, donné d'excellents résultats. Pour satisfaire à toutes les demandes des riziculteurs indigènes, le Gouvernement a décidé de créer, à côté de Cantho, qui ne peut plus suffire, de nouvelles sous-stations productrices de semences standardisées : trois d'entre elles fonctionnent déjà à Cay-Loi, Soc-trang et Canké et leur production annuelle s'élève à 60 ou 70 tonnes ; trois autres à Baclieu, Gocong et Longxuyen, seront ouvertes, très vraisemblablement, dans le courant de l'année prochaine.

Enfin, d'intéressants essais de motoculture ont déjà eu lieu. Ils seront continués en 1923 par une « grande semaine » qu'on projette d'organiser dans une province du centre, Mytho par exemple, et des expériences d'études et de démonstration.

On ne saurait oublier dans ces projets d'amélioration agricole, tout l'Est cochinchinois et ses vastes plantations de caoutchouc — plus de 30.000 hectares — qui traversent une période de crise assez pénible. La question de la main-d'œuvre agricole préoccupe beaucoup, et à juste titre, les planteurs de caoutchouc, car, jusqu'ici, ils n'ont eu que des déboires dans le recrutement des coolies au Tonkin et en Annam. Il n'est pas douteux que l'Administration et surtout l'Inspection du Travail n'aient là à intervenir, pour seconder les efforts du syndicat des planteurs. D'autre part, pour aider les planteurs à passer ce mo-

ment de crise qui sévit sur le marché mondial, et empêcher la ruine de l'hévéaculture, le Gouvernement se doit d'aider financièrement les exploitants par des primes et subventions, des dégrèvements ou exonérations d'impôts fonciers, et enfin des droits protecteurs qu'imposerait la France aux caoutchoucs étrangers.

La culture de la canne à sucre semble se développer davantage, à Thudaumot, Tayninh et Tanan, depuis que des usines toutes récentes poursuivent des expériences fort intéressantes pour l'utilisation des cannes.

Par contre, on ne saurait trop souhaiter un rapide développement à la culture du mûrier et à la sériciculture, à cause des débouchés que lui offre la Métropole. La Cochinchine s'est laissée devancer par le Tonkin, mais il n'y a pas de raison pour qu'avec de l'unité et de la cohésion dans les efforts et un personnel technique suffisant, elle n'arrive à reprendre son rang parmi les pays producteurs de soie. Des exemptions d'impôts amèneront les indigènes à augmenter les plantations de mûriers; des stations officielles distribueront des graines saines et sélectionnées; des magnaneries modèles enfin instruiront et aideront les indigènes.

Le Gouvernement se propose encore d'achever les routes importantes de Cochinchine, en particulier celle qui traverse le Vaïco oriental, et celle de Hoa-Binh à Camau, et d'établir des postes de pénétration automobile en saison sèche. Le plus urgent est évidemment, à l'heure actuelle, l'achèvement des routes qui relient Saïgon à Chaudoc et à Hatien, en évitant l'énorme détour par Phnom-Penh.

II. Au point de vue social, le programme est vaste aussi, et surtout la dépense engagée ne se traduit pas par un résultat immédiat. La durée est le facteur essentiel des entreprises. Pour répondre aux vœux unanimes de la population, tous les efforts sont appliqués au développement de l'enseignement primaire franco-annamite et à celui de l'enseignement complémentaire, dont le nombre d'établissements est encore nettement insuffisant. Ainsi arrivera-t-on à relever le niveau des études primaires et « la double sélection du « certificat d'études et du diplôme améliorera « la qualité des candidats qui voudront pour « suivre leurs études d'enseignement complémentaire local. »

Une bonne partie de l'élite de la jeunesse annamite se tourne volontiers vers les études médicales, prouvant ainsi à la fois la confiance de la population indigène et l'importance de « l'effort admirable et ininterrompu que les médecins français ont accompli dans ce pays depuis la première occupation ». Leur œuvre se poursuit et s'accompagne de l'étude des diverses questions de médecine sociale qui permettent d'accroître la capacité physique de la race. La Cochinchine a été la première des colonies françaises à posséder un laboratoire de microbiologie, et l'Institut Pasteur de Saïgon est devenu le type de l'Institut

scientifique colonial. Quelques chiffres donneront une idée de son activité: « Le Laboratoire de la rage, qui traitait de 50 à 140 personnes de 1891 à 1905 », dépasse 450 traitements en 1921. « Le nombre des doses de vaccin anti-variolique « expédiées, qui atteignait à peine un million « dans les 10 premières années, atteint environ « 3 millions de doses de 1917 à 1922. Les examens microbiologiques pour le diagnostic des « maladies humaines arrivaient à peine à mille « en 1916 et dépasseront 9.000 en 1922. » Le laboratoire de microbiologie animale créé en 1919 étudie et combat les maladies épidémiques du bétail, tandis que le laboratoire de chimie biologique a permis la répression des fraudes alimentaires et préparé l'organisation d'un laboratoire d'étude du caoutchouc qui sera réalisé cette année. On ne compte plus les services d'utilité publique rendus par cet Institut scientifique dont l'activité rayonne non seulement sur les provinces voisines, mais encore sur toute l'Union indochinoise et les pays d'Extrême-Orient.

Le service des Arts cambodgiens. — Trois organismes, distincts, mais étroitement solidaires, constituent le Service des Arts cambodgiens: le Musée Albert Sarraut; l'Ecole des Arts cambodgiens, qui forme des artisans; la Direction des Arts cambodgiens, qui met la clientèle en présence de ces artisans.

Ces diverses créations datent de 1918. Dans une première période de tâtonnements, le nouveau service, encouragé par la Résidence supérieure de Pnom-Penh, semble avoir voulu porter son activité dans le domaine de l'archéologie, qui appartient à l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Cette prétention ayant été fort heureusement écartée, le Service des Arts s'est résolument tourné vers les questions d'un caractère professionnel et économique. Dans ce domaine, qui répond mieux à la compétence de son personnel, il a su obtenir des résultats intéressants. On signale qu'une soixantaine d'artisans, formés dans les différentes sections d'architecture, de sculpture, d'orfèvrerie et joaillerie, de fonte d'art, de tissage des sampots sont sortis de l'Ecole et répartis dans les corporations cambodgiennes.

Depuis janvier 1922, l'Ecole compte 155 élèves, contre 125 en 1920, et les cours ont un tel succès qu'il est question d'adjoindre aux sections déjà existantes celles de l'enluminure des poteries, de l'art de la laque, de la niellure et de l'émailage sur métaux, qui permettront, espère-t-on, de satisfaire les demandes des grands musées européens.

L'industrie des sampots complètement tombée en désuétude depuis une dizaine d'années se réveille sous l'impulsion énergique du service des Arts: tandis qu'en 1920 une quarantaine de ces pièces de soie avaient été écoulées, 288 sampots ont été vendus en 1921 pour 4.475 piastres 43 et 459 en 1922 pour 7.448 piastres 70.

Le nombre des visiteurs passant aux offices de vente s'est accru de un douzième environ en 1922 tandis que le nombre d'affaires enregistré doublait presque.

Parallèlement, le Musée du Cambodge, ouvert depuis juin 1920, reçoit plus de visiteurs: on a compté en 1921, 1294 européens et 1718 indigènes; en 1922, 1402 européens et 3.043 indigènes. Ses collections s'augmentent (nombre de pièces nouvelles entrées au Musée, en 1921: 266, en 1922: 350) et sa bibliothèque s'accroît, ainsi que sa documentation photographique. Enfin la Revue d' « Arts et d'Archéologie Khmers » subventionnée par le Protectorat et le Gouvernement général, est devenue l'organe de propagande en France et à l'étranger, des travaux du Service des Arts.

Suppression des « luong-dien » du Tonkin. —

Chaque jour, un peu de l'ancien Annam disparaît: les progrès réalisés par l'administration indigène sous le protectorat français entraînent la suppression de vieux usages caractéristiques de l'ancien régime. Signalons aujourd'hui la disparition des *luong-dien*, enfin décidée par le gouvernement à la suite de nombreuses réclamations des Annamites eux-mêmes.

Il était d'usage au Tonkin, avant l'établissement du Protectorat français, d'acheter le consentement des enrôlés militaires et de leur famille par une concession de terrain ou un versement du village qui s'ajoutait à leur solde mensuelle et représentait « l'usufruit temporaire de leurs biens communaux respectifs ». L'administration française n'apporta aucune modification à cette coutume du *luong-dien*. Tous les soldats annamites continuèrent à bénéficier de cette indemnité en terres (trois *mâu* de 3.600 mètres carrés chacun) ou en espèces (250 ligatures par an). Mais une fois atteint le chiffre du contingent régulier déterminé par l'administration civile, les engagés volontaires et les rengagés perdaient tout droit à l'obtention du *luong-dien*.

Déjà en 1920, dans le but d'unifier ces traitements accordés par les villages à leurs recrues, un arrêté avait transformé les allocations en nature en une indemnité uniforme de 24 piastres, payable par les villages. Ce chiffre était sans doute un peu trop élevé, et les villages du Tonkin arrivèrent à verser ainsi en 1922 plus de 610.000 piastres. Une charge aussi lourde présentait de réels inconvénients; en outre les inégalités fâcheuses que la réforme prétendait faire disparaître subsistaient et se trouvaient même parfois aggravées. La Chambre consultative indigène déclarait en 1921 que « ce serait aller à l'encontre du sentiment populaire que de laisser subsister le régime du *luong-dien* dont personne n'est satisfait ».

La suppression définitive a été réalisée à la fin de l'année 1922. Mais, en même temps, il a été décidé que les centièmes additionnels à l'impôt foncier seraient portés à 8 pour cent dans les provinces frontières (Langson, Laokay, Thai-ngu-

yen, Sonla et les quatre territoires militaires) et à 10 pour cent dans les autres provinces. Ainsi l'administration du Protectorat pourra relever la solde de tous les Annamites servant comme *linh-co*, *linh-le*, *linh-châu* en utilisant les fonds du budget du Tonkin et en évitant de faire appel aux villages d'origine des recrues. Cette réforme, bien accueillie par la population, entraînera une dépense annuelle d'environ 76.000 piastres.

Levant

Reprise de la Conférence de Lausanne. — La Conférence de Lausanne, qui avait été interrompue le 4 février dans les circonstances que l'on sait, a repris ses travaux au même endroit neuf semaines plus tard, le 23 avril. Si la délégation turque a conservé à sa tête Ismet pacha, les principales délégations alliées, par contre, ne sont plus dirigées par les mêmes hautes personnalités; celles-ci, dit-on, se réservent seulement de venir signer le traité de paix. Le général Pellé, haut-commissaire de France à Constantinople, est aujourd'hui le représentant de la France à Lausanne, sir Horace Rumbold celui de l'Angleterre et M. Montagna celui de l'Italie. De là une première différence avec le passé; en voici une seconde. Les présidents des trois grandes commissions créées au mois de novembre étant absents, l'organisation intérieure a été simplifiée; à ces commissions, compliquées de sous-commissions, ont été substituées trois comités présidés l'un par sir Horace Rumbold (questions territoriales), le second par le général Pellé (questions financières), le troisième par M. Montagna (clauses économiques). Le régime des étrangers ressort à la fois du premier et du troisième de ces comités; comme, en effet, peu nombreuses demeurent les questions territoriales à étudier, c'est au comité présidé par sir Horace Rumbold qu'a été confiée la tâche d'élaborer le système des garanties qui doit succéder en Turquie au régime des Capitulations, le Comité présidé par M. Montagna s'occupant de son côté du point de vue économique.

Cette division du travail avait été arrêtée entre les trois représentants des Puissances avant la séance de réouverture de la Conférence; dès qu'il eut été mis au courant, Ismet Pacha y donna son acquiescement. Un peu plus tard, en séance publique, il se fit l'interprète du désir d'entente de son gouvernement et se porta garant de ses excellentes intentions; « nous espérons, dit-il, que personne ne met en doute la bonne volonté et la bonne foi d'une Turquie pacifique. » Ces sentiments, et aussi l'espoir d'une prompt réussite de la conférence, les représentants des Puissances alliées, — Angleterre, France, Italie, Japon, — les avaient exprimés auparavant; et de même avait fait le ministre des États-Unis à

Berne, M. Grew, venu à Lausanne en qualité de simple observateur, et non point comme représentant d'une nation belligérante, avec la seule mission de défendre les intérêts des citoyens américains et le principe de la porte ouverte, et d'intervenir si quelque droit d'un de ses compatriotes venait à être lésé ou compromis le principe de la libre concurrence commerciale. Aucun délégué russe n'étant encore arrivé le 23 avril dans la capitale du canton de Vaud, c'est sans la participation de la Russie que les travaux de la Conférence ont recommencé; mais, très vite, l'envoyé commercial soviétique à Rome, M. Vorowsky, a débarqué à Lausanne (le 26 avril) et il a dès lors suivi avec attention les délibérations et les discussions, jusqu'au jour où, le 10 mai, l'attentat que l'on sait est venu frapper de la façon la plus complète la représentation de la République des Soviets.

Les trois premières semaines de la reprise de la Conférence ou (comme on dit parfois) de la nouvelle Conférence de Lausanne n'ont nullement répondu aux espérances qu'avaient fait naître les paroles prononcées le 23 avril dans la séance de réouverture. La « concession Chester », les concentrations de troupes turques à la frontière turco-syrienne, les reproches réciproques des Turcs et des Français, la déception causée aux Turcs par l'envoi du général Weygand en Syrie, voilà déjà des faits qui pesaient sur l'atmosphère de la réunion. Les entretiens d'autre part, n'ont eu pour résultat que de révéler l'existence de divergences profondes entre les interlocuteurs sur tous les points, et de confirmer certaines appréhensions que les contre-propositions turques permettaient déjà de formuler. On a vu, par exemple, Hassan bey, le troisième délégué ottoman, déclarer catégoriquement, dès le 25 avril au troisième comité, que le gouvernement d'Angora ne reconnaissait plus aujourd'hui la qualité de « protégé » à aucun ressortissant allié en Turquie!... Comment s'étonner dans de telles conditions, et alors que la délégation turque ne manifestait aucun désir effectif de se rapprocher du point de vue allié, que la Conférence ait pendant longtemps piétiné autour des mêmes problèmes sans qu'aucun progrès sensible ait pu être réalisé, ni trouvées des solutions satisfaisantes. Tous ou presque tous les résultats obtenus l'ont été par les Turcs et à leur avantage; au contraire, les Alliés se sont heurtés à une intransigeance dont la France semble avoir particulièrement pâti.

On était donc en droit de nourrir des craintes sérieuses sur l'heureuse issue de la Conférence, et l'on pouvait se demander si celle-ci n'aboutirait pas à un échec lorsque subitement, l'horizon s'est éclairci. C'est à la suite de conversations particulières du général Pellé et de M. Montagna avec Ismet pacha que l'atmosphère s'est modifiée; des efforts collectifs de bonne volonté ont, au début de la quatrième semaine, fait naître l'espoir qu'on allait sortir de l'impasse où on semblait acculé et reprendre la conversation de manière utile. Il semblait qu'au lieu de coucher

sur leurs positions, les Turcs fussent disposés à se montrer plus traitables. Mais cet espoir n'a été que fugitif et bientôt les difficultés ont reparu à la suite de contestations entre Grèce et Turquie. En tout cas, Ismet pacha était trop optimiste lorsque, à son départ de Constantinople, il disait — à en croire les *Echos de l'Islam* du premier mai, — espérer « que nous aurons la paix bien avant la fin du Ramadan. » La fête du Baïram est passée, et les pourparlers en sont toujours au même point, ou à peu près.

Un conflit franco-turc prévu par l'Allemagne.

— Une campagne très tendancieuse a été menée, ces temps derniers, par une partie de la presse allemande, pour exagérer l'importance des nouvelles venues de Syrie à la fin d'avril. A en croire certains journaux d'outre-Rhin, de fortes concentrations de troupes turques auraient lieu sur la frontière syrienne et la France aurait envoyé, en hâte, non seulement deux divisions de troupes coloniales, mais aussi des renforts tirés des troupes métropolitaines. L'inquiétude serait très grande, en France, et M. Poincaré essaierait d'obtenir, de l'Angleterre, non seulement un appui diplomatique, mais, aussi, une collaboration éventuelle du côté de la Mésopotamie. La désignation, comme Haut Commissaire en Syrie, du général Weygand dont les idées belliqueuses (!) seraient bien connues, serait, d'après la presse germanique, tout à fait caractéristique. La rupture serait complète entre la France et la Turquie; la délégation turque, à Lausanne, ne cacherait pas son mécontentement des difficultés apportées par la France à la signature de la paix, les correspondants turcs auraient télégraphié à leurs journaux des rapports dénonçant le manque complet de mesure de la France et la situation serait déjà très tendue. Enfin, un incident regrettable, et d'une certaine importance aurait eu lieu à Constantinople. Kemal pacha aurait fait arrêter les cawas du consul général de France et aurait tourné le dos à notre représentant qui protestait contre cette mesure.

Entrant dans des détails plus précis, un organe de l'Allemagne du Sud annonce, d'ailleurs, que la France est décidée, au cas où la Turquie ne révoquerait pas les concessions Chester, d'en appeler à la guerre. Elle occuperait Smyrne et l'armée grecque, équipée à nouveau par ses soins, exercerait, de son côté, une pression sur la Turquie. Le gouvernement d'Athènes aurait mis à cette occasion 350.000 hommes (!!) à la disposition de la France; des officiers français dirigeraient les troupes hellènes. Le voyage du maréchal Foch à Prague et à Varsovie pourrait être prolongé jusqu'à Bucarest et Belgrade, afin d'obtenir une action commune des pays balkaniques contre la Turquie et, aussi, contre l'Allemagne.

C'est laisser passer le bout de l'oreille et montrer clairement, en faisant intervenir l'Allemagne en cette affaire, le désir qu'ont les irréductibles d'outre-Rhin de brouiller les cartes, afin de sauver leur pays acculé à la capitulation. L'Al-

Allemagne est battue, une fois de plus, sur la Ruhr, sa soumission définitive et totale n'est plus qu'une question de semaines; elle espère, cependant, envers et contre tout, en une diversion qui, en forçant la France à éparpiller ses forces et à parer à un danger lointain, l'amènera à réduire ses effectifs sur le Rhin. C'est à Berlin qu'il faut chercher l'origine des difficultés qui pourraient s'élever en Orient et si les Turcs se sont laissés aller à notre égard, à des méfiances injustifiées et à des manifestations inamicales, il faut en chercher l'origine dans des actions exercées dans la coulisse par nos concurrents. Parmi ceux-ci, les Allemands revenus nombreux en Turquie et, surtout, en Anatolie, ne sont pas les moins actifs. Peut-être serait-il, à ce sujet, utile de rechercher quelle besogne sont venus exercer en Syrie des voyageurs allemands auxquels l'accès des territoires placés sous notre mandat a sans doute été trop facilement accordé. La banque des chemins de fer orientaux, dont le siège est à Zurich, et dont le Président, par hasard, est un Allemand, M. Gunther, spécialiste averti des choses d'Orient, s'occupe, en ce moment, de la vente des actions du chemin de fer de Bagdad évadées d'Allemagne, où la Commission des Réparations n'a pu les saisir. Peut-être serait-il intéressant, pour le gouvernement français, d'être parfaitement au courant des négociations qui sont conduites de ce côté, et d'en faire apparaître les répercussions.

Il y a donc au total, sur Angora, un véritable et sérieux point d'interrogation.

La concession Chester. — Depuis la reprise des Conférences de Lausanne, un nuage sombre plane sur les relations franco-turques, du fait de la « concession Chester », autrement dit de l'ensemble des conventions successivement passées entre Feyzi Bey, commissaire des Travaux publics, agissant au nom de la Grande Assemblée de Turquie, et MM. K. Kenedy et A. Chester, représentants de la *Ottoman American Development Society* et agissant en son nom.

Qu'est-ce donc que cette « concession Chester », contre laquelle a protesté — dès que son existence a été connue — le général Pellé, haut commissaire de France à Constantinople? Il fut pendant longtemps difficile de répondre avec précision à cette question; mais il est possible de le faire aujourd'hui grâce à la publication par l'*Europe nouvelle*, dans son numéro du 12 mai, du dossier complet ou du moins des différents textes essentiels dont la réunion constitue la « concession Chester ».

D'après l'article 1 du projet de loi présenté le 29 janvier 1923 par le Conseil des Commissaires à l'approbation de la Grande Assemblée de Turquie, ces textes sont au nombre de quatre: une convention préliminaire, une convention principale, une convention annexe et une convention technique. Si le dernier de ces documents ne figure pas dans le dossier communiqué à l'*Europe*

nouvelle par « une haute personnalité américaine », nous y trouvons par contre le rapport adressé par Feyzi Bey à Hussein Reouf, président du Conseil des Commissaires le 22 janvier dernier et nous savons ainsi à quelle époque ont commencé les négociations entre la *Ottoman American Development Society* et le Gouvernement d'Angora.

C'est au milieu de l'année 1922 que MM. K. Kenedy et A. Chester, en vertu d'une procuration datée du 5 mai précédent, engagèrent les pourparlers avec Feyzi bey. Les renseignements officiels et privés recueillis par le département ture des Travaux publics ayant affirmé la solidité de la situation de la *Ottoman American Development Society* et celle-ci ayant déposé une garantie de 50.000 livres turques dans les caisses de la *Banca Commerciale d'Italia*, les négociations se poursuivirent au cours des dernières semaines de 1922 et aboutirent aux conventions dont il a été question plus haut.

Voyons maintenant ce que contiennent ces différentes conventions.

A. — La Convention dite « préliminaire » a trait aux études préparatoires à la construction, par toute l'Anatolie, d'un réseau de voies ferrées dont — au témoignage du rapport de Feyzi bey — un Américain, le Dr Glasgow, avait dès l'année 1909, sollicité la concession pour la Compagnie de construction de chemins de fer C.-J. White, de New-York. Ces lignes, telles qu'elles ont été fixées par la Convention préliminaire après remaniement et extension du programme primitif de voies ferrées, sont les suivantes :

a) de Sivas à Van par Kharpout, Arghana, Diarbekir, Bitlis et la rive septentrionale (ou méridionale) du lac de Van;

b) des environs de Kharpout à Youmourtalik sur le golfe d'Alexandrette en gagnant, puis en descendant la vallée du Djihoun;

c) d'un point à déterminer sur la ligne Sivas-Van jusqu'à Souleimanié (Kurdistan) par Mossoul et Kerkouk.

La *O.A.D.S.* (*Ottoman American Development Society*) s'engage à établir à ses risques et périls, dans un délai de deux ans à partir de la ratification de la Convention, les cartes, profils et devis nécessaires pour la construction de ces lignes ferrées à la largeur de 1 mètre 435 et à remettre gratuitement ces documents au Commissariat des Travaux publics de la Grande Assemblée Nationale de Turquie (*G.A.N.T.*). Par contre, elle a le droit de faire savoir par écrit au Gouvernement ture, dans le même délai de deux ans, si elle veut entreprendre ou non la construction et l'exploitation desdites lignes ferrées et l'exploitation des mines se trouvant dans une zone de 20 kilom. de chaque côté des lignes dont il a été question ci-dessus. Au cas où elle n'en assumerait par la construction et l'exploitation, la Convention serait annulée, mais le cautionnement de 50.000 livres turques-papier déposé par la *O.A.D.S.* à la succursale de Constantinople de la *Banca Commerciale d'Italia* serait rendu à ladite Société;

si, au contraire, la *O.A.D.S.* profite de sa demande d'option, ce même cautionnement sera porté de 50.000 à 70.000 livres turques.

B. — Telle est la Convention préliminaire. La Convention « principale » complète et précise celle-ci tout à la fois. Elle compte 45 articles, divisés en deux parties dont l'une est relative aux voies ferrées et l'autre aux mines.

Au sujet des chemins de fer (art. 1 à 32), on y voit d'abord que la durée de la concession est de 99 ans à dater de la ratification de la présente convention et que la somme de 70.000 livres turques-papier fixée comme cautionnement (et versée dans n'importe quelle banque, « sauf la *Banque Ottomane* », dit expressément l'article 3) sera restituée à la *O.A.D.S.* après la construction des 200 premiers kilomètres et leur acceptation par le Gouvernement turc. Une Société anonyme turque, « soumise aux lois présentes et futures de la *G.A.N.T.* et dont les statuts seront acceptés par le gouvernement de la *G.A.N.T.* », devra être constituée par la *O.A.D.S.* dans les six mois consécutifs à la ratification de la présente convention; la moitié des actions émises par ladite Société sera tenue pendant trente jours, « à compter de la publication dans les journaux turcs de la capitale », à la disposition des acquéreurs turcs. C'est cette société anonyme turque qui servira d'intermédiaire entre la *O.A.D.S.* et le Gouvernement turc; elle pourra construire les lignes ferrées nécessaires pour relier aux lignes principales les mines qu'elle exploitera en vertu de la présente convention, établir à travers le territoire turc les pipe-lines nécessaires à l'exploitation des puits de pétrole (art. 18), se servir des forces hydrauliques naturelles sur lesquelles il n'existerait aucun droit acquis, pour en extraire les courants électriques nécessaires à l'exploitation des voies ferrées et des mines (art. 19), aménager un port moderne à Youmourtalik (art. 20). Ni pour la construction ni pour l'exploitation des lignes à voie unique (art. 9) prévues, la Société ne demandera aucune garantie ni aide pécuniaire à l'Etat turc (art. 21); par contre, les revenus appartiendront à ladite Société pendant toute la durée de la concession, sauf en cas d'un rachat dont il ne saurait être question avant un laps de temps de trente années (art. 22). Le Gouvernement turc garantit le paiement d'une somme au moins égale à 7.500 francs-or par kilomètre, « et si le service d'intérêts et d'amortissement du capital dépasse cette somme, il paiera la différence » (art. 22); il se réserve le droit de construire à ses frais des fortifications sur tous les points des lignes ferrées et du port (art. 25). Au cas où il voudrait faire construire des lignes de raccord, il reconnaît à la Société, pendant une période de 20 ans, un droit de priorité à conditions égales (art. 31).

Avec l'article 33 commence la série des clauses relatives aux mines situées dans une zone de 20 kilom. de chaque côté des voies ferrées précédemment énoncées. Sous réserve des droits ac-

quis par les tiers pour les mines découvertes antérieurement, et des mines qui seront découvertes par des tiers dans la zone concédée, à partir de la vingt et unième année qui suivra la ratification de la présente convention (art. 40), le Gouvernement turc concède à la future Société anonyme turque prévue par l'article 4 le droit d'exploitation sur toutes les mines exploitées actuellement par l'Etat, ou encore abandonnées par leur propriétaire, comme sur celles qui seront explorées par le concessionnaire et ses ayants-droit ou découvertes par des tiers (art. 33). Par *mines*, précise le paragraphe 2 de ce même article 33, la Convention entend « toutes les couches minières, les eaux minérales, les nappes pétrolifères et toutes les carrières ou sablonnières ». Le droit d'exploitation de ces mines prendra fin en même temps que la concession de chemins de fer (art. 34). L'exploitation elle-même devra se faire dans des conditions techniques satisfaisantes; sur toute mine demeurée inexploitée pendant plus de deux ans, la Société perdra ses droits (art. 37). Pour exploiter le minerai extrait, cette même Société pourra créer les fabriques nécessaires (art. 38). Enfin le Gouvernement turc se réserve 30 % sur les bénéfices *absolument nets* de l'exploitation des mines et des chemins de fer et laisse 70 % de ce boni à la Société (art. 42).

C. — Aux lignes dont la Convention « préliminaire » a confié l'étude préparatoire et la concession éventuelle de construction et d'exploitation avec les avantages stipulés par la Convention « principale », à la *O.A.D.S.*, une convention « annexe » ajoute encore les chemins de fer à voie de 1 m. 435 dont voici l'énumération :

1. Ligne Samsoun-Sivas par Kavza, Amassia et Zilé;
2. Ligne Moussa-Keui-Sivas, embranchée sur la précédente;
3. Ligne Tchalta-Erzeroum, s'embranchant à Tchalta sur la ligne Sivas-Van des conventions « préliminaire » et « principale »;
4. Ligne Erzeroum-Mer Noire, « partant d'un point de la ligne Tchalta-Erzeroum pour aboutir à un point de la côte de la mer Noire » (art. 1);
5. Ligne Erzeroum-Bayézid et frontière persane;
6. Ligne Sivas-Césarée;
7. Ligne Hadji-Chefsaatli-Césarée;
8. Ligne Césarée-Oulou-Kichla;
9. Ligne Hadji-Baïram-Tchérekli par Tchourom et Zoungourlou (art. 13).

De ces neuf lignes, la première devra être terminée dans les trois ans et la seconde dans les quatre ans qui suivront le début des travaux. La construction de la troisième commencera un an après l'achèvement du tronçon Sivas-Tchalta de la ligne *a*; elle devra être terminée au cours des quatre années suivantes (art. 7). Quant aux lignes 5 à 9, la Société anonyme turque conserve pendant sept ans, de par l'art. 13, un droit d'option pour leur construction. Elle s'engage par contre dès maintenant à construire à ses risques et périls un

port moderne à Samsoun sur la Mer Noire (art. 8) et possède, de par l'art. 11, le droit de cabotage sur le lac de Van et la faculté de reporter le point terminus de la ligne Sivas-Van « à un point à déterminer » sur le lac de Van.

Telle est la « concession Chester ». Cette simple analyse des trois principaux documents qui la constituent suffit à montrer son importance à tous égards; elle montre combien — comme l'a indiqué le Comte Robert de Gontaut-Biron, l'auteur de *Comment la France s'est installée en Syrie*, dans un article de l'*Europe nouvelle* — cette concession lèse les intérêts français en Anatolie. Il y a là un fait digne d'attention; nous le traiterons avec quelque détail dans le prochain numéro.

Le général Weygand en Syrie. — Le général Weygand avait été nommé Haut Commissaire de la République française en Syrie et au Liban le 19 avril; il est parti quelques jours plus tard, le 4 mai, de Toulon sur la *Lorraine* et a débarqué à Beyrouth le 9 mai. La presse libano-syrienne a salué par des commentaires unanimement favorables l'arrivée du nouveau Haut Commissaire, qui a débuté par faire une tournée d'inspection afin de se rendre compte par lui-même de la situation des pays sous mandat et en particulier de la situation à la frontière Nord, où avaient été signalées précédemment des concentrations de troupes turques.

L'avenir agricole de la Syrie orientale. — A différentes reprises, soit dans des articles de fond, soit dans de courtes notes de chronique, l'*Asie française* a montré l'importance des ressources agricoles de la contrée. Celles-ci ne sont nullement négligeables, ni dans les plaines côtières, ni dans le long sillon intérieur, ni même dans la zone désertique; mais elles pourraient devenir plus considérables encore si les populations faisaient effort pour tirer profit de possibilités latentes et pour les mettre en valeur, partout où elles existent.

Voici les vallées de l'Euphrate, du Nahr Belik et du Nahr Khabour; elles sont parmi les régions les plus riches et les plus susceptibles d'une exploitation de grande envergure. D'après des opinions autorisées, la vallée de l'Euphrate est comparable à celle du Nil. Elle est constituée par une bande de terre, d'une largeur moyenne de trois kilomètres, sur l'une et l'autre rive.

Formée de fertiles alluvions sablo-limoneuses, cette bande de terre est à quelques mètres au-dessus du niveau du fleuve; elle est facilement irrigable dans toutes ses parties, soit que, suivant son niveau, on dérive directement l'eau de l'Euphrate ou qu'on l'élève à l'aide d'appareils. Elle est actuellement peu cultivée; on n'y rencontre guère que quelques champs de blé et d'orge cultivés à l'irrigation, l'eau étant élevée à l'aide d'appareils appelés *Kard*. Ceux-ci sont constitués par une outre attachée à une corde passant sur une poulie et actionnée par une bête de trait.

Des restes de rigoles d'irrigation prouvent que la vallée de l'Euphrate a été plus cultivée jadis qu'aujourd'hui. Sur de grandes étendues, on trouve de la réglisse et des tamaris dont le bois est utilisé pour le chauffage.

En raison de la faible densité de la population en attendant l'établissement de meilleures voies de communication, il semblerait préférable de commencer par y établir des pâturages pour l'élevage du gros bétail.

Les vallées plus orientales du Nahr Belik et du Nahr Khabour sont plus cultivées que celles de l'Euphrate, et les champs y sont très beaux.

De Ras-el-Aïn à Tell-Abyad, se développe une large plaine de terre rouge, facilement cultivable, même sans irrigation; ce genre de culture est d'ailleurs pratiqué avec succès à l'ouest de Tell-Abyad.

L'influence française parmi les Bédouins aux alentours de Tadmor. — Dans un canton, moins éloigné de la Méditerranée, mais situé toutefois, lui aussi, en plein désert, à Tadmor, l'antique Palmyre, les progrès de la mise en valeur sont très sensibles. La raison en est que Tadmor, dont les ruines sont une des merveilles de la Syrie, est devenue l'un des principaux centres de l'influence pacificatrice de la France dans le Levant.

Au début de l'an 1921, les pillards nomades étaient encore les maîtres absolus du désert. Ils rançonnaient les villages et caravanes, forçaient les sédentaires à leur payer une dîme qu'ils nommaient *khoua*, ce qui veut dire droit de fraternité, les autorités locales étaient bafouées. C'était l'anarchie politique et la ruine économique.

L'installation d'un service de contrôle bédouin par le général Gouraud, alors haut commissaire, a eu pour effet d'établir dans toute la contrée une sécurité sans exemple dans les annales millénaires de ce peuple. Les caravanes peuvent se mettre en route sans crainte d'être razzées, les sédentaires ont repris leurs travaux agricoles et ne règlent plus à coups de fusils leurs différends avec les nomades. De part et d'autre, on fait appel à l'arbitrage de l'officier français dont la sentence est toujours obéie.

C'est surtout à l'action de nos méharistes et de nos aviateurs que sont dus ces rapides résultats. La hardiesse avec laquelle nos officiers de renseignements, avec une minime escorte, poussaient leur pointe au cœur même du Hamad, a fait naître chez les Bédouins une admiration salutaire.

De leur côté, nos aviateurs ont réalisé de véritables tours de force en assurant la liaison avec la compagnie méhariste, en survolant les campements et les déplacements des tribus; ces promenades aériennes, à grand rayonnement, eurent un effet moral considérable sur les Bédouins.

La mise en valeur des environs de Tadmor. — Les conséquences de ce nouvel état de choses ne se sont pas fait longtemps attendre. La tranquil-

lité qui régnait par tout le pays a très vite et très heureusement réagi sur la situation générale. La sécurité des pistes a entraîné *ipso facto* l'intensification des caravanes qui sillonnent le désert de Syrie entre l'Euphrate et les villes de l'intérieur. Les sédentaires ont augmenté d'un cinquième le labour et le jardinage; les villages se repeuplent, les puits ensablés, les canaux abandonnés sont remis en état, l'enseignement fait des progrès sensibles. Il n'est pas jusqu'à l'hygiène qui ne s'implante même chez les nomades, grâce au dispensaire dirigé par le médecin-major Martinet, assisté d'un docteur syrien.

Ainsi s'opère, par les méthodes françaises de surveillance, de justice et d'assistance, le développement moral d'un peuple, un des plus vieux du monde par son histoire, un des plus primitifs par ses mœurs. Ainsi Tadmor est devenue l'un des centres principaux de l'influence pacificatrice de la France dans le Levant.

Reconnaissance des routes vers la Mésopotamie. — L'oasis de Tadmor, aujourd'hui bien déchue, fut jadis un des ports du désert, un des intermédiaires naturels du commerce entre le Golfe Persique et l'Euphrate à l'Est, la Méditerranée et l'Anatolie à l'Ouest. Parmi les reconnaissances qui ont été récemment exécutées autour d'elle pour procurer la tranquillité des sédentaires et rendre sûres les routes du désert de Syrie, une des plus importantes est le grand raid qu'a mené à bien, à la tête de 150 fusils, le lieutenant Florimond pendant le premier semestre de l'année 1922. Alors cet officier a parcouru plus de 1.100 kilomètres au Sud et à l'Est de Palmyre sans laisser un seul méhari en route; il a rapporté de sa reconnaissance des renseignements politiques, militaires et topographiques de toute première importance. Par lui ont été étudiées les pistes et routes susceptibles d'être utilisées par les autocars et capables de constituer par la suite la première route qui, traversant le désert de Syrie, retrouverait l'Euphrate et amorcerait ainsi le chemin le plus direct vers Bagdad.

Les Ecoles officielles en Palestine. — De récentes informations officielles, publiées au début d'avril par le *Times*, il ressort qu'il existe maintenant en Palestine 309 écoles gouvernementales et deux écoles normales. 635 maîtres et 19.629 élèves, voilà la population scolaire de ces différents établissements.

L'Irak à la Chambre des Communes. — Depuis longtemps la question de l'Irak préoccupe l'opinion britannique. Lors des élections de novembre, beaucoup de candidats avaient dû promettre à leurs électeurs de réclamer l'évacuation de la Mésopotamie. Ils ont tenu parole et durant cette session de la Chambre des Communes il n'y a pas eu sur la matière moins de trois discussions longues et mouvementées.

L'Asie française dans son dernier numéro (p. 119), a déjà parlé des débats du 20 février et du

premier mars. Il n'est pas inutile d'y revenir plus longuement.

Le 20 février, lors de la discussion de l'Adresse, M. Lambert, libéral, a proposé « une réduction immédiate et radicale des responsabilités britanniques en Mésopotamie ». Il a fait ressortir, et avec lui des orateurs de presque tous les partis ont parlé dans le même sens, que l'Angleterre a déjà dépensé trop d'hommes et d'argent dans ce pays. Elle n'a plus aucun intérêt à continuer cette politique d'autant plus qu'elle s'est acquittée honorablement des engagements qu'elle avait pu contracter à l'égard des Arabes.

Quelques députés se sont opposés à l'évacuation immédiate à cause des dangers résultant pour le pays, de la présence de ses voisins et surtout des Turcs. Avec eux, M. Connor a exprimé le regret que ce débat s'engageât à la Chambre au moment où l'assemblée d'Angora se réunissait pour discuter les conditions de la paix de Lausanne.

Mis en cause par plusieurs orateurs, M. Asquith accepte sa part de responsabilité dans l'occupation de la Mésopotamie, mais il souligne aussi les erreurs commises, en particulier l'établissement dans le pays d'une administration anglo-indienne, que les Arabes ont mal accueillie et qui a coûté aux contribuables anglais 150 millions de livres sterling. En mars 1920, M. Asquith s'était prononcé en faveur d'une évacuation partielle avec maintien d'une garnison à Bassora. Aujourd'hui « à la lumière de l'expérience présente », il n'insisterait même pas pour la conservation de ce port.

Puis l'ancien premier ministre montre le peu d'intérêt que présente la Mésopotamie pour l'empire britannique. On s'est fait beaucoup d'illusions sur les pétroles de Mossoul... Il est d'avis « qu'il n'y a pas lieu de dépenser un sou des deniers publics anglais pour un pétrole problématique qui du reste n'a jamais influé sur la politique du gouvernement.

M. Bonar Law a vivement approuvé ce dernier point du discours de M. Asquith. Mais tout en marquant qu'il était de l'avis de ses critiques, comme l'avait pu montrer son programme devant ses électeurs de novembre dernier, il a demandé le rejet de l'amendement Lambert, parce qu'en théorie un amendement à l'Adresse est un blâme au gouvernement. L'opinion du Parlement, ajoute-t-il, est opposée à ce que nous restions indéfiniment en Mésopotamie, mais elle reconnaît aussi la nécessité de « liquider nos responsabilités avec prudence et circonspection ».

Son attitude enfin, est actuellement déterminée par l'attente de la conclusion de la paix avec les Turcs et de la ratification éventuelle par le Parlement anglais du traité anglo-arabe conclu à Bagdad le 10 octobre 1922 (1).

A ce moment, Lady Astor a demandé s'il était exact que le mandat sur la Mésopotamie ait été offert d'abord aux Etats-Unis: « Question importante, dit-elle, car certains Américains accusent

(1) Nous publierons le texte de ce traité dans notre prochain numéro.

constamment l'Angleterre de n'être en Mésopotamie que pour des questions de pétrole. » M. Bonar Law a répondu : « Je ne suis pas absolument sûr ; mais je crois me rappeler que nous avons offert ce mandat aux Etats-Unis. »

Le débat s'est terminé par un vote de confiance pour M. Bonar Law.

Son discours semblait signifier que l'Angleterre évacuerait l'Irak aussitôt après la signature du traité de Lausanne. Cet avis s'accordait mal avec celui que venait d'exprimer à Lausanne le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Lord Curzon, en effet, après avoir rappelé les déclarations passées de M. Lloyd George et les engagements pris devant le roi Feïçal, avait ajouté : « Nous ne pouvons abandonner l'Irak, sans nous discréditer complètement, à moins que ce ne soit à la requête de ceux auxquels nous sommes liés par l'honneur. Que nous puissions et que nous devions restreindre nos dépenses sur ce point, c'est une tout autre affaire. »

Quelques jours après, le premier mars, c'était précisément la question des dépenses qui provoquait un nouveau débat aux Communes. M. Ormsby-Gore, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, demandait 813.000 livres sterling de crédits supplémentaires.

Il montrait que cette demande était nécessitée par le fait qu'on avait dû, en raison des événements de juillet, suspendre la réduction des dépenses militaires. D'autant plus, dit-il, que le gouvernement avait alors appris qu'une menace turque se dessinait non seulement contre la Mésopotamie, mais aussi contre nos alliés Français en Syrie. « La Grande-Bretagne ne peut pas, après les victoires des généraux Maude et Allenby, évacuer la Mésopotamie à la pointe des baïonnettes turques. »

Il est regrettable, continue-t-il, que plusieurs orateurs aient demandé l'évacuation immédiate. « L'assemblée d'Angora et le délégué des bolcheviks russes d'Angora, seront informés de ces discours et le délégué des Soviets ne manquera pas de s'en servir pour inciter les Turcs à faire tous leurs efforts pour porter atteinte à l'Empire britannique... Il est essentiel pour nous de réduire nos charges dans ce pays, mais l'évacuation immédiate est impossible... L'Angleterre se doit de protéger les Assyro-Chaldéens qui habitent la Mésopotamie et qui forment l'élite de l'armée des Arabes. Il est de l'intérêt de la population de la Mésopotamie qu'il y ait concurrence entre les voies ferrées et les transports fluviaux du pays.

La ligne de Bassora à Bagdad, qu'on a dite sans utilité, a de l'importance, car elle longe, non le Tigre, mais l'Euphrate, qu'on ne saurait rendre navigable et dont le bassin peut devenir une terre riche en riz et en coton... Quant au pétrole, la question est entièrement réglée par les concessions faites avant la guerre. D'autre part, il est douteux qu'il y ait beaucoup de pétrole. »

Après avoir fait remarquer que les dépenses, déjà réduites, allaient l'être encore plus lorsque le gouvernement du roi Feïçal sera bien établi (*Asie*

française, avril 1923, p. 120), l'orateur a ajouté :

L'Angleterre espère qu'à partir du 1^{er} avril, le gouvernement de l'Irak se chargera de l'exploitation des chemins de fer de ce pays, dont la valeur est évaluée à 3 millions et demi de livres sterling. Dans ce cas les chemins de fer ne coûteront plus rien aux contribuables anglais et l'on pourra peut-être recouvrer les 3 millions et demi de livres sterling en vendant le réseau.

Ce tableau un peu flatté n'a pas convaincu les partisans de l'évacuation immédiate. M. Lambert, surtout, a protesté contre le développement des chemins de fer de l'Irak. Il s'est élevé, en déchaînant les protestations de M. Hoare, sous-secrétaire d'Etat à l'Aviation, contre « l'Armée de l'Air », dont les forces serviraient, dit-il, à punir non seulement les révoltes de tribus, mais aussi à assurer la perception intégrale des impôts.

Après un débat très animé, la Chambre a voté, par 268 voix contre 144, les crédits supplémentaires demandés.

Mais la question est encore revenue au Parlement le 20 mars, à l'occasion du rapport de la commission ministérielle sur l'Irak. Ce rapport prévoit d'ici à cinq ans la suspension complète de tout subside financier et un retrait des forces britanniques qui pourra être achevé un peu plus tard. L'Angleterre devra cependant conclure un accord avec l'Etat de l'Irak pour l'utilisation de Bagdad, comme base aérienne, ainsi que pour l'usage des voies ferrées qu'elle a établies et l'occupation militaire de Bassora dans certains cas.

Le parti libéral réclame encore l'évacuation immédiate de la Mésopotamie. M. Ormsby-Gore a répété que le gouvernement britannique ne prendra de décision qu'après la conclusion de la paix avec les Turcs.

A la fin du débat, M. Lloyd George, qui est hostile à une évacuation de l'Irak, est intervenu pour demander la publication de tous les documents relatifs à cette affaire de 1915 à 1920. Il a expliqué qu'il ne les avait pas publiés lui-même parce qu'on ne les lui avait pas demandés.

« Vous auriez dû les publier, sans qu'on vous le demandât, par un acte spontané de votre gouvernement », répondit M. Asquith.

CHINE

Le chaos chinois. — A bien des reprises différentes et dans son numéro d'avril encore, l'*Asie française* a signalé l'état lamentable de désordre et d'anarchie dans lequel se trouve la Chine. Il convient d'y revenir une fois de plus, après le *Times* qui, dans trois articles des 20, 21 et 22 mars, a présenté un tableau d'ensemble de ce qu'il appelle à juste titre « le chaos chinois ». Emanés de son correspondant de Pékin, bien placé pour toucher du doigt la situation et la juger sans sévérité ni faiblesse, ces longs articles met-

tent en pleine lumière la nécessité d'une intervention, ou, pour parler plus exactement, d'un secours de l'étranger. Et ils le disent sans ambages. « La situation financière du gouvernement chinois est très sérieuse et réclame l'attention immédiate des Puissances intéressées », écrit l'auteur en débutant. Pourquoi? Il l'explique au cours de ces études successives.

A. *Etat des finances. Besoin d'un secours étranger.* — C'est que la Chine est un état très particulier où *les douanes, les voies ferrées, divers monopoles sont placés sous le contrôle étranger, afin de garantir le service de la dette extérieure, et de tous les emprunts* qui ont permis la construction des travaux d'utilité publique. Grâce à *l'exterritorialité*, les étrangers vivent en Chine sous leurs lois particulières. Leurs vaisseaux de guerre circulent dans les eaux intérieures et protègent le commerce. Leurs soldats occupent les abords de la capitale, et dans la capitale même, les légations sont défendues par des gardes de chaque nationalité. Car *le gouvernement chinois ne peut garantir la sécurité.*

Cette situation bizarre s'est développée progressivement pendant les 60 dernières années, et la cause principale en est *l'absence en Chine d'un Gouvernement effectif au sens moderne du mot.* Toute relation avec la Chine serait impossible, sans les dispositions qui ont été prises. Que les étrangers aient toujours été honnêtes en exigeant des conditions spéciales, c'est une autre question, et, des deux côtés, il y aurait à ce sujet beaucoup à dire. Mais le fait est là. Ces conditions spéciales ont donné naissance à des intérêts étrangers considérables. Si la Chine avait mis sa maison en ordre et mérité le droit à l'indépendance comme le Japon et le Siam, son incapacité présente aurait disparu. Elle est au contraire plus inorganisée que jamais, et incapable de s'administrer elle-même. Les Puissances intéressées ont récemment fait preuve de beaucoup de bonne volonté à son égard. En travaillant pour elle, elles servent leurs intérêts. Vont-elles rester tranquilles, et laisser le gâchis suivre son cours? ou bien, prenant les mesures qui s'imposent, permettront-elles l'avènement d'un nouveau régime, où l'ordre sera enfin remis dans les affaires chinoises?

B. *Les soldats et les bandits.* — *Il n'y a actuellement aucune autorité centrale. Le pouvoir est réparti dans les provinces entre des commandants militaires, qui disposent de troupes nombreuses, et dont l'administration est vraiment chaotique.*

Le commandant militaire ou *Toukiun* contrôle les revenus de sa province. Sur les impôts qu'il lève sur 40 millions de personnes, il se garde bien d'envoyer la moindre part au gouvernement central. Le commerce est taxé par lui sans égards pour les lois et les traités existants. Le vice et le jeu sont officiellement reconnus. L'argent est déprécié par suite de l'émission considérable de papier monnaie. La vente de l'opium est encou-

ragée, et le *Toukiun* trafique même sur cette drogue, afin de se procurer de l'argent. Une partie des impôts sert à payer l'armée qui le maintient au pouvoir et dont l'entretien coûte très cher; le reste va dans sa poche. Il ne fait rien pour les travaux d'utilité publique. Toute sa carrière n'est qu'une orgie d'exactions pour le pauvre peuple.

En dépit de la présence de troupes régulières, chaque province est la proie des bandits, le plus souvent anciens soldats qui ont déserté avec armes et bagages, sous le prétexte que leur solde n'était pas payée. Quand ils deviennent trop gênants, on les reprend dans l'armée et on leur pardonne leurs crimes. L'armée chinoise n'est donc qu'une horde composée, un moment de soldats, l'instant d'après de bandits, mais constitue toujours une peste intolérable pour le pays. Car la conduite des gendarmes est souvent pire que celles des brigands qu'ils sont chargés d'arrêter.

C. *Société en décadence.* — *Cette plaie du militarisme a mis les finances dans le plus pitoyable état. Le Gouvernement ne peut pas payer ses dettes et la situation de ses fonctionnaires à Pékin est tragique. Les banques vont faire banqueroute, les établissements d'enseignement fermer leurs portes. Les travaux publics sont négligés, tout développement économique arrêté. Le commerce étranger est sérieusement atteint et avec lui tous les intérêts étrangers.*

Les occasions n'ont pourtant pas manqué de rétablir les affaires. La dynastie mandchoue a été renversée, mais *Yuang-Chi-Kai* a tout gaspillé dans ses vaines tentatives pour arriver au pouvoir. Les révolutionnaires avaient la chance d'instaurer un régime jeune et nouveau. Ils n'ont abouti à rien; ils ont même essayé de porter un *Toukiun* à la présidence et d'isoler le patriote *Ou Pei-Fou*. Ce n'est pas le désir de bien faire qui manque, mais le pouvoir de bien faire. Un gouvernement sans argent ne peut rien en Chine où l'argent est le ressort principal de l'existence.

Il faut délivrer le gouvernement du fardeau de sa dette et le pourvoir d'un revenu régulier. Les Chinois seuls peuvent agir contre le militarisme, mais le désordre financier peut être corrigé par les étrangers.

D. *Dette chinoise. Créanciers nationaux et étrangers.* — *La dette régulière* provient des emprunts à long terme émis en Europe, et garantis par les douanes, le monopole du sel et les chemins de fer.

La dette flottante comprend les emprunts intérieurs, les dettes à court terme aux banques et firmes chinoises et les factures du trésor (500 millions de dollars, environ), les emprunts extérieurs non garantis (200.000.000 de dollars, environ), les dettes envers les firmes étrangères (100.000.000 de dollars environ); elle ne possède aucune garantie. Les créanciers peuvent assiéger en foule en permanence le Ministère des finances. Les revenus ne suffisent même pas aux dépenses journalières de l'administration et l'am-

bition de chacun doit se borner à faire maintenir sa créance sur la liste établie en vue de la liquidation générale.

Les emprunts intérieurs ont tous été contractés depuis la révolution. Tout a été dépensé pour des besoins militaires sans rien produire d'utile. Les obligations de certains de ces emprunts ont été émises de force et à des taux de 15 à 20 %. Le Gouvernement n'a reçu au total que la moitié environ de l'argent qu'elles représentent. Aussi maintenant, demande-t-il continuellement des délais pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital. Il a essayé de se servir des plus-values du monopole du sel, et des douanes, bien qu'il fût en défaut vis-à-vis de ses créanciers étrangers. Les ministres anglais, américain, français et japonais ont protesté et exigé que les excédents de douane ne fussent plus utilisés de cette manière. Des troubles sur les marchés locaux se sont alors produits, provenant de l'incertitude de l'avenir réservé aux obligations intérieures, car les légations peuvent reprendre les excédents et suspendre ainsi tout paiement.

Les dettes à court terme aux banques et firmes chinoises proviennent d'emprunts émis de force et à des taux d'intérêts très élevés, et souvent même usuraires. L'incapacité de paiement du gouvernement amènera, si aucune transaction n'intervient, la fermeture des banques.

Les factures du trésor comprennent plus de cinq millions de pension à la dynastie mandchoue et un passif formidable de traitements et fournitures militaires.

Les emprunts extérieurs non garantis sont les emprunts japonais de 1918-1919 (120.000.000 de yen) pour lesquels aucun intérêt n'a été payé, et qui ont été très critiqués en Chine et à l'étranger, et même repoussés par beaucoup de Chinois parce que contractés sans le consentement du Parlement; des fournitures militaires (40.000.000 de yen) dues aux firmes et banques japonaises; 150.000.000 de francs dus à la Banque industrielle; les deux emprunts américains (5.500.000 dollars-or) et les emprunts Marconi et Vickers.

Les dettes envers les firmes étrangères comprennent enfin une somme de 10.000.000 de dollars de matériel de chemins de fer, téléphones et télégraphes fourni au ministère des transports pendant les 2 ou 3 dernières années. Ce département avait un revenu net de 3.500.000 dollars par an, et pouvait faire face à ses engagements. Les firmes étrangères étaient en droit d'accepter des commandes pour un matériel productif; ce fut donc un vrai coup pour elles de voir le département refuser indéfiniment les paiements pendant que les lignes se détérioraient à un tel point que le trafic dut être suspendu. Si un arrangement n'intervient pas, les banques et firmes étrangères en question courent à un désastre.

E. Le remède: Une aide étrangère immédiate. — Les charges du gouvernement chinois sont au-dessus de ses forces. Elles constituent une source continue d'inquiétudes et de froissements en

raison des demandes de paiement auxquelles il ne peut satisfaire. Mais il faut d'un autre côté tenir compte des tribulations des créanciers et du danger d'une panique financière qui affecterait inévitablement la vie générale économique du pays. Les chemins de fer manquent de l'argent nécessaire aux achats journaliers. Leur crédit est épuisé. Le Pékin-Suiyan manque de matériel roulant; pourtant 300 wagons attendent dans les ports que le gouvernement ait payé les frais.

Le remède est urgent pour les Chinois comme pour les étrangers. La conférence de Washington a reconnu que les droits de douane chinoise étaient trop bas; elle a décidé de les porter à 5 pour cent et d'ajouter une surtaxe de 2 et demi pour cent. Ainsi espère-t-on donner ainsi à la Chine un revenu de 46.000.000 de dollars.

On prévoit mieux encore, lorsque la Chine aura aboli les *likins* qui entravent le commerce intérieur. Une commission étudiera les modalités de ces propositions, lorsque les gouvernements français, italien et japonais auront ratifié les accords de Washington. Elle ne pourra donc siéger qu'en automne et ne terminera son travail que dans un an. En attendant, un petit comité d'experts familiers avec la situation devrait examiner les questions à lui soumettre. Autrement les représentants des cinq puissances courraient le risque, quand ils s'assembleront à Pékin, d'être immédiatement submergés sous un déluge de chiffres et une avalanche d'avis qui les rendraient incapables d'agir.

F. Rapacité militariste. — Il est bien évident que l'accroissement de revenu attendu de la surtaxe doit être employé à liquider la dette flottante. Le journal anglais ajoute toutefois presque textuellement :

Sans doute, les emprunts japonais qui avaient des buts politiques, ont été condamnés depuis, même au Japon. Les deux emprunts américains ont été consentis sans condition, contrairement à la politique du consortium à laquelle les Etats-Unis adhèrent maintenant. Les emprunts Marconi et Wickers ont été aussi sévèrement critiqués, parce qu'ils mènent la Chine vers des entreprises de T.S.F. et d'aviation qu'elle est incapable de conduire avec succès. Tout l'argent emprunté par la Chine durant les dernières années a été employé à des buts militaristes, et si les prêteurs ignoraient le plus souvent à quel usage l'argent était destiné il n'en reste pas moins que tous ces emprunts ont été un mal pour la Chine.

Mais on ne peut pas espérer que les Américains, les Français et les Japonais consentiront à un arrangement qui ne reconnaîtrait pas les dettes des Chinois envers eux. Théoriquement, il serait juste que ceux qui ont fait des avances égoïstes, immodérées et spéculatives à un gouvernement en banqueroute fussent abandonnés à leur sort; mais pratiquement la Chine doit de l'argent: en niant le fait, on arriverait à de sérieuses difficultés internationales. En considérant l'ensemble de la situation, danger d'un écroulement financier, ruine des chemins de fer, échec économique, on arrive à cette conclusion que les revenus additionnels doivent être employés à consolider la masse de la dette non garantie.

Les événements récents. — Les nouvelles que publie l'*Echo de Chine* dans ses derniers numéros viennent confirmer le tableau donné par le *Times*. Elles montrent que les milieux Chinois, commerçants, étudiants, gouvernement sont très préoccupés de la situation financière et du désordre militaire. Malheureusement la désorganisation actuelle de la Chine ne paraît pas devoir cesser tant que les fonctionnaires pourront se retirer tranquillement du service avec leur fortune mal acquise. Ce n'est pas la bonne volonté qui manque, mais le pouvoir de faire exécuter des réformes restées jusqu'à présent à l'état de projets.

Dans la nuit du 2 mars, les différentes associations de Pékin ont organisé dans la capitale un cortège demandant la suppression des Toukuns et le licenciement des troupes. Les manifestants tenaient des lanternes portant les mots suivants : « *Renversement des militaristes, suppression du Toukunat et licenciement des troupes.* »

Le 6 mars, le gouvernement a lancé un décret enjoignant aux militaires de ne pas intervenir dans les luttes politiques et aux politiciens de ne pas se servir de la force armée.

Il se propose en même temps de convoquer une conférence pour résoudre le problème financier, la question du licenciement des troupes et la réunification du Sud et du Nord.

Fin mars, les commerçants de Changhaï publièrent des dessins représentant un officier debout sur un tas de squelettes, un commerçant vendant des médicaments pour faire disparaître les Toukuns, un médecin enlevant une tumeur à un malade (les troupes sont figurées par la tumeur), etc... Ils décident, en même temps, de refuser de payer les taxes si le gouvernement ne réformait pas les finances.

Malgré tout, les hostilités recommencent au Setchouen et au Kouantoung, et le gouvernement s'efforce en vain d'empêcher la saisie du revenu de la gabelle pour couvrir les frais des opérations militaires. Le brigandage sévit dans le Honan et le Houpe et les attentats contre les étrangers se multiplient partout. Tout dernièrement encore un millier de bandits n'a-t-il pas fait dérailler l'express Poukéou-Tien-Tsin et emmené prisonniers 300 voyageurs dont 27 étrangers? Grande affaire, sur les suites de laquelle nous reviendrons dans la prochaine chronique.

Les recettes des douanes chinoises. — Nous signalions tout récemment ici (n° de mars, p. 84) le contraste remarquable qui existe entre l'essor du commerce chinois et cette déplorable situation politique de la Chine dont on a vu plus haut le tableau. La progression constante des douanes en fournit la preuve; or cette remarquable progression continue; l'*Echo de Chine* signale en effet, à la date du 10 mars, que la guerre civile n'a pas nui au commerce de Fou-tchéou et que les douanes de ce port ont donné, en janvier 1923, un excédent de recettes sur le mois correspondant de 1922. Nous ne signalons pas, d'ordinaire, des

faits de ce genre, et nous contentons d'étudier les totaux annuels; nous n'hésitons pas, étant donnée la situation actuelle, à faire pour une fois exception à notre habitude constante.

Rétrocession de Wei haï wei. — Nous avons déjà eu occasion de parler de cette question; les pourparlers qui y sont relatifs vont être repris. On espère arriver rapidement à une solution satisfaisante pour les deux parties.

Le *Times* du 12 mars déclare sans fondement les rumeurs propagées, disant que « les Anglais désirent garder la graine et ne donner à la Chine que de la menue paille ». Les délais proviendraient simplement de la nécessité d'en référer à Londres pour le règlement définitif.

Le projet d'abrogation des traités de 1915 avec le Japon. — Conformément à la décision du 17 janvier, le Ministère des Affaires Etrangères a envoyé le 10 mars à la légation japonaise une note demandant l'ouverture des négociations pour l'abrogation des traités de 1915 (traité des 21 demandes).

Dans son numéro du 12 mars, le *Times* considérait cette démarche comme une erreur, en raison des tendances actuelles du Japon à critiquer la faiblesse de son gouvernement dans les affaires chinoises.

Au début de 1898, disait-il en substance, Port-Arthur fut cédé à la Russie pour 25 ans. Sans les traités de 1915 qui accordent au Japon une cession de 99 ans, le territoire ferait maintenant retour à la Chine. Les Japonais prétendent que leur intervention de 1904 a empêché la Mandchourie de devenir Russe, et que leurs droits à une prolongation de bail découlent naturellement des sacrifices qu'ils ont supportés dans la guerre.

Il est évident que la Chine a été durement traitée par les deux puissances, mais les difficultés de sa situation intérieure actuelle ne lui permettent pas de soulever la question. Son gouvernement est faible. Il a fait banqueroute. Le pays est la proie des factions militaires. Les traités conclus avec les puissances étrangères demeurent ignorés dans beaucoup de provinces. La Chine a été garantie à Washington contre toute nouvelle agression. Qu'elle regagne d'abord la sympathie étrangère, en remettant de l'ordre dans ses affaires, elle pourra exposer ensuite ses réclamations.

Comme on devait s'y attendre, la légation japonaise a remis le 14 mars au Wai-chiao-pou, une note déclarant que les accords de 1915 dûment acceptés et ratifiés étaient parfaitement valables et qu'il n'y avait pas lieu de les remettre en question.

L'agitation en faveur du retour de Port-Arthur et de Dalny s'est alors propagée dans les milieux chinois. Le 15 mars, l'Union des Etudiants de Pékin décide d'organiser un mouvement. Le 17 mars, les représentants de diverses associations publiques réunis à Changhaï sous la présidence de Sin-Ki-Long, fondent une société pour discuter la politique extérieure du peuple chinois vis-à-vis du Japon. Le boycottage des marchandises japonaises est préparé. Le 21 mars, le Parlement

de Pékin oblige le Gouvernement à opposer une fin de non-recevoir à la réponse japonaise. Les manifestations continuent, en particulier à Shanghai, le 22 mars.

Et pourtant les sentiments du Japon ne paraissent pas hostiles à la Chine du moins à s'en rapporter aux apparences. Ne se propose-t-il pas d'employer à des œuvres d'éducation chinoises, les 44.000.000 de yen qui lui restent dus sur l'indemnité des Boxers, comme aussi les 15.000.000 de yen provenant de la cession du chemin de fer de Tsing-Tao à Tsinonfou? N'a-t-il pas remis à la Chine, le 12 mars, les salines du Chantoung, en n'exigeant pour leur abandon qu'une somme de 2.000.000 de dollars à verser dans un délai de deux mois? Ne lui a-t-il pas passé le 14 mars le contrôle administratif de Tsing-Tao, dont la prospérité commerciale décline d'ailleurs peu à peu depuis lors? Un article du *Shanghai Times* du 22 mars parle de l'ignorance et de l'instabilité des fonctionnaires chinois. Il indique qu'il a fallu payer les brigands pour les empêcher de malmener la population.

JAPON

La Diète contre les relations diplomatiques avec le Vatican. — La chambre basse de la Diète a repoussé le 14 février l'inscription, proposée par le gouvernement, d'une somme de 114.000 yen, pour les frais d'installation et d'entretien d'une ambassade auprès du Vatican. Quelques jours auparavant, le Comité général du parti gouvernemental Seiyokai avait à l'unanimité déclaré que la proposition ministérielle était contraire aux sentiments du pays, le bouddhisme étant implanté depuis quinze siècles au Japon.

L'idée du gouvernement japonais d'avoir des relations diplomatiques avec le Vatican date de 1920. Elle lui a été suggérée par Mgr Fumasoni-Biondi, le premier délégué apostolique au Japon, qui avait su se faire apprécier dans les milieux officiels. Le président du Conseil, M. Hara, avait particulièrement une très vive estime pour l'envoyé du Vatican (suivant certains bruits M. Hara aurait reçu le baptême à l'époque où, étudiant pauvre, il fréquentait les missionnaires catholiques). A son départ de Tokyo, en mars 1921, Mgr Fumasoni-Biondi fut élevé à la dignité de grand officier de l'ordre du Trésor Sacré. Il déclara qu'il considérait cette distinction comme un témoignage de la reconnaissance du gouvernement japonais pour les travaux des missions catholiques au Japon et annonça qu'il reviendrait dans quelques mois avec le personnel nécessaire à la constitution définitive de la délégation destinée à établir des relations plus intimes avec le Vatican. Au printemps de 1922, il fut remplacé par Mgr Giardini que le prince régent reçut solennellement. L'envoyé de Sa Sainteté entra au palais avec l'escorte d'hon-

neur des représentants des puissances et reçut le grand cordon du Soleil Levant.

Dès que l'on apprit que le gouvernement était résolu à envoyer un représentant auprès du Pape, les sectes bouddhistes firent entendre quelques protestations. Sans doute eussent-elles accepté ce qui paraissait alors inévitable, sans la campagne d'agitation menée par M. Sonyu Otani, supérieur de la secte Higashi Hongwanji, dont le temple central est à Kyoto, secte ambitieuse, intrigante, immensément riche, qui poursuit sur le continent asiatique une propagande active. Sous son influence, l'association centrale des bouddhistes fit dans tout le pays des réunions publiques; la presse fut également mobilisée, et l'université aussi. Des tracts furent lancés, expliquant les raisons pour lesquelles il était nécessaire de faire échouer le projet gouvernemental. En voici les principales :

La constitution prévoit que la liberté des croyances religieuses doit être respectée, elle donne une protection impartiale à toutes les religions. En reconnaître une plus particulièrement affecterait l'intérêt des autres... Le fait de reconnaître un religieux comme délégué du Vatican à Tokyo est opposé à tous les principes du peuple japonais vis-à-vis des questions religieuses... Il n'y a pas de raison pour que le Japon, où vivent 68.000 catholiques sur une population de 70 millions, soit représenté au Vatican... Les plénipotentiaires jouissant de droits particuliers et de divers privilèges, le représentant du Pape, échapperait au contrôle du bureau des religions, ce qui n'est pas admissible... Le Vatican a toujours une tendance à se mêler à la politique des pays étrangers, son immixtion dans les affaires japonaises offrirait un caractère dangereux... etc.

Pour répondre à la campagne des bouddhistes, les partisans de la proposition gouvernementale se placèrent sur le terrain des intérêts japonais. Ils firent remarquer que le Japon, s'il veut conserver son rang de grande puissance, doit entretenir des relations amicales avec tous les pays. Or, dans presque tous les pays, l'influence du catholicisme romain est indéniable. Et notamment les pays qui intéressent le plus le Japon, comme les républiques sud-américaines, sont des pays catholiques. Mais toutes les raisons que l'on put faire valoir ne servirent de rien. Le fanatisme bouddhiste était déchaîné.

Le duc Saionji, qui n'était pas étranger à l'initiative du gouvernement, tenta de faire pression sur le parti Seiyokai qu'autrefois il avait présidé. D'autre part, le Kenkyukai de la chambre des Pairs, dont le chef est le vicomte Kuroda, un des grands amis de la France, s'efforça de créer une opinion favorable à l'ouverture de relations diplomatiques avec le Vatican. M. Kuroda, qui est de Satsuma, agit énergiquement auprès de M. Tokonami, leader du Seiyokai, qui est du même clan, disposé favorablement aux vues du ministère des Affaires Etrangères. Mais les bouddhistes firent de l'agitation dans le peuple, déclarant qu'il y a incompatibilité entre la foi et les rites catholiques et la foi et les rites bouddhistes, et que ce n'est pas au moment où l'on cher-

che à combattre les idées dangereuses d'Europe qu'il faut accueillir un représentant officiel du Pape, qu'enfin l'Eglise catholique romaine qui condamne le culte des ancêtres est une organisation dangereuse.

Tous ces mauvais arguments eurent raison du projet gouvernemental.

Un diplomate des Soviets à Tokyo. — L'arrivée au Japon de M. Joffe, représentant du gouvernement des Soviets, a produit une certaine émotion dans les milieux politiques et diplomatiques de Tokyo. Invité par le vicomte Goto, ancien ministre des Affaires étrangères, maire de Tokyo, à venir faire une cure d'eaux chaudes, pour la guérison d'une attaque goutteuse, qui portait préjudice à son activité en Extrême-Orient, le signataire de la paix germano-russe de Brest-Litovsk a immédiatement quitté Changhaï pour Yokohama. Il s'est installé, par les soins du maire, dans un hôtel de Tokyo où il a fait maintes déclarations tendancieuses.

Voici comment notre collaborateur M. Albert Maybon, ancien correspondant particulier du *Temps* à Tokyo, apprécie dans l'*Eclair* le voyage de M. Joffe.

...M. Joffe vient dire : Voici des concessions de mines, des exploitations de forêts, des pêcheries et voici du pétrole : envoyez vos capitaux et vos colons. Tout cela c'est l'objet même de la politique japonaise. En vérité, Tokyo a tout intérêt à causer avec l'envoyé de Moscou.

Depuis longtemps, des tentatives étaient faites pour nouer des relations actives avec la Russie. Deux grandes conférences russo-japonaises eurent lieu l'an dernier, l'une à Dalny, l'autre ensuite à Changchun ; elles traînèrent en longueur, puis échouèrent, la Russie ayant joué au plus fin et le Japon, devant ce manque de sincérité, n'ayant pu se résoudre à indiquer une date précise pour l'évacuation de la Sibérie et du nord de Sakhaline. On avait fondé également de grands espoirs sur la conférence de Gênes. Un haut fonctionnaire me disait à Tokyo en avril 1922 : « De tous les gouvernements, celui du Japon est peut-être le plus intéressé à souhaiter que la conférence de Gênes aboutisse à un accord avec Moscou. Des questions vitales pour nous ne peuvent être réglées qu'avec le gouvernement central de Russie. C'est pourquoi nous désirons que les puissances reconnaissent le régime soviétique. »

A cette époque, l'ancien président du gouvernement rouge de Vladivostok, M. Antonov, vint s'établir à Yokohama comme représentant de l'agence télégraphique russe Rosta ; en réalité, il était là pour faciliter les négociations entre Tokyo et Tchita, réjeton de Moscou. C'est lui-même qui a dernièrement accueilli M. Joffe au débarcadère de Yokohama.

On est si bien au courant de tout ce qui a été fait pour engager une conversation sérieuse avec Moscou que personne n'a pris le change quand le vicomte Goto s'est montré intéressé par l'attaque goutteuse de M. Joffe. Aussi bien, M. Kawakami, ministre du Japon à Varsovie, arrivé à Tokyo peu avant le bolcheviste, par voie sibérienne, a fait des déclarations parfaitement claires. Au cours d'un séjour à Moscou, il a vu les hautes autorités soviétiques et a constaté que « tout était dans un ordre parfait, que les rouages politiques fonctionnaient normalement, que le gouvernement était prêt à entrer en négociation avec le Japon, à lui assurer des concessions, aus-

sitôt que le Japon aurait rétabli les relations diplomatiques avec la Russie et évacué le nord de Sakhaline ».

De son côté, Joffe a dit aux journalistes : Le ministre du Japon en Pologne a pu se rendre compte de la solidité de la situation intérieure de la Russie. Il est bon que nos deux pays se connaissent mieux l'un l'autre. Je suis décidé à travailler à rendre plus étroites les relations économiques russo-japonaises. » Puis, devenant caustique : « Vous me dites que le Japon sympathise avec la politique de Moscou amicale envers les petits états orientaux, tant mieux ! Mais je crois bien que votre gouvernement ne nous appuie pas à Lausanne et qu'il suit encore la Grande-Bretagne et la France. »

M. Joffe a de la rondeur et de l'humour. On ne déteste pas cette façon d'être au Japon. Et puis le bolcheviste parle affaires. C'est une langue qui plaît. La politique de concessions économiques, le cheval de bataille de Moscou, met tout le monde en appétit. D'ailleurs, il est fatal que le Japon s'entende avec la Russie en Extrême-Orient. Ils ont tant d'intérêts communs !

Pour l'instant, il n'est question que des intérêts économiques. Mais des obstacles sérieux se dressent sur la voie d'un accord immédiat. D'abord, le gouvernement japonais répugne à l'idée d'agir séparément des puissances de l'ancienne Entente, de reconnaître seul le gouvernement soviétique. En outre, il a toujours sur le cœur le massacre par les bolchevistes de ses nationaux à Nikolaïevsk qui lui fit occuper le nord de Sakhaline, il voudrait que cette affaire fut réglée avant d'engager des négociations en vue d'une entente commerciale. Enfin, à chaque abouchement, la diplomatie bolcheviste a blessé les Japonais par un esprit de marchandage et de chicane auquel les négociateurs tsaristes ne les avaient pas habitués. On désire une manière de discuter plus large et plus élégante. Les diplomates de Moscou ont eu tort d'en donner à croire à ceux de Tokyo : il y a au Japon des hommes familiarisés de longue date avec les choses russes. Ils croient qu'il ne serait pas inutile que ces révolutionnaires de brasseries devenus les maîtres de la grande Russie apprirent à mieux connaître les mœurs et les conditions de vie nipponne. Déjà, d'ailleurs, M. Joffe a dépouillé les airs défiants et revêches du bolcheviste.

Tout fait présager que son passage donnera des résultats. Une troisième conférence s'ouvrira avant longtemps. Des deux côtés, on a la résolution d'aboutir.

Les observateurs français feraient bien de suivre le développement de la politique soviétique dans le Pacifique oriental et de prévoir ses conséquences probables.

Il semble que le vicomte Goto ait été quelque peu imprudent en ouvrant le Japon à M. Joffe. Violamment pris à parti par la « Société de Préservation du Japon contre le Bolchévisme » (« Sekka Boshidan »), il est chaque jour obligé de prouver la pureté de ses intentions. Et la police et les officiels montrant plus de défiance vis-à-vis du chef bolcheviste, celui-ci se plaint de ne pouvoir jouir de la liberté qu'on lui avait promise et se répand en récriminations contre le maintien de l'occupation du Nord de Sakhaline. Il y a des chances pour que la troisième conférence, dont parle M. Maybon comme devant s'attaquer à son tour aux problèmes de la Sibérie orientale, n'ait pas lieu immédiatement.

L'œuvre du Baron Den à Formose. — Nous avons déjà, dans notre dernier numéro (p. 125), en parlant de l'agitation indigène à Formose, si-

gnalé quelques-unes des idées du Baron Den, le premier gouverneur civil de la colonie. Sans doute conviendrait-il d'y revenir un jour plus à loisir; mais il convient de signaler dès aujourd'hui quelques autres directions dans lesquelles se manifeste l'activité du gouverneur actuel de Formose. Avec beaucoup de persévérance, il poursuit la soumission des tribus aborigènes qui forment un total de 130.000 individus. Mais cette œuvre semble se poursuivre dans des conditions difficiles. Enfin jugeant que l'avenir économique de la colonie est limité si l'on ne développe pas, suivant un programme systématique, les moyens de communications, il a étudié un projet de construction de voies ferrées à réaliser en huit années et estimé à 80 millions de yen.

Une manifestation d'amitié franco-japonaise.

— A bien des reprises différentes, et tout récemment encore, *l'Asie française* a fait mention de témoignages d'intérêt donnés par des Japonais à des entreprises allemandes: subventions données à des établissements scientifiques d'outre-Rhin, envoi d'étudiants nippons dans les Universités allemandes, etc. Ce nous est une raison de plus pour mettre aujourd'hui en pleine lumière une très intéressante manifestation d'amitié franco-japonaise.

Elle a eu lieu le 3 mai, dans la matinée. A cette date, M. Matsuda, le Ministre plénipotentiaire, chargé d'Affaires du Japon à Paris, s'est rendu à l'Institut Pasteur pour remettre à ce célèbre établissement deux vases de porcelaine du Japon offerts par le Comité d'Organisation de la célébration du centenaire de Pasteur au Japon.

M. Matsuda, accompagné du personnel de l'ambassade et de plusieurs médecins japonais qui avaient tenu à assister à cette cérémonie, a été reçu par le Dr Albert Calmette, Sous-directeur de l'Institut Pasteur, entouré de ses collaborateurs.

Devant le tombeau de l'illustre savant, M. Matsuda a prononcé les paroles suivantes:

Je ne puis me défendre d'une réelle émotion en me trouvant dans ce foyer, où se perpétuent les méthodes d'après les principes que Pasteur a découverts pour le plus grand bien de l'humanité.

Je viens aujourd'hui accomplir une mission dont je ressens une immense fierté. Je viens, en effet, Messieurs et dignes fils intellectuels de Pasteur, vous apporter l'assurance que le Japon place au premier rang, parmi les plus hautes personnifications du génie, le père de la bactériologie, votre illustre ancêtre, Pasteur.

A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler que le 17 novembre dernier a eu lieu à Tokyo, à l'occasion du Centenaire de Pasteur une cérémonie officielle et grandiose où se pressaient les sommités médicales de l'Empire. On remarquait dans l'assistance: M. Mizuno, ministre de l'Intérieur; S. Exc. M. Claudel, Ambassadeur de France au Japon, et ainsi que tous les Membres de l'Ambassade de la République à Tokyo, et S. Exc. le Vicomte Ishii, Ambassadeur du Japon en France.

A la suite de cette cérémonie, le Comité d'organisa-

tion a voulu faire davantage. Il a tenu, en témoignage de pieux hommage à la mémoire du célèbre savant, à offrir à l'Institut Pasteur à Paris deux grands vases de porcelaine, que voici, pour être placés devant le tombeau du vénéré Maître.

Le Comité m'a chargé, en outre, de remettre entre les mains de M. le Directeur un chèque de 108.000 francs. Ces fonds seront destinés au laboratoire de l'Institut en vue des recherches futures. Monsieur le Directeur, je suis heureux que mes fonctions actuelles me désignent pour cette agréable mission et je m'incline respectueusement devant le tombeau où repose l'une des plus grandes gloires de la France et de l'humanité.

Le docteur Calmette a répondu en ces termes:

Excellence,

C'est une bien touchante pensée qu'ont eue les savants Japonais de s'associer de si généreuse façon à la célébration du Centième anniversaire de la naissance de Pasteur, en faisant orner la crypte où reposent les cendres de notre illustre Maître de ces deux magnifiques vases, et en apportant à notre Institut un don véritablement royal pour contribuer aux frais des recherches qui s'y poursuivent sur les moyens de combattre les maladies infectieuses.

Ces vases, qui sont d'admirables témoins de la perfection de l'art japonais, nous les recevons de vos mains, Excellence, comme un précieux hommage de vos compatriotes à l'œuvre de progrès scientifique accomplie par Pasteur, et dont votre pays, comme l'humanité tout entière, a si largement bénéficié.

Grâce à elle, ainsi que le rappellent les dates inscrites sur les plaques de marbre dressées de chaque côté de ce tombeau, la cause animée des fermentations et des maladies de l'homme et des animaux nous a été révélée. Grâce à elle, l'industrie de l'élevage des vers à soie, qui a une si considérable importance économique pour le Japon, est désormais à l'abri des fléaux qui en compromettaient la prospérité et le développement. Grâce à elle, enfin, les peuples civilisés ont appris à se préserver des maladies infectieuses et principalement des grandes maladies épidémiques, jadis si meurtrières.

Le Japon est l'une des nations qui ont su le mieux appliquer les découvertes pastoriennes à la protection de la santé publique. Vos savants, dont plusieurs sont venus travailler dans nos laboratoires et sont restés nos amis, ont enrichi la science de précieuses découvertes. Ils sont en grand honneur parmi nous.

Au nom du Chef aimé et vénéré de cette maison, le Dr Roux, qu'une légère indisposition prive de l'honneur de vous parler aujourd'hui lui-même, au nom de tous mes collègues, je vous demande de vouloir bien adresser aux Savants du Comité Japonais du Centenaire de Pasteur, avec notre cordial salut, l'expression de notre vive gratitude pour la main fraternelle qu'ils nous tendent, pour le témoignage matériel si précieux de leur estime et de leur amitié qu'ils vous ont prié de nous remettre.

Dites-leur bien que tous ici nous éprouvons une vive émotion de votre pieuse visite au tombeau de Pasteur et que nous vous avons prié de leur transmettre l'assurance de notre plus cordiale, de notre plus chaleureuse sympathie.

Daignez aussi, Excellence, déposer aux pieds de votre Souverain, Sa Majesté l'Empereur, et de la famille Impériale du Japon, les très respectueux hommages des membres de l'Institut Pasteur.

ASIE ANGLAISE

Le nouveau Haut-Commissaire pour l'Inde. — Le premier haut-commissaire pour l'Inde, sir William Meyer, entré en fonctions le 1^{er} octobre 1920, est mort récemment. L'opinion publique indienne a profité de cette vacance pour demander que son successeur fût un Indien; faisant droit à ce désir, le gouvernement de l'Inde, d'accord avec le secrétaire d'Etat en Conseil, a désigné M. D. M. Dalal. C'est un nouveau pas en avant sur le chemin de l'autonomie et une nouvelle victoire pour les nationalistes. M. Dalal est un Parsi, agent de change à Bombay, âgé de 52 ans; on vante son extraordinaire habileté en affaires, sa courtoisie jointe à une inflexible ténacité dans ses opinions. Il y a trois ans, dans la commission sur le change et la circulation monétaire, il s'opposa vigoureusement, contre l'avis de ses dix collègues anglais, à ce qu'on fixât la valeur de la roupie à 2 shillings-or; on passa outre à sa résistance; les événements n'ont que trop montré combien il avait raison. En novembre 1921, il entra dans le Conseil du Secrétaire d'Etat; il représenta l'Inde à la Conférence de Gênes. Membre de la Commission Inchcape, il est actuellement à Delhi; il pourra donc s'entendre avec le vice-roi et les membres du gouvernement sur la ligne de conduite qu'il suivra dans son nouveau poste. En attendant son retour à Londres, l'intérim est assuré par M. J. W. Bhole, secrétaire du défunt haut-commissaire.

Nouveaux fonctionnaires commerciaux. — Le commissaire commercial pour l'Inde, M. F. Noyce, a quitté ses fonctions à la fin de mars pour regagner la Dépendance; il sera probablement nommé à Madras. Son successeur est M. H. A. F. Lindsay, qui fut quelque temps secrétaire du *Commercial Department* du gouvernement de l'Inde. La Chambre de Commerce de Londres, comprenant combien il importe que le commerce avec l'Inde ait un représentant officiel dans la Cité, a mis à la disposition de ce fonctionnaire des locaux dans son hôtel de Cannon Street; M. Lindsay partagera son temps entre ce bureau et celui qu'il occupe dans le local du Haut-Commissariat pour l'Inde.

Le *Department of Overseas Trade* demande deux nouveaux commissaires commerciaux dans l'Inde; le traitement de début est de 800 livres sterling, non compris les indemnités.

Protection des princes indigènes contre les attaques de la presse. — Le 28 février est venue devant la Chambre des Communes la loi votée par le Conseil d'Etat de l'Inde, repoussée par l'Assemblée législative et promulguée par le vice-roi en vertu du pouvoir que lui confère la nouvelle loi constitutionnelle (II^e partie, § 26. — Cf.

Asie française, sept.-octobre 1922, p. 367). Dans une dépêche accompagnant le texte de cette loi (*Indian States Protection against Disaffection Act*), lord Reading avait exposé la genèse de l'affaire et donné les raisons de sa conduite :

La mise en vigueur de cette loi est le paiement d'une dette contractée par nous envers les souverains indigènes, aussi bien par suite des engagements pris par nous qu'en vertu de l'honneur; si l'une ou l'autre des deux Chambres indiennes refusait de la considérer comme telle, il était de mon devoir, en qualité de Gouverneur général, de faire en sorte que cette dette fût acquittée.

Aucune poursuite ne doit, d'ailleurs, être engagée devant aucun tribunal sauf sur une plainte du gouverneur général en conseil ou avec son assentiment; la loi ne s'applique pas à la critique de mesures prises par un souverain indigène faite en vue d'en obtenir la modification par les moyens légaux, ni à la critique d'actes administratifs.

Une discussion assez vive s'engagea, non pas sur la légitimité de la conduite du vice-roi (car le texte de la nouvelle constitution est formel), mais sur l'opportunité de la loi. Le colonel Wedgwood déposa une proposition tendant à obtenir du roi qu'il refusât son approbation. Selon lui, la liberté de la critique et une publicité sans restrictions sont les seuls moyens de protection des indigènes contre les caprices de leurs despotes; beaucoup de ces 700 souverains sont de simples chefs de brigands. On lui répondit que nombre des journaux visés par la loi ne tirent pas même à 500 exemplaires et ne vivent que de chantage. M. Charles Roberts, qui fut jadis sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde dans un ministère libéral, blâma sévèrement les attaques du colonel Wedgwood contre certains fonctionnaires; il demanda à la Chambre de ne pas entraver le vice-roi dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire qu'elle lui a octroyé pour qu'il s'en serve. Dans une réplique véhémement, le comte Winterton, au nom du ministère de l'Inde, assura aux orateurs travailleurs que les habitants des Etats indigènes ne désirent nullement voir leurs maharadjahs bien-aimés attaqués par des journalistes de ruisseau. La proposition fut rejetée par 279 voix contre 120.

La propagande communiste. — Dans son numéro du 1^{er} janvier dernier, le *Times* a publié la traduction d'une circulaire secrète du Bureau politique du parti communiste russe, datée du 25 novembre 1922, n^o 647/5 et relative à la propagande en Asie Centrale et dans l'Inde; le journal de la Cité a pu avoir communication de l'exemplaire adressé au président de la Délégation du parti en Allemagne. Dans notre avant-dernière chronique, nous faisons allusion à ce document capital (mars 1923, p. 90); nous croyons utile d'en mettre aujourd'hui le texte complet sous les yeux de nos lecteurs.

L'ouverture (à Moscou) d'une Chambre de Commerce oriental est le premier effort efficace susceptible d'ame-

ner la réalisation de nos vues en Asie Centrale et dans l'Inde, vues exposées au 3^e Congrès et finalement adoptées par le 4^e Congrès après leur développement par le Bureau politique. L'Internationale communiste a commise une erreur dans ses premiers efforts pour provoquer une révolution dans l'Inde: une confiance beaucoup trop grande a été accordée aux dires des délégués des petits partis communistes de l'Orient au 3^e Congrès au sujet de l'état de préparation des peuples asiatiques à adopter le communisme. On s'est servi, par suite, des aspirations réelles de ces peuples à se libérer du joug étranger uniquement comme d'un argument pour les engager à accepter le communisme. On s'est maintenant rendu compte que les Hindous, dans leur état actuel de développement, ne peuvent absolument pas accepter le communisme; leur indépendance est une condition préjudicielle. Nos agents de propagande ne l'avaient pas compris, leurs rapports n'en faisaient pas mention, ils ont continué à agir dans une direction complètement fautive.

L'Asie Centrale et les Etats limitrophes de l'Inde sont, pour la Russie, des avant-postes d'où l'autorité des Soviets doit pouvoir menacer l'Angleterre. La politique russe de Lloyd George, à cause de son manque de suite, avait réussi à distraire (de leur but) l'autorité des Soviets et le parti (communiste). En conséquence, l'Internationale communiste réduisit sensiblement le nombre de ses agents en Asie Centrale et dans l'Inde. Au moment où un nouveau ministère arrive au pouvoir en Angleterre, la Russie, citadelle de l'armée du monde prolétarien, doit tenir compte de la droiture de la politique des conservateurs anglais. La chute du cabinet Lloyd George fut pour l'Internationale communiste le premier motif de faire une enquête approfondie sur la tactique employée en Asie Centrale et dans l'Inde durant les années 1921 et 1922. Cette enquête l'a amenée à la conclusion suivante: le travail des agents de propagande n'a produit absolument aucun résultat; au moment où il serait nécessaire d'avoir l'Inde en son pouvoir, ni le parti (communiste) ni le Gouvernement des Soviets n'aurait le pouvoir nécessaire ni les moyens de prendre l'ascendant dans une conférence ou un conflit entre l'Angleterre et la Russie.

En présence de ces constatations si peu satisfaisantes, le Comité exécutif de l'Internationale communiste décida d'envoyer sans plus de retard une mission spéciale composée des camarades Zinovieff, Eliava (1) et Vosnessensky. Cette mission devait procéder à un examen attentif de toutes les sections de l'Internationale communiste en Asie Centrale, soumettre à une investigation stricte l'efficacité des écoles de propagande communiste de Samarkande (2) et de Tashkent, et enfin établir un système de propagande sur une base conforme aux vastes tâches que, tôt ou tard, les autorités imposeront à l'Internationale communiste. Les premiers rapports du camarade Zinovieff firent connaître un état de choses fort peu satisfaisant: il était établi que les écoles de propagande ne servaient, en fait, à rien. Bien qu'un certain nombre d'agents en suivissent régulièrement les

cours, ils étaient répartis d'une façon défectueuse et, dans beaucoup de cas, manquaient absolument à accomplir leur besogne.

Le camarade Vosnessensky a réussi à envoyer quinze agents convenablement stylés dans les centres les plus importants de l'Inde et de l'Afghanistan; mais ce chiffre est tout à fait hors de proportion avec l'énormité de la tâche. Des centaines d'agents de propagande de premier ordre sont d'une nécessité urgente. Vu l'effrayant état de choses, l'Internationale communiste n'a pu consentir aux propositions de la commission, demandant un laps de temps considérable pour mettre en bon ordre de marche l'appareil de propagande en Asie Centrale et dans l'Inde.

Cependant, la situation ne permet pas de tarder. Le Gouvernement des Soviets, en créant la Chambre du Commerce oriental à Moscou, est venu au secours du parti (communiste). Le but de cette Chambre est d'établir un étroit lien économique avec Khiva, Bokhara, la Perse, la Turquie, l'Afghanistan et enfin l'Inde; c'est une première étape pour répandre l'influence politique de la Russie en Asie. Quand des relations diplomatiques ou commerciales régulières seront établies entre la Russie soviétique et ces pays, il en résultera, nous l'espérons, des occasions plus propices à la propagande politique. Pour le moment, il a été décidé qu'il est d'une importance capitale que les délégations étrangères du parti communiste russe dans les divers pays d'Europe notent le nom d'un grand nombre d'Orientaux qui leur semblent dignes de confiance; après s'être soigneusement renseignées sur leurs idées et leurs actes, elles nous communiqueront leur nom, afin que la mission spéciale puisse les attirer à son aide. Vu l'urgence, il est nécessaire que le plus grand nombre possible de noms répondant à ces conditions soit envoyé au Bureau politique avant le 15 décembre.

STALIN, membre du Bureau politique.

TER-AVANESOFF, secrétaire-adjoint.

La menace, on le voit, est claire; la tactique des Soviets change, leur but reste le même: chasser les Anglais d'Asie. Rappelons-nous ces paroles d'Eliava à la fin de son rapport au Congrès de la 3^e Internationale communiste:

L'heure sonnera! Et alors apparaîtra qu'avec nous il y a non pas des centaines de milliers de combattants, mais bien des millions, et que nous disposons de moyens inépuisables. John Bull voit tout cela; dans sa rage, il grince des dents, sachant que nous avons démoli la barrière de l'Inde.

Réorganisation de l'armée des Indes. — *Regroupement de l'infanterie et du génie.* Après le regroupement des régiments de cavalerie dont nous avons parlé naguère, et dont nous n'avons pas hésité à donner la nomenclature parce que nous estimons y avoir là quelques informations précises intéressantes, et même peut-être utiles pour nos lecteurs (cf. *Asie française*, n° de janvier-février 1923, p. 50-51), on vient de procéder à celui de l'infanterie et du génie. Voici le détail de cette nouvelle organisation, qui continue l'unification de l'organisation et de la nomenclature de l'armée des Indes.

(1) « Eliava a été président de la commission turque qui s'occupait des affaires de l'Asie Mineure, et ensuite, en août 1919, il a reçu la mission, en collaboration avec les camarades Broïdo, Bokia, Kouïbichev, Samorof, de commencer un travail fructueux au Turkestan et dans la région de Fergan. » (Colonel Rézanof: *La Troisième Internationale communiste*, 1922, p. 111-112.)

(2) « De cette école (Samarkand), du mois de mars au mois de décembre, sont sortis: 350 instructeurs stylés, 950 Hindous, 430 Tadjiks, 152 Karakirguises et Turkmènes, 1.270 Sartes, Téquinetes et Afghans, 41 musulmans du Caucase, 270 Chiviens et Bouchariens, 300 Mongoles, Tibétains, Perses, etc. » (Id. *ibid.*, p. 113.)

<i>Groupes actuels.</i>	<i>Bataillons actuels.</i>	<i>Régiments et bataillons nouveaux</i>
I	62 ^e , 66 ^e , 76 ^e , 82 ^e , 84 ^e Pendjabis; 1 ^{er} Brahmanes	1 ^{er} Pendjab (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 10 ^e bataillons)
II	67 ^e , 69 ^e , 72 ^e , 74 ^e , 87 ^e Pendjabis	2 ^e (Pendjab) (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 10 ^e bataillons)
III	73 ^e , 75 ^e , 79 ^e , 86 ^e infanterie. de Carnatic; 83 ^e infanterie légère de Wallajahbad	3 ^e (Madras) (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 10 ^e bataillons) Un bataillon d'inf. légère de Wallajahbad
IV	101 ^e grenadiers 102 ^e grenadiers (King Edward's Own) 108 ^e , 109 ^e , 112 ^e , 113 ^e infanterie.	4 ^e (Bombay) (1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 10 ^e bataillons; le 2 ^e , King Edward's Own)
V	114 ^e , 116 ^e Mahrattes 117 ^e Royal Mahrattes 103 ^e , 105 ^e , 110 ^e inf. légère mahratte	5 ^e (infant. légère mahratte) (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e bataillons; le 5 ^e , Royal Mahrattes; le 10 ^e , inf. légère mahratte)
VI	104 ^e Wellesley's Rifles 122 ^e inf. radjpoute 120 ^e inf. (Prince of Wales' Own) 123 ^e Outram's Rifles 125 ^e Napier's Rifles 13 ^e radjpoute	6 ^e (Rifles radjpoutes) (1 ^{er} bataillon: Wellesley's Rifles 2 ^e — Prince of Wales' Own 3 ^e — Rifles radjpoutes 4 ^e — Outram's Rifles 5 ^e — Napier's Rifles 10 ^e — Shekhawati)
VII	8 ^e , 11 ^e , 16 ^e radjpoutes 4 ^e radjpoute P. A. V. 2 ^e inf. légère (Queen Victoria's Own). 7 ^e radjpoute (Duke of Connaught's Own).	7 ^e (Radjpoutes; Lucknow) (1 ^{er} bataillon: Q. V. O. inf. légère 2 ^e — P. A. V. 3 ^e — D. C. O. 4 ^e , 5 ^e , 10 ^e bataillons)
VIII	89 ^e , 90 ^e , 91 ^e , 92 ^e (P. W. O.) Pendjabis 93 ^e infant. birmane	8 ^e (Pendjab) (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e (P. W. O.), 5 ^e (Birmanie), 10 ^e bataillons)
IX	18 ^e , 119 ^e infant. 10 ^e jats 6 ^e jats inf. légère. 50 ^e Kumaon Rifles	9 ^e (Jats) (2 ^e Moultan, 3 ^e , 4 ^e , 10 ^e bataillons: Jats 1 ^{er} bataillon: Royal, infant. légère 2 bataillons de Kumaon Rifles)
X	124 ^e inf. du Bélouchistan D. C. O. 126 ^e — 127 ^e — G. M. O. 129 ^e — D. C. O. 130 ^e Jacob's Rifles K. G. O.	10 ^e (Bélouchistan) (1 ^{er} bataillon: D. C. O. 2 ^e , 10 ^e bataillon 3 ^e bataillon: Q. M. O. 4 ^e — D. C. O. 5 ^e — K. G. O. Jacob's Rifles)
XI	14 ^e Ferozepore Sikhs K. G. O. 15 ^e Ludhiana Sikhs 45 ^e Rattray's Sikhs 35 ^e , 36 ^e Sikhs 47 ^e Sikhs D. C. O.	11 ^e (Sikhs) (1 ^{er} bataillon: Ferozepore K. G. O. 2 ^e — Ludhiana 3 ^e — Rattray's 4 ^e , 10 ^e , 5 ^e (D. C. O.) bataillons)
XII	51 ^e Sikhs P. W. O. 52 ^e , 53 ^e , 54 ^e Sikhs 1 ^{er} , 2 ^e Corps of Guides (Lumsden's) Q. V. O.	12 ^e (Frontier force) (1 ^{er} (P. W. O.), 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e bataillons: Sikhs 5 ^e , 10 ^e : Corps of Guides, Q. V. O.)
XIII	55 ^e Coke's Rifles 56 ^e Punjati Rifles 57 ^e Wilde's Rifles 58 ^e Vaughan's Rifles 59 ^e Royal Scinde Rifles	13 ^e (Frontier force Rifles) (2 ^e 5 ^e , 10 ^e bataillons 1 ^{er} bataillon: Coke's 4 ^e — Wilde's 6 ^e — Royal Scinde)
XIV	19 ^e , 22 ^e , 24 ^e , 21 ^e Pendjabis 20 ^e Bronnlow's Pendjabis D. C. O. 40 ^e Pathans	14 ^e (Pendjab) (1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 10 ^e bataillons; le 2 ^e : Bronnlow's D. C. O.)
XV	25 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 28 ^e , 29 ^e Pendjabis	15 ^e (Pendjab) (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 10 ^e bataillons)
XVI	30 ^e , 31 ^e , 33 ^e , 46 ^e Pendjabis 9 ^e infant. de Bhopal	16 ^e (Pendjab) (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e (Bhopal), 10 ^e bataillons)

Groupes actuels.	Bataillons actuels.	Régiments et bataillons nouveaux
XVII	37 ^e (P. W. O.), 38 ^e , 41 ^e Dogras	17 ^e (Dogra) (1 ^{er} (P. W. O.), 2 ^e , 3 ^e , 10 ^e bataillons)
XVIII	39 ^e Royal Garhwal Rifles	18 ^e (Royal Garhwal Rifles) (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 10 ^e bataillons)
XIX	94 ^e , 95 ^e Russell's Infantry	19 ^e (Haïderabad) (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e bataillons; 1 ^{er} , 10 ^e bataillon : Russell's 2 ^e bataillon : Berar)
	96 ^e Bercu infantry	
	97 ^e , 99 ^e Deccan infantry 98 ^e infantry	
XX	70 ^e Kachin Rifles	20 ^e (Burma Rifles) (1 ^{er} , 2 ^e , 10 ^e bataillons : Birmans 3 ^e bataillon : Kachins 4 ^e — Chins)
	70 ^e Burma Rifles	
	70 ^e Chin Rifles	

GÉNIE

I	64 ^e , 81 ^e , 61 ^e (K. G. O.)	1 ^{er} (Madras) (1 ^{er} (K. G. O.), 2 ^e , 10 ^e bataillons)
II	107 ^e , 12 ^e (K. I. G.), 128 ^e , 48 ^e , 121 ^e 48 ^e , 121 ^e	2 ^e (Bombay) (1 ^{er} , 2 ^e , 4 ^e bataillons; 2 ^e bataillon : Kelab-i-Ghilzie 10 ^e — de marine)
III	23 ^e , 32 ^e Sikhs 34 ^e Royal Sikhs	3 ^e (Sikhs) (1 ^{er} , 2 ^e , 10 ^e bataillons; 3 ^e bataillon : Royal)
IV	106 ^e Hazara	4 ^e (Hazara) (1 bataillon)

Réorganisation de la réserve. — Se conformant aux conclusions du rapport de la Commission Esher, le Gouvernement de l'Inde a modifié l'organisation de la réserve. Désormais celle-ci servira, non plus seulement à l'armée indienne, mais à l'armée de l'Inde dans son ensemble; les officiers de réserve pourront ainsi être affectés à des unités britanniques cantonnées dans la Dépendance; autant que possible, les officiers de réserve de l'armée indienne seront nommés dans des unités et des groupes déterminés; ils auront le droit de choisir leur régiment, mais l'autorité militaire sera seule juge de la nature des fonctions à leur confier lors de leur appel. Tous les officiers de réserve sont astreints à des périodes d'instruction, soit dans l'armée régulière, soit dans une formation auxiliaire; jusqu'à l'âge de 31 ans, ces périodes seront annuelles et dureront un mois. Le règlement prévoit la mise à la retraite passé un certain âge; le choix des candidats sera basé surtout sur le grade déjà atteint et l'expérience de la guerre.

La réserve se divisera en deux parties: le premier contingent devra être prêt à rejoindre dès qu'on aura besoin de lui; l'autre ne sera appelé qu'après épuisement du premier. Le classement des officiers dans l'un ou dans l'autre de ces contingents dépendra de la bonne volonté de leurs employeurs à se passer de leurs services: ce système est inévitable dans l'Inde, où il n'existe pas d'hommes dégagés de leurs obliga-

tions militaires prêts à remplacer, dans les emplois civils, les mobilisés.

Les critiques n'ont pas manqué à ces innovations. On craint qu'elles ne décèlent, chez les autorités militaires, l'intention de compter plus que de raison sur la réserve pour la mobilisation de l'armée indienne; le souci de faire des économies a réduit le nombre des officiers anglais dans les unités indigènes, en temps de paix, dans une proportion telle qu'il faudrait avoir recours, en cas de mobilisation, aux officiers de réserve beaucoup plus tôt que ne l'avait prévu la Commission Esher.

Armée territoriale. — L'Assemblée Législative avait demandé que les officiers de l'armée territoriale fussent mis sur le même pied que ceux des forces auxiliaires. C'est chose impossible tant que n'auront pas été réglées certaines questions importantes concernant l'armée régulière (dont l'armée territoriale doit constituer, en quelque sorte, la seconde ligne), en particulier celle de son indianisation. En attendant, et pour tenir compte du désir de l'Assemblée, le Gouvernement a décidé que les officiers de l'armée territoriale seraient désormais commissionnés à la fois par le vice-roi, qui leur confèrera le droit de commander, et par le roi, qui réglerait leur statut et leur rang sur la liste d'ancienneté.

Aviation. — Le commodore de l'air Webb-Bowen, ancien commandant en chef de l'aviation dans l'Inde, s'est embarqué pour l'Angle-

terre le 27 janvier. Le vice-amiral de l'air Game a terminé sa tournée d'inspection. Le vice-amiral de l'air sir John Salmond a déposé son rapport; il a été envoyé dans l'Inde pour donner son avis sur l'ensemble de l'aviation et surtout sur les modifications apportées à son organisation à la suite de la visite du vice-amiral de l'air sir Geoffrey Salmond, il y a trois ans. Ce rapport ne sera pas publié; le sous-secrétaire d'Etat l'a annoncé par écrit à sir Charles Yates, qui avait posé une question à ce sujet: « il ne traite, dit lord Winterton, que de questions concernant la défense du pays, et, vu l'importance stratégique des vues qui y sont exposées, la publication n'en servirait pas l'intérêt public. » Le correspondant aéronautique du *Times* n'est pas de cet avis:

Le rapport de sir John Salmond ne peut pas traiter uniquement de questions stratégiques. Sur qui fait-il retomber la responsabilité des imperfections découvertes par lui? Quelle garantie avons-nous que les coupables seront punis et les défauts corrigés?

Programme de l'Ecole d'Etat-Major. — Au moment où un grand nombre de politiciens indigènes réclament l'« indianisation » de l'armée, c'est-à-dire le remplacement des officiers britanniques par des Indiens dans tous les services, y compris ceux d'Etat-Major, il n'est pas inutile de voir quel est actuellement le programme du concours d'admission à l'Ecole d'Etat-Major (*Staff College*):

I. — *Matières obligatoires:*

1. Instruction militaire:
 - a) Stratégie;
 - b) Tactique (en 1922, 3.250 points sur un total de 11.000);
 - c) Instruction pratique.
2. Organisation et administration militaires;
3. Organisation de l'Empire britannique.

II. — *Matières facultatives (3, au choix du candidat):*

1. Langues vivantes;
2. Principes d'organisation et d'administration commerciales;
3. Economie politique;
4. Physique et chimie;
5. Histoire de l'Europe et des Etats-Unis;
6. Histoire de l'Inde anglaise;
7. Transports (en 1922, presque toutes les questions portaient sur le transport des troupes et des munitions britanniques en France pendant la dernière guerre);
8. Mathématiques.

Les élections en Birmanie. — Des agitateurs politiques ont essayé de pousser les Birmans à boycotter les élections à l'Assemblée Législative instituée par la nouvelle loi constitutionnelle; leur tentative a échoué. Vingt-quatre sièges, dont six circonscriptions spéciales, ne seront pas disputés; mais il y a 162 candidats pour les 55 autres.

PHILIPPINES

Essor agricole des Philippines. — L'archipel des Philippines ne cesse de recevoir, du gouvernement que lui donne Washington, une impulsion très active, très méthodique et très importante qui se traduit par un développement considérable de la production agricole. Le 20^e rapport agricole, qui se rapporte à l'année 1920, en fournit des preuves multiples, qui s'expriment par des chiffres d'une grande éloquence. La culture de l'Agave est entreprise actuellement dans la moitié des provinces de l'archipel; la production totale des Philippines en fibre d'Agave dépasse 18.000 tonnes, dont plus de la moitié provient de la seule province de Cebu. La production de l'archipel en Coprah était de 110.000 tonnes en 1910; la voici de 361.500 tonnes en 1920. Autrement considérables sont les progrès de la culture sucrière; tandis que les Philippines n'ont donné que 150 tonnes de sucre en 1910, elles en ont fourni 423.580 tonnes dix ans plus tard. Beaucoup moindres, mais néanmoins très appréciables, eux aussi, sont les progrès de la culture du paddy: plus de 27 millions d'hectolitres en 1920 contre 15 millions d'hectolitres en 1910.

C'est sur la production des fibres que la direction de l'Agriculture fait porter son principal effort; mais elle ne se montre pas moins préoccupée du développement possible d'autres sources de production agricole. *The Philippine Agriculturist* de novembre-décembre 1920 en fournit la preuve en insistant sur la nécessité de développer la production fruitière aux Philippines, et en indiquant les essais commencés comme aussi les expériences à poursuivre de ce côté. Ailleurs (*The Philippine Agricultural Review*, 2^e et 3^e trimestres 1920), ce sont des notes sur les essais de propagation, concernant certains légumes, c'est une étude sur la possibilité de généraliser la culture du coton dans l'archipel philippin; c'est enfin un véritable plaidoyer en faveur du sagoutier.

Relations économiques du Japon avec les Philippines. — Les relations économiques du Japon avec les Philippines n'ont pas été sans importance au cours de l'année 1921. La preuve en est dans le tonnage des marchandises importées par le Japon dans l'archipel philippin, ou exportées de ce dernier à destination des différentes parties de l'Empire du Soleil levant. 135 bateaux japonais ont en effet introduit aux Philippines 255.091 tonnes de marchandises — du charbon surtout — tandis que 112 bateaux japonais ont exporté des Philippines un total de 108.351 tonnes de produits de l'archipel: sucre, coprah, huile de cocotier, chanvre, tabac, bois, etc.

L'EXPANSION ASIATIQUE EN OCÉANIE

La population jaune aux Fidji. — Le recensement exécuté aux îles Fidji au mois d'avril 1921 a montré l'importance croissante de la population de race jaune dans cet archipel de la Polynésie. En y comprenant celle de la lointaine dépendance de Rotouma, la population totale des Viti ou Fidji était à l'époque sus-indiquée de 157.266 individus, et, par conséquent, en progression marquée sur l'année 1911, où elle ne se composait que de 139.541 personnes. De cette population totale, les Fidjiens de race constituent la majorité aujourd'hui comme en 1911; mais si l'augmentation du nombre des habitants est considérable (17.725 individus au cours de la période décennale), c'est uniquement à l'immigration asiatique qu'elle le doit. Tandis en effet que les Fidjiens de race (84.475 en 1921) sont actuellement 26.000 de moins qu'en 1911, les Hindous sont au nombre de 60.634, dépassent donc de plus de 20.000 leur total lors du recensement précédent, et les Chinois sont 910, soit plus de 600 que dix ans auparavant. Chez ces deux catégories de Jaunes, l'immigration masculine est en excès considérable: dans les deux totaux que nous venons d'indiquer, les femmes ne figurent en effet que pour les chiffres respectifs de 23.169 et de 65.

Il n'est pas encore permis, naturellement, de parler des caractères propres aux Chinois nés dans l'archipel; il est possible, au contraire, de le faire pour les Hindous. Et comme physique et comme caractère, les Asiatiques de cette catégorie semblent différents de leurs ancêtres venus de l'Inde britannique, et il paraît qu'on ne doit nullement regretter cette différence.

Situation des coolies indiens. — De l'accroissement si considérable de la population indienne aux Fidji, les Anglais tirent argument pour répondre aux critiques qui leur ont été naguère adressées au sujet du traitement infligé par eux aux coolies indiens introduits dans l'archipel. La situation, parfois si amèrement critiquée, faite aux Fidji aux immigrants venus de l'Inde n'a (disent-ils) nullement influé ni sur la natalité des Hindous déjà établis dans l'archipel ni sur l'immigration des nouveaux travailleurs. L'argument a sa valeur, qu'on ne saurait dénier; peut-être cependant le désir d'appuyer le mouvement nationaliste indien n'a-t-il pas été en 1921 (comme le dit un récent rapport du Colonial Office sur la situation des Fidji durant cette même année) la seule raison des grèves incessantes qui se sont produites sur les plantations de canne à sucre mises en valeur par des travailleurs hindous. Nous avons déjà parlé naguère, à cette place, des différends qui ont éclaté dans l'archipel Fidjien entre les coolies indiens et les planteurs (cf. en der-

nier lieu l'*Asie française* de janvier 1922, p. 43); rappelons que la Commission envoyée quelques années plus tôt de l'Inde aux Fidji — comme d'ailleurs dans tous les autres pays où est employée la main-d'œuvre hindoue, — a formulé de très sérieuses critiques sur la situation faite à celle-ci dans le groupe insulaire. Sans doute ne s'est-elle pas montrée spécialement défavorable aux conditions en vigueur aux Fidji; néanmoins force a été d'abandonner le système jusqu'alors adopté.

Combien ce système était peu favorable aux coolies indiens en effet! Engagés pour trois ans par contrat, les travailleurs débutaient par être simplement logés et nourris pendant six mois par les planteurs sur les propriétés desquels ils étaient envoyés; puis ils recevaient, les hommes, environ un shilling, et les femmes six pence par jour. Actuellement, les coolies indiens ne sont plus liés, et ils profitent de leur liberté pour demander des salaires plus élevés; de là, pour les planteurs, de nombreux soucis, résultant de la difficulté qu'ils éprouvent à exploiter la main-d'œuvre indienne comme par le passé. Les propriétaires de grands domaines — individus ou sociétés, — y échappent en recourant à un système de coopération appelé *zamindar*, qui partage les plantations en lots et intéresse la famille indienne installée sur un lot de terrain aux bénéfices réalisés par la mise en valeur de ce même lot.

Bibliographie

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

- Bulletin de l'Union Economique de Syrie**, 1923, 31 mars.
— CARLE: L'hydraulique agricole dans la Syrie et le Liban. — D. ZOLLA: L'Economie rurale de la Syrie.
— E. ACHARD: La main-d'œuvre agricole dans le pays des Alaouites. — SOUBRET: Situation commerciale de Beyrouth. — R. FOURNIER: Rapport sur le voyage de la Mission économique française en Syrie et au Liban.
- Correspondance d'Orient**, 1923, janvier — SAINT-BRICE: Les lenteurs de Lausanne. — Louis BRESSE: Un nouveau facteur du problème de l'Asie: l'Afghanistan. — Dr GEORGE-SAMNÉ: L'organisation de la justice en Syrie. — M.-Y. BITAR: Une conférence de M. Pierre Lyautey. — A. et L.: A l'Exposition coloniale de Marseille. — La Conférence de Lausanne.
- Correspondance d'Orient**, 1923, février. — SAINT-BRICE: De la Ruhr à Lausanne. — Olivier GUIHÉNEUC: La liberté des Détroits et les engins de guerre modernes. — La Convention franco-anglaise du Pétrole signée à San Rémo le 24 avril 1920. — La Conférence de Lausanne.
- Etudes**, t. 175, 1923, 5 avril — Louis JALABERT: De la Conférence de Lausanne à la paix orientale.
- Etudes**, t. 175, 1923, 5 mai. — Joseph BERTELOOT: Aux lueurs du pétrole: Gênes, La Haye, Lausanne.
- La Géographie**, t. XXXIX, 1923, avril. — M. NEVEU-LEMAIRE: Notes de Géographie médicale (Fièvre flu-

viale du Japon ou tsutsugamushi; fièvre des sept jours ou nanakayami; fièvre par morsure de rat ou sodoku; leishmaniose tropicale ou Kala-azar, avec cartes de la répartition du Kala-azar aux Indes et en Chine; diarrhées de Cochinchine).

La Revue Hebdomadaire, 32^e année, 1923, 28 avril. — Pierre LYAUTEY: Au Château de Markab

La Revue Hebdomadaire, 32^e année, 1923, 12 mai. — RAOUL DE NOLVA: La Politique étrangère du gouvernement fasciste (ses projets d'expansion méditerranéenne).

La Revue du Pacifique, 1923, mai. — L. ARCHIMBAUD: Les Congrès panpacifique et panaméricain. — A. VISSIÈRE: Le divorce dans le nouveau droit chinois. — PACIFICUS: L'Union Sacrée en Chine. — M. C.: Pénétration et organisation de l'Hinterland Moï. — R. BAUDIN DE BELLEVAL: Les Missions Françaises en Chine. — L. ARCHIMBAUD: La question du Paddy de Cochinchine. — R. B.: L'aviation commerciale en Indochine. — X.: A propos de l'Abaque de la piastre. — X.: Le Pittmann Act et la piastre.

The Asiatic Review, vol. XIX, 1923, avril. — Sir Basil Blackett's first Budget. — T. OKAMOTO: The record of the Kato administration. — Roger DE BELLEVAL: The French Colonies and British Trade. — E. H. PARKER: The Chinese psychically and sentimentally viewed. — *The Near Eastern Riddle*: III, W. E. D. ALLEN: The Aftermath of Lausanne. — The King's message to the Muslim World. — *Proceedings of the East India Association*. Sir Robert W. GILLAN: The present and future management of Indian Railways; Gilbert SLATER: Protection for India. — Philip COOTE: Malay Psychology. — *Finance, Section*. Sir James WILSON: The Indian Currency Policy. — *Historical section*. HAKIHAR DAS: The Embassy of Sir William Norris to Aurangzebe. — *Economic Section*. P. PADMANABHA PILLAI: The future of Indian Agriculture. — *Educational Section*. « GURU MAHASAI »: Education in India; the reform of the University System. — *Literary Supplement*. STANLEY RICE: Indian Heroes. — Review of Books. Self Government in India [Sir VERNEY LOVETT]; Lord Meston on Imperial Citizenship [H. S. L. POLAK]; Books from India (From Berlin to Bagdad and Babylon) [H. CHARLES WOODS]; the Indian Pilgrim's Progress [F. H. BROWN]; Memoirs of Babur [Sir THOMAS ARNOLD]. — *Periodicals*. — *Obituary*. W. STEDE: Professor T. W. Rhys Davids. — F. R. SCATCHERD: Near Eastern Notes. — *Correspondence*. J. B. PENNINGTON: Decentralisation.

United Empire, 14^e vol., 1923, mai — A. DAVIS: The Racial Problem in Kenya.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Dépliants-Cartes de la Route des Alpes de Nice à Evian

La Compagnie P.L.M. a publié une collection de 6 dépliants-cartes correspondant aux 6 étapes de ses Services Automobiles de la Route des Alpes.

Chaque carte, placée sous une couverture rehaussée de deux aquarelles artistiques représentant deux vues de la région, comporte, avec le kilométrage et le profil de la route, l'indication des points caractéristiques: villages, cols, sommets, glaciers, etc., qui s'offrent à la vue du voyageur.

En vente dans les bibliothèques des gares du Réseau

P.L.M. ou envoi par poste, recommandé, sur demande adressée au Service de Tourisme et Publicité de ce réseau, 20, Boulevard Diderot, à Paris, accompagnée de 2 fr. 40 pour une carte, ou 10 fr. 85 pour la pochette de 6 cartes. Etranger 2 fr. 70 et 11 fr. 30.

Services automobiles P.-L.-M. en Corse

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée informe le public que le Circuit du Cap Corse, qui fonctionnait le lundi au départ de Bastia, est reporté au dimanche. Il n'est pas apporté de changement au circuit qui a lieu le mercredi sur le même parcours.

Les autres services automobiles continuent à circuler aux jours suivants et seront, comme les premiers, maintenus jusqu'au 31 mai 1923:

Circuit d'Orezza: le jeudi au départ de Bastia;

Service des Sanguinaires: les jeudi et samedi au départ d'Ajaccio;

Service des Calanches et du Col de Vergio: le dimanche au départ d'Ajaccio, le mardi au départ de Corte.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Voyages en Portugal

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay:

Des billets simples et aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes;

a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanha, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coimbra, via Fuentès d'Onoro-Villarromoso;

b) Pour Lisbonne-Rocia, Entroncamento, Coimbra et Porto-Campanha, via Madrid-Valencia d'Alcantara;

c) Pour Porto-Sao Bento, via Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours.

Train rapide de luxe quotidien « Sud-Express » entre Paris-Quai d'Orsay et Lisbonne.

Il est rappelé que les paquebots de la ligne Bordeaux-Maroc de la Compagnie Générale Transatlantique font maintenant escale à Lisbonne; l'attention du public est attirée sur l'intérêt que présente cet itinéraire pour les voyages à destination ou en provenance du Maroc.

Lisbonne est également port d'escale des paquebots de la Compagnie Sud-Atlantique à destination de l'Amérique du Sud, en provenance de Bordeaux.

Le nouveau « Livret-Guide Officiel »

La Compagnie d'Orléans va faire paraître, fin Mai, son nouveau Livret-guide officiel.

Ce document, complètement remanié, comporte sous une très élégante couverture reproduisant le Château de Chenonceaux, d'après une aquarelle du maître Robida, un texte descriptif très documenté et abondamment illustré. On y trouvera l'horaire de toutes les lignes du Réseau pour le Service d'Eté 1923, des cartes et plans, des renseignements généraux sur les billets, etc. C'est une publication indispensable pour préparer les voyages et servir de guide au cours des déplacements.

Il sera mis en vente dans les gares et bureaux de ville du Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Le Gérant: H. COMBAT.

L'Œuvre du Comité

Le Comité de l'Asie française, fondé en 1901, sous la présidence du regretté M. Eug. Etienne, honoré du haut patronage de M. A. Millerand, président de la République française, et présidé actuellement par M. Emile Senart, membre de l'Institut, vient d'entrer dans sa vingt-troisième année d'existence. Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont largement justifié sa création et son programme, et aujourd'hui, au lendemain de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre mondial, son œuvre apparaît plus utile, plus indispensable que jamais. Le remaniement de la carte du monde, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient précipitée par les événements tragiques des dernières années, créent à la France de nouveaux devoirs, engagent pour elle de nouvelles responsabilités. Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active. Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis jusqu'ici de guider si utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par son fondateur, M. Eug. Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en face des problèmes du Levant et de l'Extrême-Orient. » Son activité, au cours des vingt-deux années 1901-1922, s'est manifestée par de nombreuses interventions auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés; par de fréquentes conférences, soit au siège du

Comité, soit dans de plus vastes locaux; par l'entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie ou par des subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme; enfin par la publication de son bulletin, l'*Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés, a continué à paraître pendant toute la durée de la guerre.

L'*Asie française* a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, en novembre 1919 suspendre sa collaboration en raison de ses nouvelles fonctions de secrétaire général du Haut Commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie de l'Association, sous ses formes variées. Elle donne un compte rendu de tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place particulièrement étendue aux préoccupations du Levant. Elle est complétée par une bibliographie et par de nombreuses Variétés qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin elle a commencé en 1921 la publication d'une série particulière de *Documents économiques, politiques et scientifiques* dont le titre suffit à indiquer la nature. Ajoutons que chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, l'*Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **rente francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin** mensuel publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **vingt-cinq francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **rente-cinq francs** pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques et groupements divers civils et militaires.

Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris (6^e arrondissement).

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Sous le haut patronage de M. A. MILLERAND, président de la République française.

Président : M. EMILE SENART, de l'Institut. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : BARON L. DE CONTENSON.

MM. le Général d'Amade;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire;
Prince d'Arenberg;
Duc d'Audiffret-Paquier, député;
Aymonier, ancien directeur de l'École Coloniale;
Marquis de Barthélemy, explorateur;
Bapst, ambassadeur de France;
Beau, ambassadeur de France;
Philippe Berthelot, ambassadeur de France;
Marc Bel, ingénieur civil des mines;
Bertin, de l'Institut;
Prince Bonaparte, de l'Institut;
De la Boulinière, ministre plénipotentiaire;
Henri Brenier;
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour, secrétaire général du Haut Commissariat de la R. F. en Syrie;
Casenave, ministre plénipotentiaire;
Comte Jean de Castellane;
Joseph Chailley, ancien député;
Chastenot, sénateur;
Henri Cordier, de l'Institut;
J. Couvert, prés. de la Chambre de commerce du Havre;
Paul Doumer, ancien ministre, ancien gouverneur général de l'Indochine, sénateur;
Dubail, ministre plénipotentiaire;
Dubochet, prés. de la Chambre de commerce de Nantes;
André Duboscq;
Louis Farges, député;
Finot, dir. de l'École Française d'Extrême-Orient;
Franklin-Bouillon, ancien député;
Henri Froidevaux;
C. Gabiat, ancien député;
Amiral Gauchet;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire;
A. Gérard, président des Manufactures de Saint-Gobain;
Comte J. de Gontaut-Biron, député;
Général Gouraud, Haut-Commissaire de la R. F. en Syrie et au Liban;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire;
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre;
Prince d'Hénin, sénateur;
A. Henry, ambassadeur de France;
Lucien Hubert, sénateur;
Jonnart, sénateur, ancien ministre;
Général Jouinot-Gambetta;
Raymond Kœchlin;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française;
Général de Lacroix;
Commandant Lunet de la Jonquière;
Charles Lallemand, de l'Institut;
Fernand Laudet, de l'Institut;
A. Lebon, ancien ministre;
Général Lebon;
Lebrun, sénateur, ancien ministre;

Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre de France en Autriche.
Pierre Lenail, député;
Général Le Rond;
Général Levé;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, sénateur;
Georges Leygues, ancien Président du Conseil, député;
Claudius Madrolle, explorateur;
Baron Antonin de Mandat-Grancey;
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne;
Marmottant, avoué;
R. Martinie;
M^{me} Massieu, explorateur;
Dr J.-J. Matignon;
Mellier, président des Eaux et Électricité de l'Indochine;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc;
Baron de Neufize;
A. Nisard, ambassadeur de France;
Comte d'Ormesson, ambassadeur de France;
Maurice Ordinaire, sénateur;
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire;
Colonel Vicomte de la Panouse;
Ed. Payen, député;
Général Pellé, Haut-Commissaire de la République française à Constantinople;
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France;
D. Pérouse, Insp. gén. des Ponts et Chaussées en retraite;
De Peyerimhoff de Fontenelle;
S. Pichon, ancien ministre, sénateur;
René Pinon;
Poignant;
Le Président Raymond Poincaré;
Charles Prêtre;
Raiberti, ministre de la Marine, député;
Raindre, ambassadeur de France;
L. Raveneau;
P. Ristelhueber, consul général de France en retraite;
Baron Roulleaux-Dugage, député;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine;
Saint-Germain, sénateur;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire;
Sallandrouze de la Mornaix;
A. Salles, inspecteur des Colonies;
Comte Jean de Sayve;
Christian Schefer, prof. à l'École des Sciences Polit.;
Le R. P. Scheil, de l'Institut;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot;
S. Simon, vice-président de la Banque de l'Indochine;
Steeg, ministre de France;
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française;
André Tardieu, député, ancien ministre;
Ternaux-Compans, ancien député;
Colonel de Thomasson;
J. Trystram, sénateur;
P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.

